



LE MAS RILLIER . LES ECHETS

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2026

Date de convocation et d'affichage : 18 septembre 2024

DL-20260924-111

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau située 238 rue des Brotteaux à Miribel, sous la présidence de Sylvie VIRICEL, Maire.

Présents
Sylvie VIRICEL, Pierre LAIGLE, Angélique MERLE, Marc BORJON, Patricia DRAI, Georges BAULMONT, Alain IRVAZIAN, Anne LAIGLE, Nathalie DESCOURS, Guy MONNIN, Fatima-Zahra BARRAGO, Aline BEL, Kedidja BERRE, Adrien DE MESTER, Mélanie DENIZOT, Sandra ECK, Christian LÉ, Alain MICHNIK, Philippe PUEYO, Charlotte RENOUF, Thomas ROUSSEL, Edouard SALZE, Zelika SASSI, Lionel THOLON, Nicolas VANEL, Sandrine VITTET, Daniel GOSTANIAN.

Absents	Pouvoir à
Marie-Chantal JOLIVET	Angélique MERLE
Guyène MATILE	Sylvie VIRICEL
Tanguy NAZARET	Guy MONNIN
Jérôme BOYET	Zelika SASSI
Benjamin PAYET	Sandrine VITTET
Charlène AUZANNE	

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Monsieur SALZE Edouard	82 %	33	27	32



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Présentation du Rapport de gestion de la SPL SEGAPAL - Exercice 2025

Créée en 1979, la SEGAPAL est initialement l'outil opérationnel du SYMALIM, syndicat propriétaire du Grand Parc Miribel Jonage, visant à gérer et animer le Grand Parc Miribel Jonage.

Depuis 2012, la société revêt la forme juridique de Société Publique Locale « Gestion des Espaces Publics du Rhône Amont ». La SEGAPAL dont le nom commercial reste inchangé, met son expertise au service de la préservation et de la valorisation des espaces naturels

publics de toutes ses collectivités actionnaires.

Détenue à 100 % par des collectivités territoriales, la SPL SEGAPAL exerce son activité exclusivement pour le compte de ses actionnaires, sur leurs territoires.

A ce titre, Alain MICHNIK, conseiller municipal, représente la Commune de Miribel à l'Assemblée spéciale des Communes actionnaires de la SEGAPAL. Dans ce cadre, il présente le Rapport de gestion 2025 de la SEGAPAL annexé à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1524-5 et L.1531-1,

Vu la décision du Conseil d'administration de la SPL SEGAPAL en date du 12 juin 2026 approuvant les termes de son Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Vu l'approbation, à l'unanimité, des comptes annuels de l'année 2025 et des opérations traduites dans ces comptes, lors de la réunion de l'Assemblée générale de la SPL SEGAPAL, en date du 29 juin 2026,

Considérant que la Commune de Miribel est actionnaire de la SPL SEGAPAL et qu'à ce titre, elle est représentée à l'Assemblée spéciale,

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte de la présentation du Rapport de gestion 2025 de la SPL SEGAPAL tel que présenté.

Le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la présentation du Rapport de gestion de la SPL SEGAPAL pour l'exercice 2025.

Voix pour	32
Voix contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Fait à Miribel, le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Monsieur SALZE Edouard

Le Maire,

Sylvie VIRICEL



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Approbation du Rapport de gestion 2025 de la SPL SEGAPAL

Présentation :

La SEGAPAL, Société d'Economie Mixte, a été créée en 1979 afin de gérer et animer le Grand Parc Miribel Jonage.

Depuis le 29 juin 2012, la société revêt la forme juridique de Société Anonyme, dénommée de « Société Publique Locale de gestion des espaces publics du Rhône-Amont ». Son nom commercial reste SEGAPAL.

Détenue à 100 % par des collectivités territoriales, la SPL SEGAPAL exerce son activité exclusivement pour le compte de ses actionnaires, sur leurs territoires.

Actionnariat :

Le capital de la SPL SEGAPAL a été porté de 670 000 € à 699 949 € en 2016.

Le capital est réparti entre 20 collectivités actionnaires.

La Gouvernance de la SPL SEGAPAL :

Le Président est Monsieur Issam BENZEGHIBA. (jusqu'au 12 juin 2026)

Le Directeur Général est Monsieur Guillaume MAURY.

Le bureau :

Le Président est entouré de 4 vice-Présidents : (jusqu'au 12 juin 2026)

- Madame Nathalie DESCOURS, en charge de la communication et des relations publiques
- Madame Valérie POMMAZ, en charge de la cohésion et de la cohérence des territoires
- Monsieur Jean-Claude RAY, en charge de la transition écologique et de la certification ISO 9001
- Madame Anne REVEYRAND, en charge de la conciliation des usages

En 2025, les membres du bureau se sont réunis 2 fois.

L'assemblée Générale :

Représente l'ensemble des collectivités actionnaires. Elle se réunit 1 fois par an pour approuver les comptes de la société.

Le conseil d'administration :

Il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

18 administrateurs désignés par les assemblées délibérantes des collectivités actionnaires siègent au conseil d'administration.

En 2025, le conseil d'administration s'est réuni 3 fois.

L'Assemblée spéciale :

Elle est composée des 14 représentants des collectivités actionnaires dont la part du capital ne leur permet pas d'être directement représentés au Conseil d'Administration. Deux membres de cette assemblée sont nommés au Conseil d'Administration.

En 2025, l'assemblée spéciale s'est réunie 3 fois.

Le comité d'Orientation et de Suivi :

Dirigé par le Président, les membres sont désignés par le Conseil d'Administration.

Le COS étudie les dossiers relatifs au suivi de l'entreprise (R.H., financier, opérations) ou encore les orientations possibles de la société afin de renforcer le contrôle analogue.

En 2025, le COS s'est réuni 2 fois.

La commission d'appel d'offres :

Dirigé par le Président, les membres titulaires et suppléants sont désignés par le Conseil d'Administration.

La CAO examine les candidatures dans le cadre des appels d'offres.

En 2025, la commission d'appel d'offre s'est réunie 2 fois.

Vie de l'entreprise

Les services

La SPL Segapal emploie 80 salariés permanents, jusqu'à 150 en haute saison, réparti en 5 services opérationnels :

- Gestion des espaces naturels et surveillance
- Gestion des infrastructures et du patrimoine
- Développement
- Exploitation
- Restauration

Les fonctions supports de la SPL SEGAPAL participent au bon fonctionnement de l'entreprise et accompagnent les équipes opérationnelles au quotidien :

- Administratif
- Financier,
- Ressources Humaines,
- Marché,
- Suivi qualité

Domaines de compétences

- Gestion des espaces naturels et agricoles
- Surveillance des espaces naturels publics
- Aménagement et la maîtrise d'ouvrage déléguée d'études et de travaux
- Gestion des services et équipements publics (sportifs, de loisirs)
- Développement du tourisme local
- Pédagogie de l'environnement

- Encadrement d'activités sportives nautiques et terrestres.
- Animations et événements
- Préservation de la ressource en eau et gestion des crues

Présentation des comptes annuels 2025

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

- ⇒ Total bilan : 5 167 954 €
- ⇒ Chiffre d'affaires : 3 961 578 €
- ⇒ Résultat net comptable (Bénéfice) 87 033 € dont :
 - Résultat hors DSP Grand parc & Anneau bleu : 264 980 €
 - Résultat DSP Grand Parc & Anneau bleu :-177 948€
- ⇒ Recettes d'activités : 8 549 764 €
 - Recettes d'activité hors DSP Grand parc & Anneau bleu : 1 212 338 €
 - Recette d'activité DSP Grand Parc & Anneau bleu : 7 337 426 €
- ⇒
- ⇒ Dépenses d'activités : 8 462 731 €
 - Dépenses d'activité hors DSP Grand parc & Anneau bleu : 947 358 €
 - Dépenses d'activité DSP Grand Parc & Anneau bleu : 7 515 374 €

La délégation de Service public

ACTIONNAIRE	SYMALIM
OBJET	Délégation de service public pour l'exploitation et l'animation du Grand Parc Miribel Jonage et l'entretien de la piste mode doux de l'Anneau bleu et ses haltes sur les berges du Canal de Jonage
MONTANT	La rémunération de la DSP est substantiellement liée au résultat de l'exploitation de service. La SPL Segapal perçoit la totalité des recettes de ses activités commerciales, des concessions ainsi qu'une compensation pour les contraintes de service public de 3 797k€ (Préservation de la ressource en eau potable, prévention des crues, préservation de la nature, accueil et éducation à l'environnement des publics (scolaires...)). La SEGAPAL a à sa charge 100% des frais de fonctionnement et verse une redevance égale à 25% du résultat d'exploitation imputable au contrat.
DATE	1er juillet 2023 au 31 décembre 2029
SECTEUR D'ACTIVITE	• Gestion de l'espace public du Grand Parc • Sécurité et la surveillance du Grand Parc • Gestion de la piste mode doux de l'Anneau bleu • Gestion du patrimoine bâti et des réseaux, propriété du SYMALIM • Accueil du public • Pédagogie à l'environnement • Activités commerciales et de loisirs • Restauration • L'événementiel • Promotion du Grand Parc Miribel Jonage • Gestion des conventions d'occupation du domaine public

Les recettes générées par la mission de D.S.P. :

Au 31 Décembre 2025, les recettes s'élevaient à 7 337 426 €.

Recettes d'activités individuelles : Elles ont généré 845 K€ contre 837 K€ de CA au 31/12/2024.

Recettes d'activités « groupe entreprises » : Elles ont généré 376K€ contre 361 K€ de CA au 31/12/2024.

Recettes d'activités « groupe enfants » : Elles ont généré 285K€ contre 295 K€ de CA 31/12/2024.

Les recettes liées aux conventions (Prestations & locations) : Elles ont généré 668 K€ contre 616 K€ de CA 31/12/2024.

Subventions d'exploitations : Elles s'élèvent à 225 K€. L'affectation directe de ces recettes concerne les actions en faveur de la politique de la ville et la prise en charge partielle des médiateurs sociaux.

La Subvention d'équilibre : Le montant comptabilisé pour l'exercice 2024 est 4 098K€.

Il se répartit par :

- Une subvention de base de 3 798 K€
- Une affectation de 300 K€ de la participation aux travaux de gros entretiens

Les principales dépenses de la DSP :

- 3 764 K€ en personnel
- 587 K€ d'achats
- 721 K€ d'entretien
- 1 050 K€ de prestations
- 210 K€ de fluides

Les outils mis en place démontrent clairement que la SPL SEGAPAL a su se réorganiser sans cesse afin de conserver un équilibre budgétaire.

Contrats signés entre la collectivité ou le groupement actionnaire et la SPL

ACTIONNAIRE	SYMALIM
OBJET	Délégation de service public pour l'exploitation et l'animation du Grand Parc Miribel Jonage et l'entretien de la piste mode doux de l'Anneau bleu et ses haltes sur les berges du Canal de Jonage
MONTANT	La rémunération de la DSP est substantiellement liée au résultat de l'exploitation de service. La SPL Segapal perçoit la totalité des recettes de ses activités commerciales, des concessions ainsi qu'une compensation pour les contraintes de service public de 3 797k€ (Préservation de la ressource en eau potable, prévention des crues, préservation de la nature, accueil et éducation à l'environnement des publics (scolaires...)). La SEGAPAL a à sa charge 100% des frais de fonctionnement et verse une redevance égale à 25% du résultat d'exploitation imputable au contrat.
DATE	1 ^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2029
SECTEUR D'ACTIVITE	- Gestion de l'espace public du Grand Parc - Sécurité et la surveillance du Grand Parc - Gestion de la piste mode doux de l'Anneau bleu - Gestion du patrimoine bâti et des réseaux, propriété du SYMALIM - Accueil du public - Pédagogie à l'environnement - Activités commerciales et de loisirs - Restauration - L'événementiel - Promotion du Grand Parc Miribel Jonage - Gestion des conventions d'occupation du domaine public

ACTIONNAIRE	SYMALIM
OBJET	Mandats
MONTANT	79 k€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	SYMALIM
OBJET	Endiguement
MONTANT	13k€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	SYMALIM
OBJET	Lone de Jonage
MONTANT	3k€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	MÉTROPOLE DE LYON
OBJET	Entretien des espaces de l'accès sud du Parc Olympique Lyonnais (Biezin)
MONTANT	208 k€
DATE	2023 à 2026

ACTIONNAIRE	MÉTROPOLE DE LYON
OBJET	Entretien du Parc technologique de Saint Priest
MONTANT	237 k€
DATE	2 ans, du 18 mars 2021 au 17 mars 2023. Reconductible pour 2 ans

ACTIONNAIRE	MÉTROPOLE DE LYON
OBJET	Programme de plantations
MONTANT	587k€
DATE	2023 à 2026

ACTIONNAIRE	MEYZIEU
OBJET	Surveillance équestre
MONTANT	14 k€
DATE	Juin, juillet, Août 2025

ACTIONNAIRE	VAULX-EN-VELIN
OBJET	Surveillance équestre
MONTANT	4 K€
DATE	juillet, Août 2025

ACTIONNAIRE	VILLEURBANNE
OBJET	Surveillance équestre
MONTANT	26 K€
DATE	Juin, juillet, Août 2025

ACTIONNAIRE	Métropole de Lyon
OBJET	Endiguement
MONTANT	7 K€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	Métropole de Lyon
OBJET	Le Biezin bassin
MONTANT	8 K€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	Métropole de Lyon
OBJET	Voie Lyonnaise N°9
MONTANT	10 K€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	Métropole de Lyon
OBJET	Eaux de baignade
MONTANT	3 K€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	JONS
OBJET	Etude mode doux la Chanas
MONTANT	4 K€
DATE	2025

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2025



DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Anonyme au capital de 699 949 €
Siège Social : Chemin de la Bletta – 69120 Vaulx-en-velin
RCS Lyon 316 312 594 000 13

INTRODUCTION GENERALE	2
POINTS DE REPERES FINANCIERS.....	4
PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS	8
A. Analyses des chiffres clés	8
B. Points clés sur les produits :	11
C. Points clés sur les charges :	17
D. Présentation analytique du résultat 2025 pour la DSP.....	23
E. Analyses des missions dites « Activités Sociales ».....	40
G. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice	45
H. Divers.....	46
I. Créances clients et dettes fournisseurs au 31/12/2025	49
J. Les perspectives.....	49
PERSONNEL DE LA SOCIETE	51
A. Organigramme	51
B. Evolution globale des effectifs	52
C. Absentéisme.....	54
D. Accidents de travail et arrêts maladies	55.....
E. La rémunération.....	56
F. La politique contractuelle	56
G. Temps de travail	57
H. Accord d'intéressement	57
I. Dialogue social	58
J. La formation : dépenses et stagiaires	60
K. Stagiaires	60

INTRODUCTION GENERALE

La SPL Segapal est l'outil opérationnel à la disposition des collectivités et des élus locaux pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

En tant que Société Publique, nous intervenons sur le territoire exclusif de nos actionnaires publics dans la gestion des espaces publics d'une manière générale et en particulier :

- La gestion des espaces naturels
- L'Aménagement et la maîtrise d'ouvrage déléguée d'études et de travaux
- Gestion des espaces publics
- L'encadrement d'activités sportives nautiques et terrestres, et d'activités Nature
- L'animation événementielle
- La pédagogie de l'environnement
- La gestion de la ressource en eau
- La formation

Le développement durable du territoire dans ses dimensions environnementales, sociales et économiques ainsi que la conciliation des usages au sein de milieux naturels sont au cœur de l'expertise de la SPL.

En faisant appel à la SEGAPAL, les collectivités bénéficient d'un partenaire expérimenté dans la gestion des espaces publics.

Créée en 1979 pour accompagner le Symalim dans la mise en œuvre du projet Grand Parc Miribel Jonage, nos prestations s'effectuent principalement sur ce territoire appartenant au Syndicat. Ce partenariat historique a su évoluer au gré des développements et des nouvelles orientations du site.

Nous intervenons dans le cadre d'une convention de Délégation de service public d'une durée de 6 ans et demi (01/07/2023-31/12/2029).

Les conditions d'application de cette DSP sont contraignantes et obligent notre société à trouver chaque année des nouvelles marges de productivité pour atténuer l'augmentation des charges qui ne sont pas compensées. La possibilité d'indexation prévu à la DSP n'a pas encore été mise en œuvre.

Le développement de notre société se traduit par une évolution de nos activités hors DSP. Le professionnalisme de nos équipes est reconnu par nos actionnaires qui de fait sollicitent de nouvelles missions.

1. La Délégation de Service Public pour le compte du Symalim

Les activités commerciales de la DSP

On constate sur 2025 une très légère baisse du chiffre d'affaires de la SPL Segapal (-15 k€) La météo 2025 n'a pas été aussi favorable que celle des années précédentes pour notre activité « plage Atol » principale ressource en termes de marge commerciale. Il convient de rappeler que la SPL Segapal porte le risque commercial.

Par ailleurs, la vétusté du patrimoine touche de nombreux secteurs ; commercial, centres équestres et les centres aérés. Sans un investissement massif du propriétaire, cet état génère des difficultés d'occupation, et donc de CA généré, auquel s'ajoute des coûts d'entretien et de consommation énergétique de plus en plus élevés pour le délégataire. La livraison des nouvelles salles séminaires est intervenu tardivement dans la saison, et avec un retard sur le calendrier prévisionnel ce qui a eu un effet pénalisant pour l'accueil des groupes entreprises.

La modalité d'application de la DSP

Conformément au contrat de DSP, notre Société ne reversera pas de dividendes au délégant. La disposition prévoyant un reversement de 25% du résultat courant positif (sur la partie DSP) ne s'applique pas, ce dernier étant de -178 k€.

2. Les Mandats Symalim

La rémunération de la Segapal s'est élevée à 78 k€ soit un recul par rapport à 2024 (111 k€) (73 k€ en 2023). La baisse est en partie due au retard dans l'avancement du projet rénovation pôle France Aviron. Projet consommateur de temps et avec un décalage des recettes pour la Segapal (facturation dépendante des paiements des entreprises intervenantes sur le chantier).

Le taux de rémunération (3% sur les travaux et 8% sur projets études) ne permet pas à la Segapal de dégager un résultat positif (138 k€ de dépenses-salaires/conseil/informatique).

Les évolutions d'une année sur l'autre obligent la SEGAPAL à se réorganiser. Il faut toutefois noter que notre territoire est complexe et que les travaux sont surtout retardés par diverses contraintes.

3. Les prestations intégrées de la SPL

Elles sont au nombre de 15 en 2025:

Pour le compte de la Métropole de Lyon :

1. Entretien parc technologique de St Priest
2. Entretien Biézin
3. Marché de plantation Parc Technologique St Priest
4. Marché de plantation Le Biezin
5. Marathon de la biodiversité
6. Endiguement
7. Le Biezin bassin (nouveau marché)
8. Analyse eaux de baignade (nouveau marché)
9. Entretien Voie lyonnaise n°9 (nouveau marché)

Pour le compte de la commune de Vaulx-en-Velin :

10. Surveillance équestre

Pour le compte de la commune de Meyzieu:

11. Surveillance Equestre

Pour le compte de la commune de Villeurbanne

12. Surveillance Equestre (nouveau marché)

Pour le compte du SYMALIM

13. Endiguement
14. Lone de Jonage pédagogie

Pour le compte de la commune de Jons

15. Mission d'assistance MO mode doux la Chanas

Les prestations intégrées ont fortement progressé ces dernières années. Cette piste de développement est privilégiée pour atteindre 1123 k€ en 2025 (1102 k€ en 2024, 793 k€ en 2023 et 659 en 2019).

En effet, si la SPL n'avait pas cherché à se développer ces dernières années cela se traduirait par un déficit comptable chronique.

Pour la deuxième année consécutive le chiffre d'affaires de la SPL Segapal sur les missions extérieures est au-dessus de 1 M€ ce qui traduit une performance de la société qui sait répondre aux attentes et demandes des collectivités actionnaires.

Conclusion

Le résultat net de la Société SEGAPAL est bénéficiaire pour l'exercice 2025 de 87 k€ (2024 de 57 k€). Pour rappel en 2023 on avait un déficit de 10 k€ et de 173 k€ en 2022.

Ce résultat engagé par la Direction Général est redevenu positif. Cela confirme la gestion saine de la SEGAPAL et les efforts de gestion de notre Société puisque celle-ci travaille sur un périmètre contraint en faisant face à une inflation de 0.9% en 2024 (après les 2% de 2024 et 4,9% en 2023 et les 5.2% subis sur l'année 2022.) Il convient de rappeler que certains départs en retraite et arrêts maladies n'ont pas été remplacés. La direction a la volonté ces dernières années de se réorganiser afin de s'adapter au mieux aux enjeux fixés par nos actionnaires.

POINTS DE REPERES FINANCIERS

La convention de délégation de service public (DSP) signée entre le SYMALIM et la SEGAPAL pour six années et demi a pris effet le 1^{er} juillet 2023.

Pour mémoire nous devons rappeler que les dernières années ont été marquées par des éléments exceptionnels :

- 2019 : année de mise en place et année de référence
- 2020 : année Covid
- 2021 : année Covid
- 2022 : rattrapage années Covid

L'année 2023 peut être considérée comme une année normale d'exploitation pour les activités avec cependant l'intégration d'une partie de l'offre restauration sur le Grand Parc Miribel Jonage.

2024 étant une année de consolidation de l'exploitation de l'offre restauration et de l'ensemble de nos activités.

2025 est une année marquée par une meilleure optimisation de l'activité restauration du fait du retour d'expérience des années précédentes et du passage en sous-traitance de la Brasserie du Grand Parc afin de se recentrer sur le Restaurant les Saveurs et sur le snack de la plage Atol.

Les outils informatiques mis en en place des dernières année permettent un reporting précis et transparent sur l'ensemble des activités de la SPL.

Pour rappel la Segapal a, ces dernières années, mis en place la comptabilité analytique, la modulation du temps de travail, la gestion des temps affectée, et s'est dotée de nouveaux outils informatiques :

- Un CRM, afin de suivre l'activité commerciale Groupe
- EBP Gestion et comptabilité, afin de gérer en interne l'ensemble des données financières.
- EBP Immobilisations PME en 2021

Au-delà de l'organisation administrative, la société a revu ses procédures afin d'adapter son fonctionnement aux contraintes de la nouvelle Délégation de Services Publics.

Cette année 2025 a été marquée par :

- le maintien en direct d'une partie de la restauration sur le Grand Parc
- la fin du travail de modernisation de notre règlement de gestion (la SPL SEGAPAL n'étant pas rattachée à une convention collective du fait du nombre de métiers) validé par l'Assemblée générale extraordinaire de juin 2025
- la participation à la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC)
- la validation des nouveaux statuts de la Segapal vers l'Entreprise à missions et l'organisme de formation lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de juin 2025.

1. La Délégation de Service Public

La Segapal a reçu une contribution de fonctionnement pour couvrir les dépenses courantes de la délégation. Cette somme a été réévaluée sur le nouveau contrat de DSP à **3 795 K€** auquel s'ajoute 300 k€ pour faire face aux Travaux de Gros Entretien (appelés couramment TGE ou GER) dans le cadre du plan de travaux présenté avant le début d'exercice par la Segapal au Symalim pour validation. **A ce jour aucun accord pour la réindexation de la contribution de service public n'a été validé.**

Au-delà, il est versé également une subvention de **200 K€** pour couvrir le financement des investissements à réaliser et à la charge de la SEGAPAL. Sur l'année 2025, 226,9K€ ont été investis sur la partie DSP et 138,7 K€ pour les missions SPL pour un **total de 365.7 K€** (390,8 k€ en 2024 et 414.4 k€ en 2023).

Les activités commerciales

Les recettes d'activité de la DSP s'élèvent à 2731 k€ (2755 k€ en 2024, 2669 K€ en 2023 et 2309 k€ en 2022). La part des activités dites « Commerciales » est de 1 506 k€ (hors restauration) contre 1 492 K€ en 2024 et (1485 k€ en 2023) soit une très légère hausse sur l'année 2025.

Le phénomène « plage de sable » qui avait depuis 2016 chaque année participée à l'évolution du chiffre d'affaires a connu une légère baisse en 2025 par rapport à 2024. La météo sur 2025 ne fut pas aussi favorable qu'en 2024 avec des jours maussades sur la deuxième partie de la saison. Les ventes 2025 se situent à 386 k€ contre 394 k€ en 204 (429 K€ en 2022).

Les ventes auprès des entreprises continue de progresser pour atteindre 376 k€ ce qui confirme la remontée engendrée en 2024 après la baisse de 2023. (360 k€ en 2024, 349 K€ en 2023 et 545 K€ en 2022 (rattrapage années Covid). Nous sommes revenus à un niveau d'activité normal bien supérieur au 242K€ de 2019. Nous restons sur une bonne dynamique marquée par le renouvellement de l'équipe commerciale en cours des années 2023 et 2024.

Les travaux entrepris en 2025 sur les nouvelles salles séminaires dans le cadre du projet global de réaménagement du pôle France Aviron amène une montée en gamme de notre offre. La fin tardive des travaux sur les nouvelles salles a pénalisé sur l'année 2025 la réception des entreprises.

Les activités sociales

L'analyse en nombre de personnes accueillies dans le cadre de la DSP montre que les objectifs ont été globalement atteints.

Le Gros Entretien (TGE)

La DSP intègre un budget supplémentaire de 300 K€ affectable aux travaux de « Gros Entretien » annuellement. En 2024, 721 k€ (contre 591 K€ en 2023) ont été affectés globalement à l'entretien sur la partie DSP. Ces dépenses sont justifiées par une gestion responsable d'un patrimoine vieillissant du SYMALIM mais ce budget reste insuffisant à l'échelle du patrimoine du Grand Parc Méribel Jonage.

2. Les Mandats Symalim

La rémunération des mandats que nous confie le SYMALIM représente 79 k€ (contre 111k€ en 2024 ,73 K€ en 2023 et 41K€ en 2022). Cette rémunération ne couvre pas le temps passé par nos agents. En effet le total des charges s'élève à 138 k€ dont 116 k€ de charges de personnel (à noter qu'il y a un décalage dans le temps entre la refacturation basée sur un pourcentage des dépenses travaux payées aux prestataires extérieurs et la charge de travail des salariés Segapal). A ce jour la rémunération est de 3% pour les mandats travaux et 8% pour les mandats études de la part des travaux payés sur la période. Ce mode de rémunération devra évoluer dans les années à venir afin de réellement prendre en compte la charge de travail de la Segapal.

3. Les nouvelles activités

Sur l'année 2023 il y a eu la reprise en direct par la SPL Segapal de la gestion de la restauration sur les sites de l'Atol (Saveurs+ snack La Paillote), Fontanil (snack) et Morlet (Brasserie+snack)

En 2024, nous avons fait quelques réorganisations afin d'augmenter notre rentabilité. Le Snack du Fontanil a été confié à un prestataire et l'offre du Morlet a été revue. En 2024 le chiffre d'affaires de l'activité restauration est de 629,8 k€.

En 2025, la Brasserie du Grand Parc situé au Morlet a été confiée à un prestataire L'externalisation a été poursuivi pour le Fontanil.

Le recentrage sur la restauration au niveau de l'Atol (restaurant les Saveurs du Grand Parc et le snack de la plage) a permis de dégager un chiffre d'affaires de 547,6 k€ et d'améliorer notre rentabilité.

4. Les prestations intégrées de la SPL Hors Grand Parc

Les prestations intégrées sont en constantes progressions, le principal actionnaire faisant appel à nos services en 2025 est la Métropole de Lyon.

La rémunération pour ces missions (hors opération mandats) est de 1 123 k€ (1102 k€ en 204 et 793 K€ en 2023).

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

L'organisation comptable se traduit par :

➤ L'intégration des tâches comptables au sein du service financier :

Les progiciels EBP pour PME ont été mis en place. Ces outils permettent d'obtenir :

- Une interface avec les différents comptes bancaires
- Une dématérialisation des factures fournisseurs
- Un transfert automatisé des factures clients « Collectivités » vers Chorus
- Une gestion des déclarations TVA
- Une gestion des immobilisations
- Un suivi budgétaire par gestionnaire

➤ La comptabilité analytique

La comptabilité analytique mise en place se rapproche le plus possible des obligations comptables de la DSP. Les axes d'analyse portent sur les typologies des missions confiées :

- Activités hors DSP
 - Missions hors DSP
- Gestion de la DSP
 - Gestion des Espaces (Milieux naturels, Bâtis, Voiries, ...)
 - Activités Commerciales (Terrestres, Nautiques, ...)
 - Charges transversales (Garage, Logistique, ...)

➤ La mise en place de résultats comptables à plusieurs niveaux :

Marge d'activité : Ce résultat comptable est calculé par différence entre les recettes de chaque activité (Ventes + Subventions) et les dépenses affectées (Achats ; Services extérieurs ; Personnel SEGAPAL mis à disposition). Ces mouvements financiers rattachés doivent être étroitement liés à une seule activité. Ils varient en fonction du périmètre, la suppression d'une activité élimine par conséquent 100% de ces recettes et dépenses.

Marge brute : Ce résultat comptable est calculé à partir de la marge sur activité à laquelle sont rajoutés des recettes indirectes et soustraites les charges indirectes. Ces dernières concernent la mission sans pouvoir être affectées par activité (ex amortissements) ainsi que les charges liés à la structure

Résultat Net : Ce résultat comptable est calculé à partir de la marge brute à laquelle sont soustraites les charges transversales de personnel (par exemple coûts liés aux services administratifs).

➤ La gestion des temps et des activités est effectuée par chaque salarié afin de pouvoir connaître les coûts de personnel pour chaque mission et activité.

A. Analyses des chiffres clés

L'activité de la Société SPL SEGAPAL se solde pour l'exercice écoulé par un résultat net positif de 87k€

SEGAPAL	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CHARGES	6 057 K€	5 644 K€	6 895 K€	7 424 K€	8 240 K€	8 986 K€	8 462 K€
PRODUITS	6 120 K€	5 593 K€	6 869 K€	7 250 K€	8 230 K€	9 013 K€	8 549 K€
RESULTAT	63 189 € -	50 664 € -	26 589 € -	173 661 € -	10 158 €	57 267 €	87 033 €

Résultat d'exploitation (en k€)

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat d'exploitation	30	-113	-199	-346	-147	-358	59

Le résultat d'exploitation s'élève pour l'exercice 2025 à 59 k€ (contre -358 k€ en 2024) ..

Ce résultat d'exploitation tient compte de l'intéressement des salariés sur les résultats de la société pour 87 k€ conformément à l'accord d'intéressement du 27 juin 2023

Résultat financier (en k€)

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat Financier	1	0	0	3	3	32	28

Résultat exceptionnel (en k€)

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat exceptionnel	33	62	173	172	134	383	0

Résultat courant (en k€)

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat d'exploitation	30	-113	-199	-346	-147	-358	59
Résultat financier	1	0	0	3	3	32	28
Résultat courant	31	-113	-199	-343	-144	-326	87

Résultat net après IS (en k€)

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat courant	31	-113	-199	-346	-144	-326	87
Résultat exceptionnel	33	62	173	172	134	383	0
Impôts sur les sociétés	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	64	-51	-26	-174	-10	57	87

L'activité de la Société se solde pour l'exercice écoulé par un résultat net positif de 87 K€.

La SEGAPAL ne payera pas d'impôt du fait du report négatif des années antérieures et versera un intéressement aux salariés pour une valeur brute total de 87 k€ au titre de cet exercice comptable.

Excédent brut d'exploitation (en K€)

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Production vendue et stockée	2 277	1 741	2 381	3 073	3 540	3 959	3 946
Marge Commerciale	80	9	21	17	23	13	13
Achats et charges externes	2641	2540	3077	3 486	3 614	3 750	3 641
Valeur ajoutée	-284	-790	-675	-396	-51	222	318
Impôts et taxes	93	186	250	271	285	288	250
Charges de personnel	2981	2687	3266	3 377	3 940	4 103	4 176
Subvention d'exploitation	3623	3652	3973	3 815	4 281	4 282	4 490
Excédent brut d'exploitation	265	-11	-218	-229	5	113	383

L'excédent brut d'exploitation mesure la performance économique réalisée par l'exploitation de la SEGAPAL (hors « transfert de charges » et « amortissement »).

Un solde négatif pourrait montrer que l'objectif de la Société n'était pas de générer des bénéfices mais simplement d'équilibrer ses comptes conformément à son statut.

Dans la nouvelle configuration, (DSP 2019 et DSP 2023) ce résultat doit être positif afin de pouvoir générer une trésorerie nécessaire pour couvrir les besoins des nouveaux investissements.

On constate depuis trois ans un retour à un EBE positif ce qui est encourageant.

La capacité d'autofinancement (en k€)

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat net	64	-51	-26	- 174	- 10	57	87
Amortissement	110	140	173	205	275	305	329
Provision	158	74	94	69	84	311	11
Reprises de provision	75	114	105	58	46	229	-
Produits des cessions d'actifs	4	3	14	1	-	7	37
Valeur des cessions d'actifs	0	0	9	1	-		31
Quote-part des subventions	19	69	160	129	156	172	177
CAF	234	-23	-29	- 86	147	266	244

La capacité d'autofinancement quantifie le potentiel de la SEGAPAL à dégager des ressources par son activité pour financer ses investissements propres. Du fait de notre résultat net, la capacité d'autofinancement s'améliore depuis trois ans et reste à nouveau très correcte en 2025 pour atteindre 244 k€

La SPL Segapal peut s'endetter au nom et pour le compte des collectivités actionnaires.

B. Points clés sur les produits :

Le budget présenté et validé lors du conseil d'administration du 27 mars 2025 présentait un volume consolidé des recettes prévisionnelles à hauteur de 8 027 k€

Elles se répartissent suivant 3 axes :

Activités SPL : Missions portées en direct par la SPL pour l'un de nos actionnaires hors mission de gestion d'exploitation pour le SYMALIM.

Activités DSP : Missions correspondantes au périmètre de la Délégation de Service Public contractualisées avec le SYMALIM :

Frais généraux : cet axe enregistre les recettes transversales principalement liées au personnel des services supports de Segapal et produits annexes liés à la société (reprise provision contentieux, produits exceptionnels...) qui sont dans un second temps ventilé par mission au prorata des affectations pour celle pouvant l'être

Recettes enregistrées au 31/12/2025

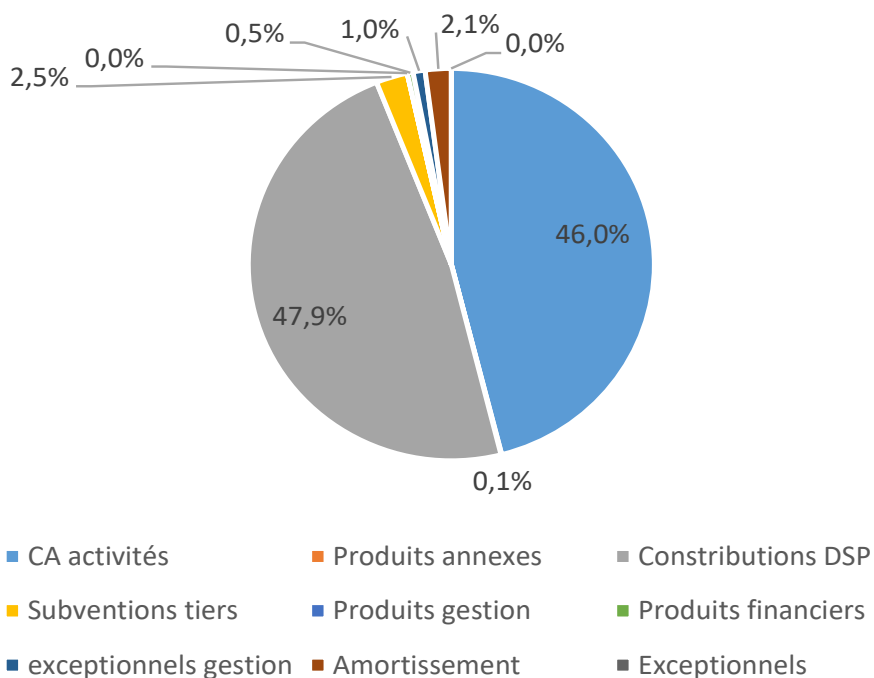
Recettes	Montant HT			
	2025			
Compte	Act SPL	D.S.P.	Fgx Trans	TOTAL
70 Activités	1 202 347 €	2 729 568 €	1 860 €	3 933 775
Activités	1 202 347 €	2 712 093 €	1 860 €	3 916 300
Marchandises		17 475 €		17 475
71 autres recettes	0 €	4 494 €		4 494
Produits Annexes	0 €	4 494 €		4 494
74 Subvention Equilibre		4 097 935 €		4 097 935
Subvention Equilibre		4 097 935 €		4 097 935
74 Subventions		215 242 €		215 242
Subventions		215 242 €		215 242
75 Gestion		140 €	436 €	576
Gestion		140 €	436 €	576
76 Financiers			38 992 €	38 992
Financiers			38 992 €	38 992
77 Except.		45 253 €	36 500 €	81 753
Autres		2 356 €	36 500 €	38 856
Produits Annexes		42 897 €		42 897
Transfert			0 €	0
78 Amort.		176 997 €		176 997
Amort.		176 997 €		176 997
Total général	1 202 347 €	7 269 629 €	77 788 €	8 549 764

Comparativement à l'exercice 2024, on constate une baisse de 5.1% des recettes soit 463.2K€ tout en étant supérieur de 6.5% au budget prévisionnel.

Après réimputation des recettes transverses on obtient :

Recettes	Montant HT			
	2025			
Compte	Act SPL	D.S.P.	Fgx Trans	TOTAL
70 Activités	1 202 586 €	2 731 189 €	0 €	3 933 775
Activités	1 202 586 €	2 713 714 €	0 €	3 916 300
Marchandises		17 475 €		17 475
71 autres recettes	0 €	4 494 €		4 494
Produits Annexes	0 €	4 494 €		4 494
74 Subvention Equilibre		4 097 935 €		4 097 935
Subvention Equilibre		4 097 935 €		4 097 935
74 Subventions		215 242 €		215 242
Subventions		215 242 €		215 242
75 Gestion	56 €	520 €	0 €	576
Gestion	56 €	520 €	0 €	576
76 Financiers	5 008 €	33 984 €	0 €	38 992
Financiers	5 008 €	33 984 €	0 €	38 992
77 Except.	4 688 €	77 065 €	0 €	81 753
Autres	4 688 €	34 168 €	0 €	38 856
Produits Annexes		42 897 €		42 897
Transfert			0 €	0
78 Amort.		176 997 €		176 997
Amort.		176 997 €		176 997
Total général	1 212 338 €	7 337 426 €	0 €	8 549 764

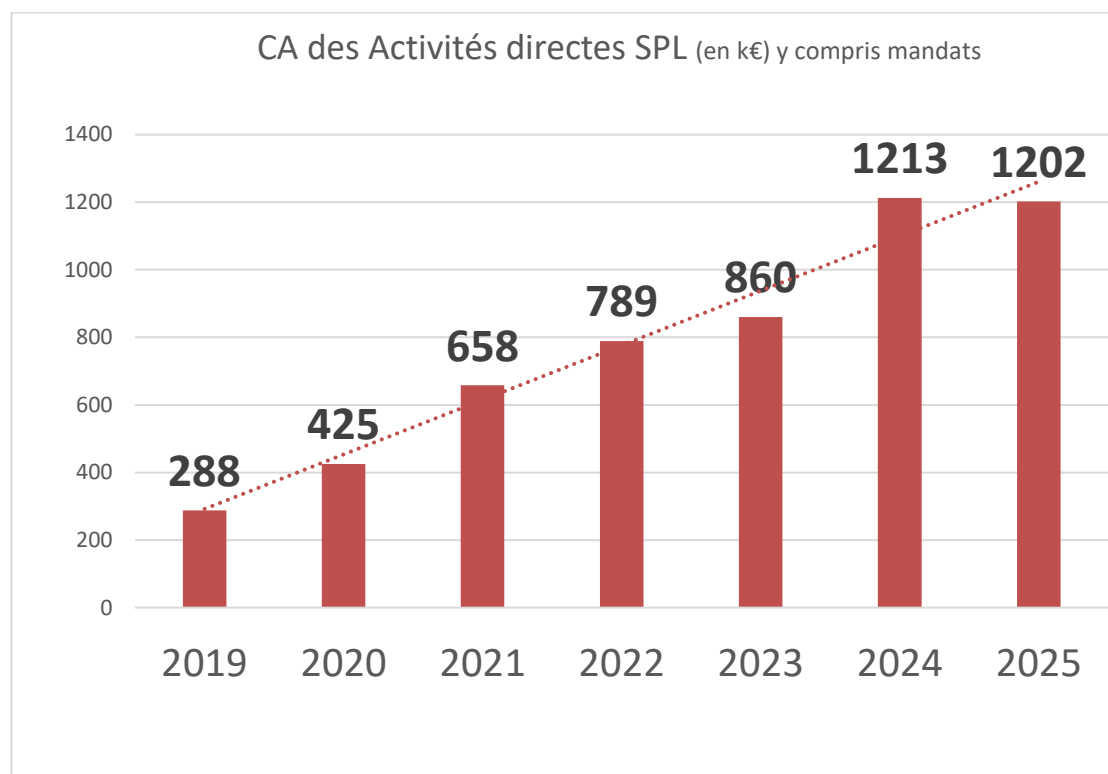
REPARTITION DES RECETTES 2025



Les recettes des activités directes SPL

Notre volume d'activité est élevé du fait des nouveaux marchés de trois ans sur les plantations Biezin et St Priest conclus en 2023 et sur le maintien des autres marchés.

Collectivités	Missions	Réalisé 2025	Heures affectées
METROPOLE DE LYON	Entretien Parc du Biezin	208 458	1 164
	Entretien parc technologique St Priest	236 740	4 230
	Le Biezin plantation	576 910	2 533
	St Priest Plantation	10 043	224
	Marathon de la biodiversité	1 103	53
	Le Biezin bassin	7 500	222
	Eaux de baignade	2 647	0
	Endiguement Métropole	6 981	393
	Voie Lyonnaise N°9	10 035	30
SYMALIM	Mandats	78 669	2 617
	Endiguement	13 180	16
	Lone de Jonage pédagogie	2 886	64
VILLEURBANNE	Brigade Equestre	25 750	248
VAULX EN VELIN	Brigade Equestre	3 810	115
MEYZIEU	Brigade Equestre	13 785	276
JONS	Mission de base la Chanas	3 850	0
TOTAL		1 202 347	12 185



L'évolution constante du chiffre d'affaires permet également d'obtenir des marges croissantes. Cet axe est la principale source de résultat de l'entreprise SEGAPAL.

L'ensemble de ces missions ont permis d'affecter 12185 Heures directes soit l'équivalent de 8 ETP

Les recettes générées par la mission de D.S.P.

Ces recettes s'analysent en trois catégories.

➡ Les recettes liées aux activités commerciales intégrant :

- Les recettes « Individuelles » gérées par l'outil de contrôle d'accès « Elisath »
- Les recettes « Groupes » gérées par l'outil CRM ou gestion de la relation client (Customer Relationship Management) piloté par notre service commercial
- Les recettes liées aux conventions d'occupation ou d'animation gérées en direct par le service financier

A noter qu'il a été impossible d'acquérir un outil unique permettant une gestion de l'ensemble de ces activités. Une réflexion devra être menée dans les années à venir pour moderniser voir unifier nos outils CRM et Elisath et de gestion des entrées.

- ➡ Les subventions d'exploitation liées aux activités dites sociales apportées par différents partenaires
- ➡ Les subventions couvrant les missions de gestion du Grand Parc (Equilibre + Gros Entretien + Investissements).

Les recettes d'activités réalisées au 31 Décembre 2025 représentent 2739 k€ (2191 k€ hors activité restauration) soit une baisse de 27 k€ par rapport à 2024 du fait du recul du chiffre d'affaires de la restauration due à la modification du périmètre (externalisation de la Brasserie au Morlet). Mais on a une hausse 211 k€ entre 2019 et 2025 à périmètre constant.

	2019	2023	2024	2025	variation 2024/2025
Ventes individuelles	729 805	853 257	836 855	844 888	8 033
Ventes groupes enfants	290 487	282 830	295 029	285 080	-9 949
Vente entreprises	242 158	357 642	368 062	375 667	7 605
Prestations	75 498	25 506	21 374	41 075	19 701
Locations	616 414	515 908	594 495	626 886	32 391
	1 954 362	2 035 143	2 115 815	2 173 596	57 781
Marchandises	25 665	24 127	20 455	17 475	-2 980
Total	1 980 027	2 059 270	2 136 270	2 191 071	54 801
Restauration		647 000	629 813	547 699	-82 114
TOTAL COMMERCIAL	1 980 027	2 706 270	2 766 083	2 738 770	-27 313

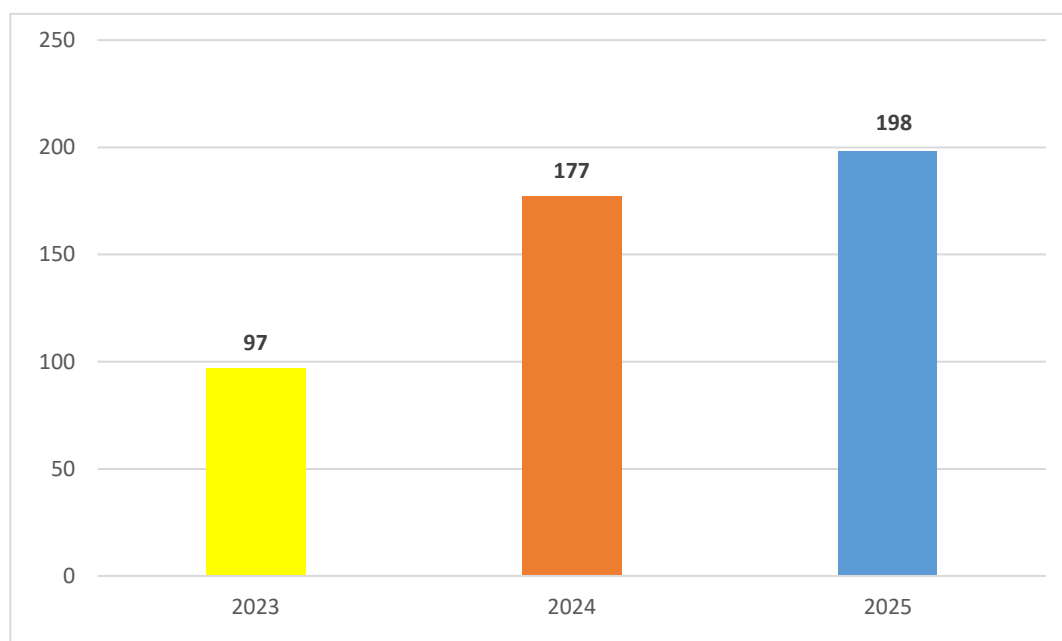
Sur 2025 on constate une remontée de l'activité entreprise mais sans atteindre le niveau de 2022 qui fut une année de rattrapage des années Covid pour les séminaires d'entreprises (à noter que 2025 est bien au delà du réalisé 2019 preuve du dynamisme de la SPL Segapal sur le créneau) et des recettes individuelles un peu supérieures qui compensent la légère baisse constatée sur les groupes enfants.

Les aménagements fait depuis plusieurs années sur la base de l'Atol permettent de fidéliser la clientèle au sein d'un cadre agréable.

	ALSH	Pedagogie	Terrestre	Golf	Nautique	Acces Atol +Hloz	Evenements (Chasse aux Ouefs)	Locations	Prestations	Total
31/12/2025										
Individuels	41 164 €	13 837 €	89 189 €	213 740 €	111 339 €	366 386 €	9 233 €			844 889 €
Entreprises		3 942 €	26 321 €	2 549 €	12 788 €	1 488 €		27 721 €	300 857 €	375 667 €
Groupes enfants		64 466 €	97 470 €	6 108 €	95 833 €	17 937 €	70 €	275 €	2 920 €	285 080 €
	41 164 €	82 245 €	212 980 €	222 397 €	219 960 €	385 812 €	9 303 €	27 996 €	303 777 €	1 505 635 €
31/12/2024										
Individuels	40 792 €	16 598 €	77 920 €	203 658 €	115 030 €	375 578 €	7 279 €			836 854 €
Entreprises		958 €	33 920 €	2 338 €	16 485 €	4 713 €		25 843 €	276 399 €	360 656 €
Groupes enfants		61 959 €	110 991 €	6 051 €	99 081 €	13 819 €		872 €	2 255 €	295 029 €
	40 792 €	79 514 €	222 831 €	212 047 €	230 596 €	394 110 €	7 279 €	26 715 €	278 654 €	1 492 539 €
ECART 2025/2024										
Individuels	0,9%	-16,6%	14,5%	5,0%	-3,2%	-2,4%	26,8%	#DIV/0!	#DIV/0!	1,0%
Entreprises		311,7%	-22,4%	9,0%	-22,4%	-68,4%		7,3%	8,8%	4,2%
Groupes enfants		4,0%	-12,2%	0,9%	-3,3%	29,8%		-68,5%	29,5%	-3,4%
	0,9%	3,4%	-4,4%	4,9%	-4,6%	-2,1%	27,8%	4,8%	9,0%	0,9%

Nous reviendrons plus en détail sur les évolutions de chacune de nos différentes activités depuis les dernières années dans la partie du rapport consacrée à la présentation des résultats analytiques.

On constate une nouvelle croissance du chiffre d'affaires par des événements en 2025 avec l'accueil d'un nouveau festival (Hypnotize) et le maintien sur le site de manifestations importantes (Brunch Electroniks, Courir pour Elles, Evasion).



A noter qu'une ecoparticipation de 0.20 € sur chaque billet vendu lors des événements commerciaux a été mise en place en 2024 et reconduite en 2025 afin de financer des actions ou équipements ecoresponsables sur le parc. En 2025 cela représente 14 012€ ce qui permis un réaménagement des acces de zones de parking et la création du nouvelle mare sur la zone du golf.

C. Points clés sur les charges :

Le budget présenté et validé lors du conseil d'administration du 18 mars 2025 présentait un volume consolidé des dépenses à hauteur de 8081 K€.

Elles se répartissent suivant 3 axes :

Activités SPL : Missions C.P.I. portées en direct par la SPL pour l'un de nos actionnaires hors mission de gestion d'exploitation pour le SYMALIM.

Activité D.S.P. : Missions correspondantes au périmètre de la Délégation de Service Public contractualisées avec le SYMALIM.

Frais généraux : Cet axe enregistre les dépenses transversales principalement liées aux personnel SEGAPAL qui sont, dans un second temps majoritairement, ventilées par mission au prorata des affectations.

Dépenses enregistrées au 31/12/2025

Ce tableau indique les charges directes enregistrées, elles ne prennent pas en compte les réimputations analytiques des frais généraux transverses.

Dépenses	Montant HT			
	2025			
Compte	Act SPL	D.S.P.	Fgx Trans	TOTAL
011 Frais Généraux	267 762 €	2 720 899 €	798 093 €	3 786 754
Achats	1 593 €	581 362 €	6 499 €	589 455
Assurances	4 472 €	10 769 €	99 288 €	114 529
Communication		38 137 €	12 985 €	51 122
Entretien	12 216 €	594 216 €	145 768 €	752 201
Fluides	5 241 €	177 876 €	35 778 €	218 894
Fournitures	159 696 €	216 522 €	58 087 €	434 305
Honoraires	13 587 €	5 167 €	154 997 €	173 750
Locations	24 094 €	78 481 €	58 627 €	161 203
Personnel	139 €	3 009 €	15 407 €	18 556
Prestations	46 724 €	949 354 €	115 562 €	1 111 640
Taxes		66 005 €	95 095 €	161 100
012 Personnel	398 664 €	2 965 620 €	920 337 €	4 284 621
Personnel Externes		20 067 €	8 000 €	28 067
Personnel	398 664 €	2 945 554 €	912 337 €	4 256 555
65 Gestion	0 €	4 475 €	5 294 €	9 770
Gestion	0 €	4 475 €	5 294 €	9 770
66 Financiers			11 070 €	11 070
Gestion			11 070 €	11 070
67 Exceptionnels		354 €	30 636 €	30 990
Autres		354 €	30 636 €	30 990
68 Amortissements	49 460 €	234 299 €	55 767 €	339 526
Gestion	49 460 €	234 299 €	55 767 €	339 526
Total général	715 887 €	5 925 648 €	1 821 197 €	8 462 732
RESULTAT NET	486 460.35	1 343 981.70	-1 743 409.36	87 033

Pour rappel nous avons une répartition de la charge de personnel par mission. Cela correspond au temps passé par chaque agent sur les différentes missions de la SEGAPAL. Cette démarche permet d'affecter précisément les coûts au prorata du temps passé. Cette présentation au 31 décembre 2025 est le résultat d'une proratisation des heures travaillées enregistrées multipliées par le taux horaire réel de chaque agent.

Présentation des dépenses après ventilation des dépenses transversales

Dépenses	Montant HT			
	2025			
Compte	Act SPL	D.S.P.	Fgx Trans	TOTAL
011 Frais Généraux	367 593 €	3 419 160 €	0 €	3 786 754
Achats	2 428 €	587 027 €	0 €	589 455
Assurances	16 160 €	98 369 €	0 €	114 529
Communication	1 668 €	49 454 €	0 €	51 122
Entretien	30 357 €	721 844 €	0 €	752 201
Fluides	8 806 €	210 088 €	0 €	218 894
Fournitures	167 157 €	267 148 €	0 €	434 305
Honoraires	33 495 €	140 255 €	0 €	173 750
Locations	31 624 €	129 578 €	0 €	161 203
Personnel	2 118 €	16 438 €	0 €	18 556
Prestations	61 567 €	1 050 073 €	0 €	1 111 640
Taxes	12 214 €	148 886 €	0 €	161 100
012 Personnel	520 322 €	3 764 300 €	0 €	4 284 621
Personnel Externes	1 028 €	27 039 €	0 €	28 067
Personnel	519 294 €	3 737 260 €	0 €	4 256 555
65 Gestion	680 €	9 090 €	0 €	9 770
Gestion	680 €	9 090 €	0 €	9 770
66 Financiers	1 422 €	9 648 €	0 €	11 070
Gestion	1 422 €	9 648 €	0 €	11 070
67 Exceptionnels	3 935 €	27 056 €	0 €	30 990
Autres	3 935 €	27 056 €	0 €	30 990
68 Amortissements	53 406 €	286 120 €	0 €	339 526
Gestion	53 406 €	286 120 €	0 €	339 526
Total général	947 358 €	7 515 374 €	0 €	8 462 731
RESULTAT NET	264 980.50	-177 947.59	0.00	87 033

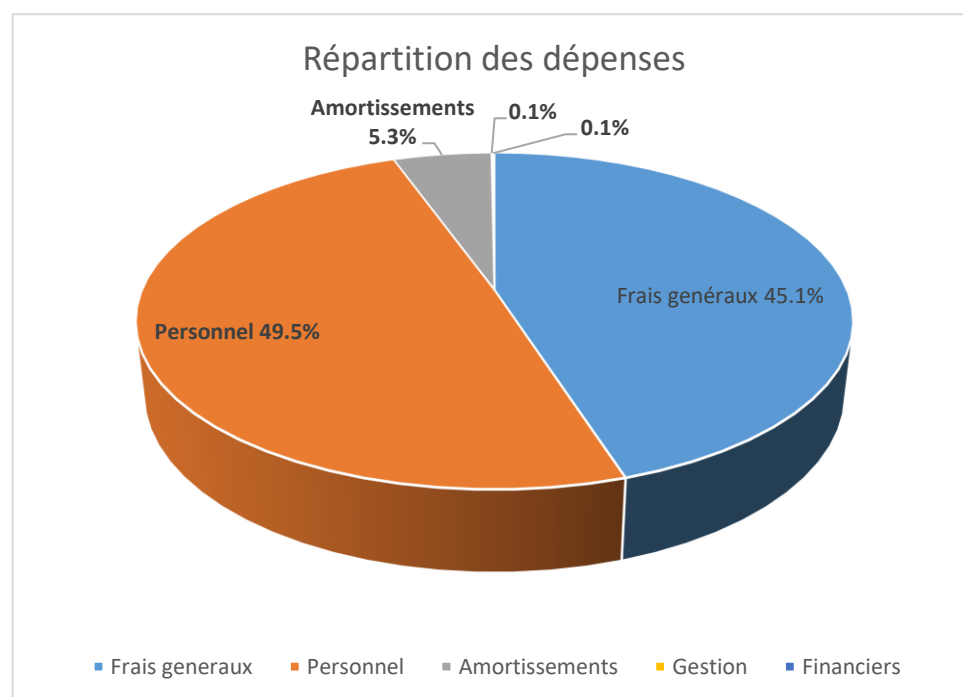
Les frais généraux transverses en 2025 ont été imputés suivant des clés de répartitions suivantes : (idem 2024 et 2023).

	Clé répartition
Achats alimentaires (réunion services/café...)	heures pointées
Assurances société (RC/batiments occupants)	heures pointées
Assurances véhicules	véhicules
Annonces et insertions publicitaires	heures pointées
Maintenance informatique	heures pointées
Maintenance entretien véhicule	Véhicules frais essence km
carburants véhicules société	Véhicules frais essence km
Fournitures administratives	heures pointées
Honoraires (Expert comptable/CAC/Avocats/SCET...)	heures pointées
Locations mobilières	heures pointées
Frais receptions /déplacement	heures pointées
Frais Télécom	heures pointées
Prestations services (informatique/Conseil/Pressing/communications pub)	heures pointées
Taxes sur les salaires (totalité société)	heures effectifs personnel missions publiques
Autres taxes	heures pointées
Personnel externe (Interim+medecine du travail)	heures pointées
Frais personnel service administratif (heures pointées direction/informatique/achats/communications/comptabilité/qualité)	heures pointées
Frais personnel garage	coût personnel du garage ventilé sur les heures des seices utilisant les véhicules soit Espaces verts/batis/surveillance et mission SPL et logistique
Frais personnel commerciaux et logistique	cout personnel (commercial/logistique/communication/politique de la ville) ventilés suivant le CA des services utilisant service commercial (toutes activités
Charges diverses gestion	heures pointées
Charges financières	heures pointées
Dotations amortissements véhicules	Véhicules
Dotations amortissements matériel	heures pointées
Produits financiers	heures pointées
Produits Divers	heures pointées
Vente marchandises	heures pointées
Transfert de charges	heures pointées
Reprise provision créances douteuses	heures pointées
Reprise provision charges d'exploitation (prov litige personnel)	heures pointées

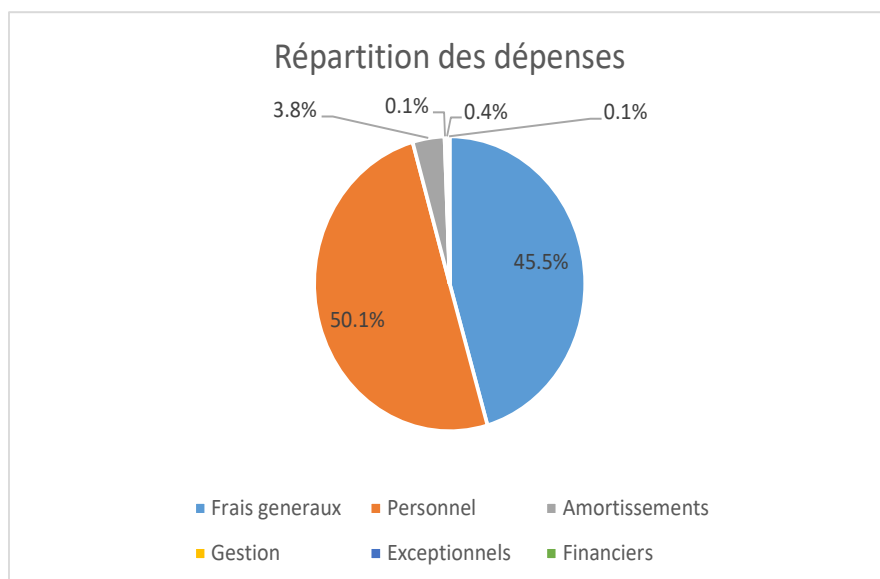
Les activités SPL

Les dépenses d'activité directes portées par la SEGAPAL représentent 947 K€ au 31/12/2025.

Le résultat de ces activités est excédentaire de 265k€ (112 k€ en 2024 et 97K€ en 2023) soit 21.8% du chiffre d'affaires.



Analyses des résultats liés à la DSP



Les dépenses représentent 7515 k€. Par conséquent, Le résultat constaté est de -177.9 k€

Les frais de personnel restent le principal poste de dépenses.

Les dépenses d'entretien restent importantes pour atteindre 722 k€ en 2025 (590K€ en 2024),

Les engagements en termes de « Gros Entretien » ont été respectés, pour l'exercice 2025. 300,6 k€ de consommés pour 300 K€ de budgétisé en 2025.

Globalement le constat reste identique, la vétusté du patrimoine induit des dépenses importantes pour permettre un fonctionnement à minima. Vu notre capacité financière réduite des choix doivent être fait pour gérer le mieux possible ce patrimoine.

Tableau des dépenses TGE 2025

	Réalisé 31/12/2025
Aménagement	
Entretien régelementaire espace estival ATOL	10 154.98
Passerelles de la droite /réparation	19 106.00
Remise à jour signalétique Pastorale	
	29 260.98
Bâtiment	
Rénovation sanitaire passage du Golf	
Réhabilitation locaux service technique (baie vitrée)	
Rénovation portes automatiques Accueil	17 400.00
Rideau métallique toilettes Fontanil	1 333.00
Réparation baie coulissante bureau Algeco	1 956.00
Grand Hall reprise bardage facade Est	
Logement rameurs Centre Aeré phase 1	
Remplacement volet roulant CAE	2 157.00
Capitainerie - - travaux peinture	8 550.00
Refection étanchéité Terasse bureau SIS	23 580.93
Réparation ascenseur ATOL	2 546.00
Clim 2 groupes extérieurs	645.30
Travaux éclairages CAE	7 323.59
Remplacement Servomoteur+vannes CAE	3 992.40
Mise en conformité hygiène Les Saveurs	15 455.05
Modification Cuve stockage chaufferie Iloz	3 137.00
Modification chaufferie Iloz	2 474.70
réparation faitage toit Atol	13 081.07
Travaux peinture CAE	18 828.00
Climatisation Salle du conseil	2 988.60
Remplacement chaudière ATOL	4 331.50
Aménagement salle séminaire	45.53
Divers fournitures entretien	119.67
Divers fournitures entretien	103.89
Divers matériel	134.05
Travaux sur TGBT Atol	2 781.80
Raccordement électrique Nautique et Snack	988.72
Reprise bloque sanitaire Fontanil	
	133 953.80
Voirie	
Dispositif fermeture Violettes	
Entretien promenade Colverts	
Reprise Sablée /piste	85 897.25
Confortement berges Simondières	11 656.45
Poste de relevage Jardin Iloz	9 970.00
Remplacement 2 barrières accès sécurité et accès lourds	18 574.00
	126 097.70
TOTAL	289 312.48
part RH	11 372.39
TOTAL TGE 2025	300 684.87

Analyses des résultats

	Activités SPL	DSP	Total
Recettes	1 212 338	7 337 426	8 549 764
Dépenses	947 358	7 515 374	8 462 732
Résultat	264 980	-177 948	87 032

On constate une poursuite de l'amélioration de notre résultat qui était de 57 267 € (112566 pour les activités et -75 124 € pour la DSP et 19 825€ non reparti) en 2024.

D. Présentation analytique du résultat 2025 pour la DSP

Chaque activité de la DSP est reprise avec son évolution sur la période 2019/2025. Il convient d'analyser la marge sur activité (résultat propre de l'activité) et ensuite le résultat net qui lui prend en compte les éléments transverses réimputés suivant les clés de répartition.

Ne disposant d'aucune information dans le contrat de DSP 2023/2029 quant à la répartition du montant de la contribution par activité il a été convenu de prendre les montants de contributions identiques à ceux défini dans la précédente DSP pour les activités commerciales à caractères sociales. Les sommes restantes sont ensuite réparties sur les activités dites de service public au prorata du résultat net de chacune des activités.

Il est important de rappeler que les charges transverses si elles sont relativement stables seront quasiment identique en cas d'arrêt d'une des activités. Seulement les charges directes seront supprimées, les charges transverses seront réparties sur moins d'activité et viendront donc diminuer les résultats des activités restantes.

GESTION DES ESPACES PUBLICS		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Milieux naturels (espaces verts)	Recettes d'activité	9 875	6 156	105 010	8 304	92 729	135 434	75 170
	Recettes autres	2 710	5 082	46 102	74 567	17 053	7 618	11 730
		12 585	11 238	151 112	82 871	109 782	143 052	86 900
	Charges personnelles	407 466	320 139	500 603	498 894	382 907	319 546	415 304
	Charges fonctionnement	221 253	105 862	256 460	270 796	240 977	213 270	264 070
	Amortissements	24 618	14 588	62 362	39 692	108 706	60 194	78 268
	Charges personnel Transverses	131 962	204 880	230 005	128 459	99 749	94 021	142 775
	Charges structures transverses	72 649	54 202	257 353	194 100	166 953	130 483	172 637
	Amortissements Transverses				21 699	28 094	27 467	22 659
		204 611	259 082	487 358	344 258	294 796	251 971	338 071
	Marge activité	-618 844	-419 845	-652 053	-761 386	-531 155	-397 382	-604 204
	Marge brute (structure inclus)	-713 401	-483 553	-925 666	-920 611	-789 761	-580 441	-843 379
	RESULTAT NET	-845 363	-688 433	-1 155 671	-1 070 769	-917 604	-701 929	-1 008 813
	Nbre d'heures	16 297	13 472	19 510	13 591	16 051	11 134	15 236
	ETP	10,8	10,9	12,9	9,0	10,6	7,4	10,1
	Contribution imputée	764 012	765 623	852 202	857 367	837 413	645 045	874 387
	Solde apres imputation	-81 351	77 190	-303 469	-213 402	-80 191	-56 885	-134 426
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Gestion Déchets	Recettes d'activité	15 032			0	22 418	22 128	8 770
	Recettes autres	12 299	6 788	6 788	24 350	6 428	3 844	4 424
		27 331	6 788	6 788	24 350	28 846	25 972	13 194
	Charges personnelles	53 134	80 295	127 070	116 806	128 419	138 491	135 840
	Charges fonctionnement	121 939	112 712	147 534	188 929	210 554	212 875	189 342
	Amortissements		7 031	7 031	18 721	18 721	18 254	4 276
		175 073	200 038	281 635	324 456	357 694	369 620	329 458
	Charges personnel Transverses	17 208	8 674	8 674	30 076	37 663	47 903	53 863
	Charges structures transverses	41 492	22 461	10 757	32 182	43 081	41 786	41 301
	Amortissements Transverses				1 580	1 844	922	985
		58 700	31 135	19 431	63 838	82 588	90 611	96 149
	Marge activité	-160 041	-193 007	-274 604	-305 735	-316 555	-329 238	-316 412
	Marge brute (structure inclus)	-189 234	-215 711	-285 604	-332 288	-371 929	-385 434	-357 565
	RESULTAT NET	-206 442	-224 385	-294 278	-363 944	-411 436	-434 259	-412 413
	Nbre d'heures	2 579	3 657	5 251	5 038	5 762	5 618	5727
	ETP	1,7	2,4	3,5	3,3	3,8	3,7	3,8
	Contribution imputée	354 807	355 555	388 796	391 195	375 480	399 067	357 458
	Solde apres imputation	148 365	131 170	94 518	27 251	-35 956	-35 193	-54 955
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Agriculture et pastorale/forêt/biodiversité	Recettes d'activité	43 593	48 464	50 965	44 898	88 537	66 118	151 767
	Recettes autres	19 217	22 816		26 042	5 322	2 545	3 071
		62 810	71 280	50 965	70 940	93 859	68 663	154 838
	Charges personnelles	64 599	96 670	69 674	105 240	111 471	121 081	117 237
	Charges fonctionnement	28 661	28 165	32 312	43 873	44 368	49 441	45 783
	Amortissements		3 851	779	5 837	11 611	14 570	14 404
			128 686	102 765	154 950	167 450	185 092	177 424
	Charges personnel Transverses	20 921	8 270		27 098	29 970	31 416	37 393
	Charges structures transverses	15 823	13 020	7 447	20 050	34 923	27 977	28 671
	Amortissements Transverses				910	1 527	611	684
		36 744	21 290	7 447	48 058	66 420	60 004	66 748
	Marge activité	-49 667	-76 371	-51 021	-104 215	-67 302	-104 404	-11 253
	Marge brute (structure inclus)	-46 273	-70 426	-59 247	-104 060	-108 514	-144 406	-51 257
	RESULTAT NET	-67 193	-78 696	-59 247	-132 068	-140 011	-176 433	-89 334
	Nbre d'heures	3 215	4 088	2 439	2 990	4 464	3 720	3 926,00
	ETP	2,1	2,2	1,6	2,0	3,0	2,5	2,6
	Contribution imputée	0	0	0	0	127 775	162 134	77 430
	Solde apres imputation	-67 193	-78 696	-59 247	-132 068	-12 236	-14 298	-11 904

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Surfaces bleus								
Anneau bleu	Recettes d'activité	97 242	113 493	166 456	121 327	129 168	199 352	133 742
Pêche	Recettes autres	228 770	225 857	51 965	6 061	4 262	2445	2 810
Chasse		326 012	339 350	218 421	127 388	133 430	201 797	136 552
	Charges personnelles	133 725	197 957	131 972	108 223	100 365	87 135	91 356
	Charges fonctionnement	154 052	144 821	95 817	115 395	111 867	124 972	94 500
	Amortissements		7 933	7 933				
	Charges personnel Transverses	43 308	9 699		27 866	24 975	30175	34 214
	Charges structures transverses	64 276	31 102	307	27 695	28 571	26872	26 234
	Amortissements Transverses				1 030	1 223	587	626
		107 584	40 801	307	56 591	54 769	57 634	61 074
	Marge activité	-190 535	-229 285	-61 333	-102 291	-83 064	-12 755	-52 114
	Marge brute (structure inclus)	-26 041	-42 463	-17 608	-123 925	-107 373	-37 182	-75 538
	RESULTAT NET	-69 350	-52 162	-17 608	-152 821	-133 571	-67 944	-110 378
	Nbre d'heures	3 001	5 961	3 357	3 243	3 822	3 573	3637
	ETP	1,99	1,83	2,20	2,10	2,50	2,37	2,41
	Contribution imputée	30 551	30 615	33 478	33 684	121 898	62 438	95 670
	Solde apres imputation	-38 799	-21 547	15 870	-119 137	-11 673	-5 506	-14 708
TOTAL GESTION DES ESPACES PUBLIQUES								
	Recettes d'activité	165 742	168 113	322 431	174 529	332 852	423 032	369 449
	Recettes autres	262 996	260 543	104 855	131 020	33 065	16 452	22 035
		428 738	428 656	427 286	305 549	365 917	439 484	391 484
	Charges personnelles	658 924	695 061	829 319	829 163	723 162	666 253	759 737
	Charges fonctionnement	525 905	391 560	532 123	618 993	607 766	600 558	593 695
	Amortissements	24 618	33 403	78 105	64 250	139 038	93 018	96 948
		1 209 447	1 120 024	1 439 547	1 512 406	1 469 966	1 359 829	1 450 380
	Charges personnel Transverses	213 399	231 523	238 679	213 499	192 357	203 515	268 245
	Charges structures transverses	194 240	120 785	275 864	274 027	273 528	227 118	268 843
	Amortissements Transverses	0	0	0	25 219	32 688	29 587	24 954
		407 639	352 308	514 543	512 745	498 573	460 220	562 042
	Marge activité	-1 019 087	-918 508	-1 039 011	-1 273 627	-998 076	-843 779	-983 983
	Marge brute (structure inclus)	-974 949	-812 153	-1 288 125	-1 480 884	-1 377 577	-1 147 463	-1 327 739
	RESULTAT NET	-1 188 348	-1 043 676	-1 526 804	-1 719 602	-1 602 622	-1 380 565	-1 620 938
	Nbre d'heures	25 092	27 178	30 557	24 862	30 099	24 045	28 526
	ETP	16,6	17,3	20,2	16,4	19,9	15,9	18,9
	Contribution imputée	1 149 370	1 151 793	1 274 475	1 282 246	1 462 567	1 268 683	1 404 946
	SOLDE APRES IMPUTATION	-38 978	108 117	-252 329	-437 356	-140 055	-111 882	-215 992

PATRIMOINE								
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Equipements signalitiques/jeux								
	Recettes d'activité						3 692	
	Recettes autres				5 802	93	34	64
		0	0	0	5 802	93	3 726	64
	Charges personnelles	1 294	518	739	4 131	3 059	1 937	3 544
	Charges fonctionnement	24 724	10 919	10 129	20 307	20 148	16 378	12 678
	Amortissements	6 000	418		5 802	0		
		32 018	11 855	10 868	30 240	23 207	18 315	16 222
	Charges personnel Transverses	417	56		770	543	424	785
	Charges structures transverses	7 951	5 616	79	1 272	621	378	602
	Amortissements Transverses				40	27	8	14
		8 368	5 672	79	2 082	1 191	810	1 401
	Marge activité	-26 018	-11 437	-10 868	-24 438	-23 207	-14 623	-16 222
	Marge brute (structure inclus)	-39 969	-17 471	-10 947	-25 710	-23 735	-14 967	-16 760
	RESULTAT NET	-40 386	-17 527	-10 947	-26 520	-24 305	-15 399	-17 559
	Nbre d'heures	29	23	15	128	86	50	84
	ETP	0,02	0,02	0,00	0,01	0,10	0,03	0,06
	Contribution imputée	91 267	91 460	100 010	100 627	22 181	14 151	15 219
	Solde apres imputation	50 881	73 933	89 063	74 107	-2 124	-1 248	-2 340
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Voirie et œuvre d'arts								
	Recettes d'activité					2 030	1 092	3 178
	Recettes autres				1 092	110	185	125
		0	0	0	1 092	2 140	1 277	3 303
	Charges personnelles	5 427	10 454	9 073	6 129	4 191	13 091	8 329
	Charges fonctionnement	25 995	100 231	177 002	86 495	81 693	104 706	82 787
	Amortissements	3 000	4 046	1 092	1 092	1 092	1 092	3 178
		34 422	114 731	187 167	93 716	86 976	118 889	94 294
	Charges personnel Transverses	1 750	1 129		1 143	644	2 284	1 522
	Charges structures transverses	8 359	11 027	969	2 381	738	2 034	1 168
	Amortissements Transverses				32	32	44	28
		10 109	12 156	969	3 556	1 414	4 362	2 718
	Marge activité	-31 422	-110 685	-186 075	-92 624	-83 854	-116 705	-87 938
	Marge brute (structure inclus)	-42 781	-125 758	-188 136	-95 005	-85 574	-119 646	-92 159
	RESULTAT NET	-44 532	-126 887	-188 136	-96 180	-86 250	-121 974	-93 709
	Nbre d'heures	132	288	156	110	96	280	90
	ETP	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,19	0,06
	Contribution imputée	198 834	199 253	297 882	299 226	158 713	192 089	207 321
	Solde apres imputation	154 302	72 366	109 746	203 046	72 463	70 115	113 612
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Reseaux								
	Recettes d'activité					3 084	2 913	
	Recettes autres				3 084	19	99	98
		0	0	0	3 084	3 103	3 012	98
	Charges personnelles	2 152	1 506	474	1 475	748	6 777	6 171
	Charges fonctionnement	76 074	68 973	25 546	111 093	18 958	39 844	55 515
	Amortissements	0	2 576	3 084	3 084	3 084	2 913	
		78 226	73 055	29 104	115 652	22 790	49 534	61 686
	Charges personnel Transverses	694	163		275	111	1 220	1 190
	Charges structures transverses	24 464	6 381		2 333	127	1 087	912
	Amortissements Transverses				10	5	24	22
		25 158	6 544	0	2 618	243	2 331	2 124
	Marge activité	-78 226	-70 479	-26 020	-112 568	-16 622	-43 709	-61 686
	Marge brute (structure inclus)	-102 690	-79 436	-29 104	-114 901	-19 814	-47 610	-62 500
	RESULTAT NET	-103 385	-79 599	-29 104	-115 186	-19 930	-48 854	-63 712
	Nbre d'heures	48	33	12	35	17	145	111
	ETP	0,03	0,03	0,00	0,00	0,00	0,10	0,07
	Contribution imputée	108 696	108 925	119 108	119 843	18 188	44 894	55 222
	Solde apres imputation	5 311	29 326	90 004	4 657	-1 742	-3 959	-8 490

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
sanitaires	Recettes d'activité							
	Recettes autres			50 000		128	39	68
		0	0	50 000	0	128	39	68
	Charges personnelles	8 655	1 976	5 064	1 864	3 852	1 736	2 813
	Charges fonctionnement	23 387	34 187	87 299	39 407	33 481	42 948	25 785
	Amortissements	1 800	1 323	1 323				
		33 842	37 486	93 686	41 271	37 333	44 684	28 598
	Charges personnel Transverses	2 791	214	214	347	747	481	832
	Charges structures transverses	7 521	5 755	3 562	1 070	854	429	638
	Amortissements Transverses				14	37	9	15
		10 312	5 969	3 776	1 431	1 638	919	1 485
	Marge activité	-32 042	-36 163	-92 363	-41 271	-37 333	-44 684	-28 598
	Marge brute (structure inclus)	-41 363	-43 241	-47 248	-42 341	-38 059	-45 074	-29 168
	RESULTAT NET	-44 154	-43 455	-47 462	-42 702	-38 843	-45 564	-30 015
	Nbre d'heures	290	74	190	46	114	57	89
	ETP	0,19	0,05	0,10	0,00	0,10	0,04	0,06
	Contribution imputée	53 889	54 003	59 052	59 416	35 448	41 871	26 015
	Solde apres imputation	9 735	10 548	11 590	16 714	-3 395	-3 693	-4 000
Bâtis	Recettes d'activité	192 087	230 176	395 523	228 340	317 579	249 877,95	269 521,00
	Recettes autres	9 248	39 790	60 000	17 657	8 771	4 024,00	5 162,00
		201 335	269 966	455 523	245 997	326 350	253 902	274 683
	Charges personnelles	143 731	167 701	198 668	284 678	224 389	208 949	211 201
	Charges fonctionnement	394 225	473 070	658 961	482 989	620 234	555 270	635 205
	Amortissements	37 414	23 627	68 156	19 447	34 849	154 595	48 866
		575 370	664 398	925 785	787 114	879 472	918 814	895 272
	Charges personnel Transverses	46 351	67 943	62 523	53 070	51 392	49 666	62 902
	Charges structures transverses	155 886	65 812	113 906	68 731	71 273	55 555	57 090
	Amortissements Transverses				3 699	7 998	7 336	4 927
		202 237	133 755	176 429	125 500	130 663	112 557	124 919
	Marge activité	-345 869	-410 595	-462 106	-539 327	-527 044	-514 341	-576 885
	Marge brute (structure inclus)	-529 921	-460 244	-584 168	-609 848	-624 395	-720 467	-677 679
	RESULTAT NET	-576 273	-528 187	-646 691	-666 617	-683 785	-777 469	-745 508
	Nbre d'heures	5 594	7 088	7 659	6 890	7 873	5 871	6 770
	ETP	3,7	4,7	5,1	4,6	5,2	3,89	4,48
	Contribution imputée	615 188	616 021	653 046	655 717	844 028	934 463	820 071
	Solde apres imputation	38 915	87 834	6 355	-10 900	160 243	156 994	74 563
TOTAL PATRIMOINE	Recettes d'activité	192 087	230 176	395 523	228 340	322 693	257 574	272 699
	Recettes autres	9 248	39 790	110 000	27 635	9 121	4 381	5 517
		201 335	269 966	505 523	255 975	331 814	261 955	278 216
	Charges personnelles	161 259	182 155	214 018	298 277	236 239	232 490	232 058
	Charges fonctionnement	544 405	687 380	958 937	740 291	774 514	759 146	811 970
	Amortissements	48 214	31 990	73 655	29 425	39 025	158 600	52 044
		753 878	901 525	1 246 610	1 067 993	1 049 778	1 150 236	1 096 072
	Charges personnel Transverses	52 003	69 505	62 737	55 605	53 437	54 075	67 231
	Charges structures transverses	204 181	94 591	118 516	75 787	73 613	59 483	60 410
	Amortissements Transverses	0	0	0	3 795	8 099	7 421	5 006
		256 184	164 096	181 253	135 187	135 149	120 979	132 647
	Marge activité	-513 577	-639 359	-777 432	-810 228	-688 060	-734 062	-771 329
	Marge brute (structure inclus)	-756 724	-726 150	-859 603	-887 805	-791 577	-947 764	-878 266
	RESULTAT NET	-808 729	-795 655	-922 340	-947 205	-853 113	-1 009 260	-950 503
	Nbre d'heures	6 093	7 506	8 032	7 209	8 186	6 403	7 144
	ETP	4,00	4,97	5,40	4,71	5,42	4,24	4,73
	Contribution imputée	1 067 874	1 069 662	1 229 098	1 234 830	1 078 558	1 227 469	1 123 849
	SOLDE APRES IMPUTATION	259 145	274 007	306 758	287 625	225 445	218 209	173 346

SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE								
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Surveillance&Gardiennage								
	Recettes d'activité					11 321	30 951	2 376
	Recettes autres		17 740	17 740	55 442	16 153	9 818	11 289
		0	17 740	17 740	55 442	27 474	40 769	13 665
	Charges personnelles	267 181	326 735	308 419	378 737	365 072	347 900	321 359
	Charges fonctionnement	29 487	35 443	42 017	60 549	59 591	58 473	84 823
	Amortissements	3 422	13 687	437	1 391	2 321	2 376	2 376
	Charges personnel Transverses	102 441	130 982	117 376	105 691	94 649	121 172	137 459
	Charges structures transverses	9 482	29 016	90 899	119 554	142 527	136 880	128 676
	Amortissements Transverses				9 519	19 722	17 426	11 328
		111 923	159 998	208 275	234 764	256 898	275 478	277 463
	Marge activité	-296 668	-362 178	-350 436	-439 286	-413 342	-375 422	-403 806
	Marge brute (structure inclus)	-309 572	-387 141	-424 032	-504 789	-542 037	-504 860	-523 569
	RESULTAT NET	-412 014	-518 123	-541 408	-619 999	-656 408	-643 458	-672 356
	Nbre d'heures	12 069	14 414	15 027	13 702	14 480	14 349	14615
	ETP	7,99	9,55	10,00	9,10	9,60	9,50	9,68
	Contribution imputée	325 247	325 932	400 574	403 603	599 044	591 312	582 764
	SOLDE APRES IMPUTATION	-86 767	-192 191	-140 834	-216 396	-57 364	-52 146	-89 592

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Accueils publics								
	Recettes d'activité					1 537	1 424	1 424
	Recettes autres		38 300		2 597	4 563	2 785	4 010
		0	38 300	0	2 597	6 100	4 209	5 434
	Charges personnelles	156 208	138 996	143 239	145 481	123 707	108 644	123 823
	Charges fonctionnement	69 344	33 524	38 187	14 602	15 472	10 514	15 018
	Amortissements	4 084	6 682	1 349	1 891	1 633	1 424	1 424
	Charges personnel Transverses	38 477	96 802	35 917	49 042	20 345	29 893	44 742
	Charges structures transverses	10 508	27 722	27 999	17 606	18 784	30 616	37 443
	Amortissements Transverses				1 278	1 309	668	893
		48 985	124 524	63 916	67 926	40 438	61 177	83 078
	Marge activité	-225 552	-172 520	-181 426	-160 083	-137 642	-117 734	-137 417
	Marge brute (structure inclus)	-240 144	-168 624	-210 774	-176 983	-153 496	-146 989	-172 274
	RESULTAT NET	-278 621	-265 426	-246 691	-227 303	-175 150	-177 550	-217 909
	Nbre d'heures	5 800	5 432	5 390	5 826	5 896	4 071	5192
	ETP	3,84	3,60	3,60	3,86	3,90	2,70	3,44
	Contribution imputée	133 516	133 691	96 039	133 577	163 400	163 400	163 400
	SOLDE APRES IMPUTATION	-145 105	-131 735	-150 652	-93 726	-11 750	-14 150	-54 509

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ALSH								
	Recettes d'activité	37 637	42 168	39 483	37 823	40 111	40 792	41 164
	Recettes autres					1 321	900	1 058
		37 637	42 168	39 483	37 823	41 432	41 692	42 222
	Charges personnelles	36 305	32 300	35 267	37 502	29 965	35 825	44 444
	Charges fonctionnement	10 215	33 222	22 438	23 873	18 348	21 352	22 748
	Amortissements		2 438					
	Charges personnel Transverses	13 892	3 489	7 807	-1 979	15 948	18 731	19 855
	Charges structures transverses	7 251	10 269	3 507	2 843	5 437	9 897	9 877
	Amortissements Transverses				277	379	216	236
		21 143	13 758	11 314	1 141	21 764	28 844	29 968
	Marge activité	-8 883	-23 354	-18 222	-23 552	-8 202	-16 385	-26 028
	Marge brute (structure inclus)	-16 134	-36 061	-21 729	-26 395	-12 318	-25 382	-34 847
	RESULTAT NET	-30 026	-39 550	-29 536	-24 693	-28 645	-44 329	-54 938
	Nbre d'heures	1 437	1 215	1 245	884	1 184	1 316	1 370
	ETP	0,95	0,80	0,80	0,59	0,78	0,87	0,91
	Contribution imputée	48 743	45 913	47 530	45 024	48 500	48 500	48 500

SOLDE APRES IMPUTATION	18 717	6 363	17 994	20 331	19 855	4 171	-6 438
-------------------------------	---------------	--------------	---------------	---------------	---------------	--------------	---------------

NB: 70% des recettes réelles son réaffectation à terrestre/nautique/pédagogie suivant la facturation des stages enfants
afin de tenir compte des dépenses qui sont imputées sur terrestre/nautique/pedagogie

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Restauration								
	Recettes d'activité					647 000	629 813	547 699
	Recettes autres					23 717		
		0	0	0	0	670 717	629 813	547 699
	Charges personnelles					495 317	419 245	304 983
	Charges fonctionnement					439 407	325 026	249 037
	Amortissements					27 565	39 374	39 871
	Charges personnel Transverses							
	Charges structures transverses							
	Amortissements Transverses							
		0	0	0	0	0		
	Marge activité	0	0	0	0	-287 724	-114 458	-6 321
	Marge brute (structure inclus)	0	0	0	0	-291 572	-153 832	-46 192
	RESULTAT NET	0	0	0	0	-291 572	-153 832	-46 192
	Nbre d'heures					21 260	17 395	11 322
	ETP					14,08	11,52	7,50
	Contribution imputée					0	0	0
	SOLDE APRES IMPUTATION	0	0	0	0	-291 572	-153 832	-46 192

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Pédagogie								
	Recettes d'activité	84 167	37 028	115 551	103 275	94 345	81 167	73 660
	Recettes autres		15 226	8 230	1 923	11 082	6 504	8 596
		84 167	52 254	123 781	105 198	105 427	87 671	82 256
	Charges personnelles	168 540	137 703	187 187	224 447	228 169	243 814	275 573
	Charges fonctionnement	33 542	24 498	29 351	51 551	51 665	35 112	31 579
	Amortissements	4 747	6 095				116	308
	Charges personnel Transverses	52 389	53 464	62 044	75 777	73 071	87 844	112 313
	Charges structures transverses	17 837	35 904	37 383	40 401	47 075	72 630	80 254
	Amortissements Transverses				3 323	3 819	2 102	1 914
		70 226	89 368	99 427	119 501	123 965	162 576	194 481
	Marge activité	-117 915	-125 173	-100 987	-172 723	-185 489	-197 759	-233 492
	Marge brute (structure inclus)	-140 499	-151 946	-130 140	-211 201	-221 482	-264 001	-305 458
	RESULTAT NET	-192 888	-205 410	-192 184	-290 301	-298 372	-353 947	-419 685
	Nbre d'heures	7 144	5 959	7 240	8 240	8 121	9 425	11 130
	ETP	4,73	3,95	4,80	5,46	5,38	6,24	7,37
	Contribution imputée	196 533	301 500	265 507	245 477	301 500	301 500	301 500
	SOLDE APRES IMPUTATION	3 645	96 090	73 323	-44 824	3 128	-52 447	-118 185

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
POLITIQUE DE LA VILLE								
	Recettes d'activité					121 527	110 213	144 275
	Recettes autres					3 402	2 453	2 836
		0	0	0	0	124 929	112 666	147 111
	Charges personnelles					85 661	102 810	94 953
	Charges fonctionnement					50 587	30 563	42 991
	Amortissements							
	Charges personnel Transverses					16 104	27 949	34 165
	Charges structures transverses					14 006	26 956	26 477
	Amortissements Transverses					976	588	632
		0	0	0	0	31 086	55 493	61 274
	Marge activité	0	0	0	0	-14 721	-23 160	6 331
	Marge brute (structure inclus)	0	0	0	0	-25 325	-47 663	-17 310
	RESULTAT NET	0	0	0	0	-42 405	-76 200	-52 107
	Nbre d'heures					3 050	2 991	3 669
	ETP					2,02	1,98	2,43
	Contribution imputée					42 405	76 200 €	52 107 €
	SOLDE APRES IMPUTATION	0	0	0	0	0	0	0

Les actions dans le cadre de la Politique de la Ville sous désormais totalement intégrées à la DSP depuis 2023.

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Terrestre								
	Recettes d'activité	221 105	106 218	215 334	222 484	215 637	227 337	240 520
	Recettes autres	221			15 886	7 001	3 391	3 946
		221 326	106 218	215 334	238 370	222 638	230 728	244 466
	Charges personnelles	88 326	106 276	101 587	173 345	162 228	140 982	151 997
	Charges fonctionnement	172 812	85 838	182 685	77 389	65 555	65 186	62 986
	Amortissements	19 579	7 178	1 893	2 199	4 145	4 384	14 958
	Charges personnel Transverses	42 612	127 905	60 949	91 765	84 201	86 926	85 700
	Charges structures transverses	59 693	31 578	56 478	28 646	28 682	37 269	36 842
	Amortissements Transverses				1 649	2 008	814	879
		102 305	159 483	117 427	122 060	114 891	125 009	123 421
	Marge activité	-40 033	-85 896	-68 938	-28 250	-12 146	21 169	25 537
	Marge brute (structure inclus)	-119 084	-124 652	-127 309	-43 209	-37 972	-17 093	-22 317
	RESULTAT NET	-161 696	-252 557	-188 258	-136 623	-124 181	-104 833	-108 896
	Nbre d'heures	2 772	3 648	3 401	5 260	5 805	4 956	5 109
	ETP	1,84	2,42	2,30	3,00	3,84	3,28	3,38
	Contribution imputée	169 544	61 703	152 394	158 705	158 705	158 705	158 705
	SOLDE APRES IMPUTATION	7 848	-190 854	-35 864	22 082	34 524	53 872	49 809

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Golf								
	Recettes d'activité	203 864	142 246	236 556	214 588	210 308	217 521	227 871
	Recettes autres				3 511	59	53	43
		203 864	142 246	236 556	218 099	210 367	217 574	227 914
	Charges personnelles	5 576	5 044	3 554	4 136	2 502	3 920	2 935
	Charges fonctionnement	170 071	141 096	148 530	181 018	177 711	190 094	199 049
	Amortissements		5 309	1 740	3 511	3 130	3 130	3 130
	Charges personnel Transverses	39 843	545	46 312	58 682	53 002	48 920	44 444
	Charges structures transverses	56 665	13 822	20 804	3 632	241	579	404
	Amortissements Transverses				26	17	13	10
		96 508	14 367	67 116	62 340	53 260	49 512	44 858
	Marge activité	28 217	-3 894	84 472	29 434	30 095	23 507	25 887
	Marge brute (structure inclus)	-28 448	-23 025	61 928	25 802	26 783	19 851	22 396
	RESULTAT NET	-68 291	-23 570	15 616	-32 906	-26 236	-29 082	-22 058
	Nbre d'heures	165	132	68	84	53	77	56
	ETP	0,11	0,09	0,00	0,06	0,04	0,05	0,04
	Contribution imputée	71 040	20 720	44 400	44 400	44 400	44 400	44 400
	SOLDE APRES IMPUTATION	2 749	-2 850	60 016	11 494	18 164	15 318	22 342

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nautique	Recettes d'activité	230 704	120 228	223 470	227 063	222 886	245 633	234 133
	Recettes autres	3 000			26 091	6 272	3 557	3 843
		233 704	120 228	223 470	253 154	229 158	249 190	237 976
	Charges personnelles	101 307	103 359	105 626	144 929	158 883	155 935	159 366
	Charges fonctionnement	90 111	51 267	69 872	47 239	40 477	45 738	43 894
	Amortissements	10 984	5 792	10 816	12 866	14 905	14 239	14 173
	Charges personnel Transverses	46 115	56 150	65 667	87 208	80 121	92 782	85 903
	Charges structures transverses	48 616	26 291	47 341	23 251	25 818	39 101	35 881
	Amortissements Transverses				1 261	1 799	854	856
		94 731	82 441	113 008	111 720	107 738	132 737	122 640
	Marge activité	39 286	-34 398	47 972	34 895	23 526	43 960	30 873
	Marge brute (structure inclus)	-17 314	-66 481	-10 185	24 869	-10 925	-5 823	-15 338
	RESULTAT NET	-63 428	-122 631	-75 852	-63 600	-92 845	-99 459	-102 097
	Nbre d'heures	3 373	3 254	3 904	4 021	5 622	5 199	4976
	ETP	2,23	2,15	2,60	2,66	3,72	3,44	3,30
	Contribution imputée	30 477	13 229	39 052	36 020	43 200	43 200	43 200
	SOLDE APRES IMPUTATION	-32 951	-109 402	-36 800	-27 580	-49 645	-56 259	-58 897

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Plage	Recettes d'activité	291 528	329 292	178 199	429 446	410 325	406 727	391 145
	Recettes autres		0	0	7 019	572	555	904
		291 528	329 292	178 199	436 465	410 897	407 282	392 049
	Charges personnelles	9 466	12 506	2 938	12 730	18 308	18 273	23 192
	Charges fonctionnement	95 176	101 339	103 633	148 091	168 509	163 491	157 855
	Amortissements		4 175	1 868	6 219	7 345	6 089	5 476
	Charges personnel Transverses	56 806	155 140	35 236	117 547	103 277	96 375	85 509
	Charges structures transverses	58 600	17 044	15 829	7 840	2 354	6 105	8 439
	Amortissements Transverses				102	164	133	201
		115 406	172 184	51 065	125 489	105 795	102 613	94 149
	Marge activité	186 886	215 447	71 628	268 625	223 508	224 963	210 098
	Marge brute (structure inclus)	128 286	194 228	53 931	261 585	214 381	213 324	197 087
	RESULTAT NET	71 480	39 088	18 695	143 936	110 940	116 816	111 377
	Nbre d'heures	428	572	73	325	513	812	1 170
	ETP	0,28	0,38	0,00	0,22	0,34	0,54	0,77
	Contribution imputée							
	SOLDE APRES IMPUTATION	71 480	39 088	18 695	143 936	110 940	116 816	111 377

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Evenements								
	Recettes d'activité	155 827	1 630	30 255	116 623	96 938	177 746	198 116
	Recettes autres	0	4 000	12 240	16 433	3 769	2 691	3 296
		155 827	5 630	42 495	133 056	100 707	180 437	201 412
	Charges personnelles	115 446	58 096	97 012	99 166	94 712	107 613	109 312
	Charges fonctionnement	97 981	32 297	55 249	72 203	39 825	39 567	54 764
	Amortissements	5 591	3 635	1 882	1 796	1 125	291	0
	Charges personnel Transverses	52 151	16 834	23 263	52 513	41 599	68 393	75 528
	Charges structures transverses	38 461	17 699	18 061	16 615	16 175	29 578	30 775
	Amortissements Transverses				1 120	1 142	646	734
		90 612	34 533	41 324	70 248	58 916	98 617	107 037
	Marge activité	-57 600	-88 763	-122 006	-54 746	-37 599	30 566	34 040
	Marge brute (structure inclus)	-101 652	-106 097	-129 709	-56 724	-51 130	3 388	6 561
	RESULTAT NET	-153 803	-122 931	-152 972	-110 357	-93 871	-65 651	-69 701
	Nbre d'heures	5 017	2 388	4 120	3 571	4 273	3 933	4 267
	ETP	3,32	1,58	2,70	2,37	2,83	2,60	2,83
	Contribution imputée	155 656	155 656	155 656	155 656	155 656	155 656	155 656
	SOLDE APRES IMPUTATION	1 853	32 725	2 684	45 299	61 785	90 005	85 955

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Conventions								
	Recettes d'activité	125 279	53 783	50 957	53 360	49 972	62 139	56 545
	Recettes autres	17	275		753	67	12	24
		125 296	54 058	50 957	54 113	50 039	62 151	56 569
	Charges personnelles	11 778	4 824	1 905	843	2 996	1 102	1 791
	Charges fonctionnement	3 786	833	1 678				
	Amortissements		213					
	Charges personnel Transverses	21 290	22 978	209	14 706	12 833	13 942	11 145
	Charges structures transverses	19 558	929	333	917	278	131	227
	Amortissements Transverses				5	19	3	5
		40 848	23 907	542	15 628	13 130	14 076	11 377
	Marge activité	109 715	48 126	47 374	52 517	46 976	61 037	54 754
	Marge brute (structure inclus)	90 174	47 259	47 041	52 353	46 765	60 918	54 551
	RESULTAT NET	68 884	24 281	46 832	37 642	33 913	46 973	43 401
	Nbre d'heures	309	124	39	18	61	18	32
	ETP	0,2	0,1	0,0	0,01	0,04	0,01	0,02
	Contribution imputée							

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Locations	Recettes d'activité	51 589	21 071	39 408	103 734	42 771	26 715	28 146
	Recettes autres				1 932			23
		51 589	21 071	39 408	105 666	42 771	26 715	28 169
	Charges personnelles	1 002	1 025	924				852
	Charges fonctionnement	58	8 000	4 336	48 441			
	Amortissements	44	39					
	Charges personnel Transverses	8 076	9 265	7 343	8 923	10 726	5 939	5 764
	Charges structures transverses	7 826	772	11 337	2 557			216
	Amortissements Transverses							5
		15 902	10 037	18 680	11 480	10 726	5 939	5 985
	Marge activité	50 529	12 046	34 148	55 293	42 771	26 715	27 294
	Marge brute (structure inclus)	42 659	11 235	22 811	54 668	42 771	26 715	27 101
	RESULTAT NET	34 583	1 970	15 468	45 745	32 045	20 776	21 332
	Nbre d'heures	25	20	15	0	0	0	30
	ETP	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,02
	Contribution imputée							

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Prestations	Recettes d'activité	132 789	21 274	84 192	377 175	276 787	278 654	303 777
	Recettes autres				7 023	908	320	377
		132 789	21 274	84 192	384 198	277 695	278 974	304 154
	Charges personnelles	17 629	3 968	14 528	35 936	23 650	14 024	14 351
	Charges fonctionnement	95 519	29 236	49 584	285 561	205 656	220 507	259 573
	Amortissements	8 610	1 218	521				
	Charges personnel Transverses	24 587	429	18 340	28 394	73 462	65 381	63 623
	Charges structures transverses	34 597	3 851	6 902	16 975	3 739	3 519	3 516
	Amortissements Transverses				479	261	77	84
		59 184	4 280	25 242	45 848	77 462	68 977	67 223
	Marge activité	19 641	-11 930	20 080	55 678	47 481	44 123	29 853
	Marge brute (charges structure inclus)	-23 566	-16 999	12 657	45 726	44 650	40 924	26 714
	RESULTAT NET	-48 153	-17 428	-5 683	16 853	-29 073	-24 534	-36 993
	Nbre d'heures	703	119	499	1 528	814	468	488
	ETP	0,47	0,08	0,30	1,01	0,54	0,31	0,32
	Contribution imputée							

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Boutiques								
	Recettes d'activité	15 115	9 801	13 443	12 934	11 552	9 508	9 975
	Recettes autres				241	13	3	
		15 115	9 801	13 443	13 175	11 565	9 511	9 975
	Charges personnelles	764		1 079	467	274	112	
	Charges fonctionnement	6 638	6 238	8 603	6 391	4 336	4 968	5 419
	Amortissements	442	228					
	Charges personnel Transverses	2 725		2 968	1 979	2 954	2 143	1 951
	Charges structures transverses	3 296	840	58 020	399	53	30	
	Amortissements Transverses				6	4	1	
		6 021	840	60 988	2 384	3 011	2 174	1 951
	Marge activité	7 713	3 563	3 761	6 076	6 942	4 428	4 556
	Marge brute (structure inclus)	3 975	2 495	-54 259	5 918	6 902	4 401	4 556
	RESULTAT NET	1 250	2 495	-57 227	3 933	3 944	2 257	2 605
	Nbre d'heures	19	0	37	20	12	4	0
	ETP	0,01	0,00	0,00	0,01	0,01	0,00	0,00
	Contribution imputée							

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Logistique								
	Recettes d'activité		1 481	3 165	7 887	12 039	10 319	12 700
	Recettes autres		140 210		3 367	2 465	1590	
		0	141 691	3 165	11 254	14 504	11 909	12 700
	Charges personnelles		65 440	69 773	82 933	66 839	72 332	66 006
	Charges fonctionnement		7 582	12 671	4 472	4 953	1 685	6 166
	Amortissements		3 481	1 749	3 220	3 495	3 413	2 571
	Charges personnel Transverses		-60 157	-69 774	-82 233	-66 839	-53 080	-66 006
	Charges structures transverses		125 345		37 274	14 637	22 103	6 738
	Amortissements Transverses				6 218	2 683	3 281	1 360
		0	65 188	-69 774	-38 741	-49 519	-27 696	-57 908
	Marge activité	0	-71 541	-79 279	-79 518	-59 753	-63 698	-59 472
	Marge brute (structure inclus)	0	-60 157	-81 028	-116 645	-75 420	-87 624	-68 781
	RESULTAT NET	0	0	-11 254	-40 630	-11 264	-37 825	-4 135
	Nbre d'heures		2 118	2 464	3 049	2 210	2 325	2 127
	ETP		1,40	1,60	2,00	1,46	1,54	1,41
	Contribution imputée						18 910	18 910

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
commerciaux								
	Recettes d'activité					1 019	21 072	16 019
	Recettes autres	28 933		25	39 947	8 118	5 771	
		28 933	0	25	39 947	9 137	26 843	16 019
	Charges personnelles	172 343	155 057	231 395	265 332	344 178	322 012	278 891
	Charges fonctionnement	4 294	2 926	5 425	19 066	29 369	45 967	84 162
	Amortissements		58 303	1 019	1 019	1 019	1 019	1 019
	Charges personnel Transverses	-147 704	-267 645	-231 395	-265 332	-344 178	-255 078	-278 891
	Charges structures transverses		51 359		30 043	35 682	67 495	4 208
	Amortissements Transverses				2 595	3 325	4 788	2 725
		-147 704	-216 286	-231 395	-232 694	-305 171	-182 795	-271 958
	Marge activité	-176 637	-157 983	-236 820	-284 398	-372 528	-346 907	-347 034
	Marge brute (structure inclus)	-147 704	-267 645	-237 814	-275 513	-401 111	-409 650	-352 261
	RESULTAT NET	0	0	-6 419	-12 776	-60 258	-159 360	-76 095
	Nbre d'heures		4 609	7 405	8 279	9 031	9 187	5 855
	ETP		4,61	4,90	5,50	5,98	6,08	3,88
	Contribution imputée							

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL Activités commerciales								
Logistique/comerciaux	Recettes d'activité	1 549 604	886 220	1 230 013	1 906 392	2 454 754	2 546 780	2 527 169
	Recettes autres	32 171	198 011	20 495	126 723	73 329	30 585	28 956
		1 581 775	1 084 231	1 250 508	2 033 115	2 528 083	2 577 365	2 556 125
	Charges personnelles	884 690	824 594	996 014	1 227 247	1 837 389	1 746 643	1 652 469
	Charges fonctionnement	849 547	557 896	732 242	979 897	1 311 870	1 199 770	1 235 241
	Amortissements	54 081	104 786	22 837	32 721	64 362	73 479	82 930
		1 611 681	1 194 487	1 429 061	1 863 823	2 763 768	2 573 464	2 531 825
	Charges personnel Transverses	251 259	215 199	64 886	236 992	176 626	337 060	325 745
	Charges structures transverses	362 908	363 425	303 994	228 999	212 961	346 009	281 297
	Amortissements Transverses	0	0	0	18 339	17 905	14 184	10 534
		614 167	578 624	368 880	484 330	407 492	697 253	617 576
	Marge activité	-184 633	-496 270	-498 243	-300 752	-694 505	-399 633	-360 541
	Marge brute (structure inclus)	-569 451	-766 470	-804 579	-435 749	-898 499	-788 536	-695 812
	RESULTAT NET	-820 710	-981 669	-869 465	-691 080	-1 093 030	-1 139 780	-1 032 091
	Nbre d'heures	27 192	29 590	35 900	41 105	67 905	62 177	56 793
	ETP	18.0	21.2	23.6	26.8	45.0	41.2	37.6
	Contribution imputée	805 509	732 412	800 578	818 859	957 766	1 010 471	986 378
	Solde apres imputation	-15 201	-249 257	-68 887	127 779	-135 264	-129 309	-45 713
TOTAL ESPACES PUBLICS								
	Recettes d'activité	165 742	168 113	322 431	174 529	332 852	423 032	369 449
	Recettes autres	262 996	260 543	104 855	131 020	33 065	16 452	22 035
		428 738	428 656	427 286	305 549	365 917	439 484	391 484
	Charges personnelles	658 924	695 061	829 319	829 163	723 162	666 253	759 737
	Charges fonctionnement	525 905	391 560	532 123	618 993	607 766	600 558	593 695
	Amortissements	24 618	33 403	78 105	64 250	139 038	93 018	96 948
	Charges personnel Transverses	213 399	231 523	238 679	213 499	192 357	203 515	268 245
	Charges structures transverses	194 240	120 785	275 864	274 027	273 528	227 118	268 843
	Amortissements Transverses	0	0	0	25 219	32 688	29 587	24 954
		407 639	352 308	514 543	512 745	498 573	460 220	562 042
	Marge activité	-1 019 087	-918 508	-1 039 011	-1 273 627	-998 076	-843 779	-983 983
	Marge brute (structure inclus)	-974 949	-812 153	-1 288 125	-1 480 884	-1 377 577	-1 147 463	-1 327 739
	RESULTAT NET	-1 188 348	-1 043 676	-1 526 804	-1 719 602	-1 602 622	-1 380 565	-1 620 938
	Nbre d'heures	25 092	27 178	30 557	24 862	30 099	24 045	28 526
	ETP	17	17	20	16	20	16	19
	Contribution imputée	1 149 370	1 151 793	1 274 475	1 282 246	1 462 567	1 268 683	1 404 946
	Solde apres imputation	-38 978	108 117	-252 329	-437 356	-140 055	-111 882	-215 992
TOTAL PATRIMOINE								
	Recettes d'activité	192 087	230 176	395 523	228 340	322 693	257 574	272 699
	Recettes autres	9 248	39 790	110 000	27 635	9 121	4 381	5 517
		201 335	269 966	505 523	255 975	331 814	261 955	278 216
	Charges personnelles	161 259	182 155	214 018	298 277	236 239	232 490	232 058
	Charges fonctionnement	544 405	687 380	958 937	740 291	774 514	759 146	811 970
	Amortissements	48 214	31 990	73 655	29 425	39 025	158 600	52 044
	Charges personnel Transverses	52 003	69 505	62 737	55 605	53 437	54 075	67 231
	Charges structures transverses	204 181	94 591	118 516	75 787	73 613	59 483	60 410
	Amortissements Transverses	0	0	0	3 795	8 099	7 421	5 006
		256 184	164 096	181 253	135 187	135 149	120 979	132 647
	Marge activité	-513 577	-639 359	-777 432	-810 228	-688 060	-734 062	-771 329
	Marge brute (structure inclus)	-756 724	-726 150	-859 603	-887 805	-791 577	-947 764	-878 266
	RESULTAT NET	-808 727	-795 655	-922 340	-947 205	-853 113	-1 009 260	-950 503
	Nbre d'heures	6 093	7 506	8 032	7 209	8 186	6 403	7 144
	ETP	4.0	5.0	5.4	4.7	5.4	4.2	4.7
	Contribution imputée	1 067 874	1 069 662	1 229 098	1 234 830	1 043 110	1 227 469	1 123 849
	Solde apres imputation	259 147	274 007	306 758	287 625	189 997	218 209	173 346

TOTAL SURVEILLANCE								
	Recettes d'activité	0	0	0	0	11 321	30 951	2 376
	Recettes autres	0	17 740	17 740	55 442	16 153	9 818	11 289
		0	17 740	17 740	55 442	27 474	40 769	13 665
	Charges personnelles	267 181	326 735	308 419	378 737	365 072	347 900	321 359
	Charges fonctionnement	29 487	35 443	42 017	60 549	59 591	58 473	84 823
	Amortissements	3 422	13 687	437	1 391	2 321	2 376	2 376
	Charges personnel Transverses	102 441	130 982	117 376	105 691	94 649	121 172	137 459
	Charges structures transverses	9 482	29 016	90 899	119 554	142 527	136 880	128 676
	Amortissements Transverses	0	0	0	9 519	19 722	17 426	11 328
		111 923	159 998	208 275	234 764	256 898	275 478	277 463
	Marge activité	-296 668	-362 178	-350 436	-439 286	-413 342	-375 422	-403 806
	Marge brute (structure inclus)	-309 572	-387 141	-424 032	-504 789	-542 037	-504 860	-523 569
	RESULTAT NET	-412 014	-518 123	-541 408	-619 999	-656 408	-643 458	-672 356
	Nbre d'heures	12 069	14 414	15 027	13 702	14 480	14 349	14 615
	ETP	8.0	9.6	10.0	9.1	9.6	9.5	9.7
	Contribution imputée	325 247	325 932	400 574	403 603	599 044	591 312	582 764
	Solde apres imputation	-86 767	-192 191	-140 834	-216 396	-57 364	-52 146	-89 592
TOTAL DSP								
	Recettes d'activité	1 907 433	1 284 509	1 947 967	2 309 261	3 121 620	3 258 338	3 171 693
	Recettes autres	304 415	516 084	253 090	340 820	131 668	61 236	67 797
		2 211 848	1 800 593	2 201 057	2 650 081	3 253 288	3 319 574	3 239 490
	Charges personnelles	1 972 054	2 028 545	2 347 770	2 733 424	3 161 862	2 993 286	2 965 623
	Charges fonctionnement	1 949 344	1 672 279	2 265 319	2 399 730	2 753 741	2 617 947	2 725 729
	Amortissements	130 335	183 866	175 034	127 787	244 746	327 473	234 298
	Charges personnel Transverses	619 102	647 209	483 678	611 787	517 069	715 822	798 680
	Charges structures transverses	770 811	607 817	789 273	698 367	702 629	769 490	739 226
	Amortissements Transverses	0	0	0	56 872	78 414	68 618	51 822
		1 389 913	1 255 026	1 272 951	1 367 026	1 298 112	1 553 930	1 589 728
	Marge activité	-2 013 965	-2 416 315	-2 665 122	-2 823 893	-2 793 983	-2 352 895	-2 519 659
	Marge brute (structure inclus)	-2 610 696	-2 691 914	-3 376 339	-3 309 227	-3 609 690	-3 388 622	-3 425 386
	RESULTAT NET	-3 229 798	-3 339 123	-3 860 017	-3 977 886	-4 205 166	-4 173 062	-4 275 888
	Nbre d'heures	70 446	78 688	89 516	86 878	120 670	106 974	107 078
	ETP	46.6	53.0	59.2	57.0	79.9	70.8	70.9
	Reversement sub politique ville							
	Contribution imputée	3 348 000	3 279 800	3 704 725	3 739 537	4 062 487	4 097 935	4 097 937
	Contribution versée	3 348 000	3 279 425	3 705 098	3 739 537	4 097 935	4 097 936	4 097 937
	RESULTAT SEGAPAL DSP	118 202	-59 323	-155 292	-238 349	-142 679	-75 127	-177 947

E. Analyses des missions dites « Activités Sociales »

Comme cela a été fait en 2023 pour la première fois, une analyse a été faite cette année avec le comparatif des années 2022, 2023 et 2024 en reprenant les marges sur activité et les résultats nets pour les activités de services publics et commerciales. Puisque nous avons des activités dites commerciales qui ont un caractère social, nous allons apporter une différenciation.

Ainsi nous obtenons une analyse sur trois catégories :

- missions service public
- activités à caractère social
- activités commerciales

Certaines activités sont mixtes (sociales et commerciales) c'est le cas des activités terrestres/golf/nautiques/événements.

Cette analyse montre qu'à périmètre constant on a les résultats suivants :

-Missions service public

Résultat : 2025 : -3243k€ 2024 : -3033 k€ 2023 : -3112 k€ 2022 : - 3286 k€

Après imputation contribution : 2025 : -132 k€ 2024 : + 54 k€ 2023 : +28 k€ 2022 : -366 k€

-Activités sociales

Résultat : 2025 : -1126 k€ 2024 : -1026 k€ 2023 : -872 k€ 2022 : -860 k€

Après imputation contribution : 2025 -138 k€ 2024 : -34 k€ 2023 +86 k€ 2022: -42 k€

-Activités commerciales :

Résultat : 2025 : +93 k€ 2024 : -95 k€ 2023 : -221 k€ 2022 : +170 k€

Aucune contribution

Soit un total de -178 k€ en 2025 -75 k€ en 2024 contre -107 k€ en 2023 et -238 k€ en 2022.

Les difficultés rencontrées les premières années sur l'activité restauration viennent impacter notre résultat de l'activité commerciale. On constate cependant une très forte amélioration de la rentabilité de l'activité restauration sur 2025 avec une perte passant de 291 k€ en 2023, puis 154 k€ en 2024 à 46 k€ en 2025.

Missions de service public			Activités à caractère social		Activités commerciales		
Gestion des espaces publics			Accueils public				
2022	Marge sur activité	-1 273 627	2022	Marge sur activité	-160 083		
	recettes autre	131 020		recettes autre	2 597		
	Amortissement	-64 250		Amortissement	-1 891		
	Charges transverses	-512 745		Charges transverses	-67 926		
	Resultat net	-1 719 602		Resultat net	-227 303		
	DSP Imputée	1 282 246		DSP Imputée	133 577		
		-437 356			-93 726		
2023	Marge sur activité	-998 076	2023	Marge sur activité	-137 642		
	recettes autre	33 065		recettes autre	4 563		
	Amortissement	-139 038		Amortissement	-1 633		
	Charges transverses	-498 573		Charges transverses	-40 438		
	Resultat net	-1 602 622		Resultat net	-175 150		
	DSP Imputée	1 462 567		DSP Imputée	163 400		
		-140 055			-11 750		
2024	Marge sur activité	-843 779	2024	Marge sur activité	-117 734		
	recettes autre	16 452		recettes autre	2 785		
	Amortissement	-93 018		Amortissement	-1 424		
	Charges transverses	-460 220		Charges transverses	-61 177		
	Resultat net	-1 380 565		Resultat net	-177 550		
	DSP Imputée	1 268 683		DSP Imputée	163 400		
		-111 882			-14 150		
2025	Marge sur activité	-983 983	2025	Marge sur activité	-137 417		
	recettes autre	22 035		recettes autre	4 010		
	Amortissement	-96 948		Amortissement	-1 424		
	Charges transverses	-562 042		Charges transverses	-83 078		
	Resultat net	-1 620 938		Resultat net	-217 909		
	DSP Imputée	1 404 946		DSP Imputée	163 400		
		-215 992			-54 509		
Gestion patrimoine			ALSH				
2022	Marge sur activité	-810 228	2022	Marge sur activité	-23 552		
	recettes autre	27 635		recettes autre	0		
	Amortissement	-29 425		Amortissement	0		
	Charges transverses	-135 187		Charges transverses	-1 141		
	Resultat net	-947 205		Resultat net	-24 693		
	DSP Imputée	1 234 830		DSP Imputée	45 024		
		287 625			20 331		
2023	Marge sur activité	-688 060	2023	Marge sur activité	-8 202		
	recettes autre	9 121		recettes autre	1 321		
	Amortissement	-39 025		Amortissement	0		
	Charges transverses	-135 149		Charges transverses	-21 764		
	Resultat net	-853 113		Resultat net	-28 645		
	DSP Imputée	1 078 558		DSP Imputée	48 500		
		225 445			19 855		
2024	Marge sur activité	-734 062	2024	Marge sur activité	-16 385		
	recettes autre	4 381		recettes autre	900		
	Amortissement	-158 600		Amortissement	0		
	Charges transverses	-120 979		Charges transverses	-28 844		
	Resultat net	-1 009 260		Resultat net	-44 329		
	DSP Imputée	1 227 469		DSP Imputée	48 500		
		218 209			4 171		
2025	Marge sur activité	-771 329	2025	Marge sur activité	-26 028		
	recettes autre	5 517		recettes autre	1 058		
	Amortissement	-52 044		Amortissement	0		
	Charges transverses	-132 647		Charges transverses	-29 968		
	Resultat net	-950 503		Resultat net	-54 938		
	DSP Imputée	1 123 849		DSP Imputée	48 500		
		173 346			-6 438		
Surveillance			Pédagogie				
2022	Marge sur activité	-439 286	2022	Marge sur activité	-172 723		
	recettes autre	55 442		recettes autre	1 923		
	Amortissement	-1 391		Amortissement	0		
	Charges transverses	-234 764		Charges transverses	-119 501		
	Resultat net	-619 999		Resultat net	-290 301		
	DSP Imputée	403 603		DSP Imputée	245 477		
		-216 396			-44 824		
2023	Marge sur activité	-413 342	2023	Marge sur activité	-185 489		
	recettes autre	16 153		recettes autre	11 082		
	Amortissement	-2 321		Amortissement	0		
	Charges transverses	-256 898		Charges transverses	-123 965		
	Resultat net	-656 408		Resultat net	-298 372		
	DSP Imputée	599 044		DSP Imputée	301 500		
		-57 364			3 128		
2024	Marge sur activité	-375 422	2024	Marge sur activité	-197 759		
	recettes autre	9 818		recettes autre	6 504		
	Amortissement	-2 376		Amortissement	-116		
	Charges transverses	-275 478		Charges transverses	-162 576		
	Resultat net	-643 458		Resultat net	-353 947		
	DSP Imputée	591 312		DSP Imputée	301 500		
		-52 146			-52 447		
2025	Marge sur activité	-403 806	2025	Marge sur activité	-233 492		
	recettes autre	11 289		recettes autre	8 596		
	Amortissement	-2 376		Amortissement	-308		
	Charges transverses	-277 463		Charges transverses	-194 481		
	Resultat net	-672 356		Resultat net	-419 685		
	DSP Imputée	582 764		DSP Imputée	301 500		
		-89 592			-118 185		

			Terrestre			Terrestre		
			2022	Marge sur activité	-11 951	2022	Marge sur activité	-16 299
				recettes autre	12 478		recettes autre	3 408
				Amortissement	-1 727		Amortissement	-472
				Charges transverses	-95 878		Charges transverses	-26 182
				Resultat net	-97 078		Resultat net	-39 545
				DSP Imputée	158 705		DSP Imputée	0
					61 627			-39 545
			2023	Marge sur activité	10 653	2023	Marge sur activité	-22 798
				recettes autre	5 743		recettes autre	1 258
				Amortissement	-3 400		Amortissement	-745
				Charges transverses	-94 250		Charges transverses	-20 641
				Resultat net	-81 254		Resultat net	-42 926
				DSP Imputée	158 705		DSP Imputée	0
					77 451			-42 926
			2024	Marge sur activité	13 059	2024	Marge sur activité	8 110
				recettes autre	2 957		recettes autre	434
				Amortissement	-3 823		Amortissement	-561
				Charges transverses	-109 010		Charges transverses	-15 999
				Resultat net	-96 817		Resultat net	-8 016
				DSP Imputée	158 705		DSP Imputée	0
					61 888			-8 016
			2025	Marge sur activité	24 851	2025	Marge sur activité	686
				recettes autre	3 406		recettes autre	540
				Amortissement	-12 912		Amortissement	-2 046
				Charges transverses	-106 542		Charges transverses	-16 879
				Resultat net	-91 197		Resultat net	-17 699
				DSP Imputée	158 705		DSP Imputée	0
					67 508			-17 699
			Golf			Golf		
			2022	Marge sur activité	-6 351	2022	Marge sur activité	35 786
				recettes autre	207		recettes autre	3 304
				Amortissement	-207		Amortissement	-3 304
				Charges transverses	-3 670		Charges transverses	-58 671
				Resultat net	-10 021		Resultat net	-22 885
				DSP Imputée	44 400		DSP Imputée	0
					34 379			-22 885
			2023	Marge sur activité	-9 621	2023	Marge sur activité	39 716
				recettes autre	4		recettes autre	54
				Amortissement	-231		Amortissement	-2 899
				Charges transverses	-3 932		Charges transverses	-49 328
				Resultat net	-13 780		Resultat net	-12 457
				DSP Imputée	44 400		DSP Imputée	0
					30 620			-12 457
			2024	Marge sur activité	-8 549	2024	Marge sur activité	32 056
				recettes autre	4		recettes autre	49
				Amortissement	-236		Amortissement	-2 894
				Charges transverses	-3 725		Charges transverses	-45 787
				Resultat net	-12 506		Resultat net	-16 576
				DSP Imputée	44 400		DSP Imputée	0
					31 894			-16 576
			2025	Marge sur activité	-9 916	2025	Marge sur activité	35 803
				recettes autre	3		recettes autre	39
				Amortissement	-248		Amortissement	-2 882
				Charges transverses	-3 558		Charges transverses	-41 301
				Resultat net	-13 719		Resultat net	-8 341
				DSP Imputée	44 400		DSP Imputée	0
					30 681			-8 341
			Nautique			Nautique		
			2022	Marge sur activité	-637	2022	Marge sur activité	35 532
				recettes autre	16 984		recettes autre	9 107
				Amortissement	-8 375		Amortissement	-4 491
				Charges transverses	-72 725		Charges transverses	-38 995
				Resultat net	-64 753		Resultat net	1 153
				DSP Imputée	36 020		DSP Imputée	0
					-28 733			1 153
			2023	Marge sur activité	-45 871	2023	Marge sur activité	69 397
				recettes autre	4 611		recettes autre	1 661
				Amortissement	-10 958		Amortissement	-3 947
				Charges transverses	-79 208		Charges transverses	-28 530
				Resultat net	-131 426		Resultat net	38 581
				DSP Imputée	43 200		DSP Imputée	0
					-88 226			38 581
			2024	Marge sur activité	-40 408	2024	Marge sur activité	84 368
				recettes autre	2 658		recettes autre	899
				Amortissement	-10 642		Amortissement	-3 597
				Charges transverses	-99 205		Charges transverses	-33 532
				Resultat net	-147 597		Resultat net	48 138
				DSP Imputée	43 200		DSP Imputée	0
					-104 397			48 138
			2025	Marge sur activité	-52 904	2025	Marge sur activité	83 777
				recettes autre	3 023		recettes autre	820
				Amortissement	-11 149		Amortissement	-3 024
				Charges transverses	-96 470		Charges transverses	-26 168
				Resultat net	-157 500		Resultat net	55 405
				DSP Imputée	43 200		DSP Imputée	0
					-114 300			55 405
			Plage			Plage		
			2022	Marge sur activité	268 625	2022	Marge sur activité	268 625
				recettes autre	7 019		recettes autre	7 019
				Amortissement	-6 219		Amortissement	-6 219
				Charges transverses	-125 489		Charges transverses	-125 489
				Resultat net	143 936		Resultat net	143 936
				DSP Imputée	0		DSP Imputée	0
					143 936			143 936
			2023	Marge sur activité	223 508	2023	Marge sur activité	223 508
				recettes autre	572		recettes autre	572
				Amortissement	-7 345		Amortissement	-7 345
				Charges transverses	-105 795		Charges transverses	-105 795
				Resultat net	110 940		Resultat net	110 940
				DSP Imputée	0		DSP Imputée	0
					110 940			110 940
			2024	Marge sur activité	224 963	2024	Marge sur activité	224 963
				recettes autre	555		recettes autre	555
				Amortissement	-6 089		Amortissement	-6 089
				Charges transverses	-102 613		Charges transverses	-102 613
				Resultat net	116 816		Resultat net	116 816
				DSP Imputée	0		DSP Imputée	0
					116 816			116 816
			2025	Marge sur activité	210 098	2025	Marge sur activité	210 098
				recettes autre	904		recettes autre	904
				Amortissement	-5 476		Amortissement	-5 476
				Charges transverses	-94 149		Charges transverses	-94 149
				Resultat net	111 377		Resultat net	111 377
				DSP Imputée	0		DSP Imputée	0
					111 377			111 377

																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					</
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

						Boutiques	2022	Marge sur activité recettes autre Amortissement Charges transverses Resultat net DSP Imputée	6 076 241 -2 384 3 933 0 3 933
							2023	Marge sur activité recettes autre Amortissement Charges transverses Resultat net DSP Imputée	6 942 13 0 -3 011 3 944 0 3 944
							2024	Marge sur activité recettes autre Amortissement Charges transverses Resultat net DSP Imputée	4 428 3 0 -2 174 2 257 0 2 257
							2025	Marge sur activité recettes autre Amortissement Charges transverses Resultat net DSP Imputée	4 556 -1 951 2 605 0
						Politique de la ville	2023	Marge sur activité recettes autre Amortissement Charges transverses Resultat net DSP Imputée	-14 721 3 402 -31 086 -42 405 42 405 0
							2024	Marge sur activité recettes autre Amortissement Charges transverses Resultat net DSP Imputée	-23 160 2 453 -55 493 -76 200 76 200 0
							2025	Marge sur activité recettes autre Amortissement Charges transverses Resultat net DSP Imputée	6 331 2 836 -61 274 -52 107 52 107 0
						Sous total commerciale	2022	Marge sur activité recettes autre Amortissement Charges transverses DSP Imputée	548 010 38 257 -15 084 -348 061 223 122 223 122
							2023	Marge sur activité recettes autre Amortissement Charges transverses DSP Imputée	486 756 6 270 -15 455 -335 778 141 793 141 793
							2024	Marge sur activité recettes autre Amortissement Charges transverses DSP Imputée	592 746 3 835 -13 310 -346 377 236 894 236 894
							2025	Marge sur activité recettes autre Amortissement Charges transverses DSP Imputée	563 125 5 485 -13 428 -356 609 200 573 200 573
						Logistique	2022	Marge sur activité recettes autre Amortissement Charges transverses DSP Imputée	-79 518 3 367 -3 220 38 741 -40 630 -40 630
							2023	Marge sur activité recettes autre Amortissement Charges transverses DSP Imputée	-59 753 2 465 -3 495 49 519 -11 264 -11 264
							2024	Marge sur activité recettes autre Amortissement Charges transverses DSP Imputée	-63 698 1 590 -3 413 27 696 -37 825 18 910 -18 915 -59 472
							2025	Marge sur activité recettes autre Amortissement Charges transverses DSP Imputée	-2 571 57 908 -4 135 18 910 14 775
						Commerciaux	2022	Marge sur activité recettes autre Amortissement Charges transverses DSP Imputée	-284 398 39 947 -1 019 232 694 -12 776 0 -12 776
							2023	Marge sur activité recettes autre Amortissement Charges transverses DSP Imputée	-372 528 8 118 -1 019 305 171 -60 258 0 -60 258
							2024	Marge sur activité recettes autre Amortissement Charges transverses DSP Imputée	-346 907 5 771 -1 019 182 795 -159 360 -159 360
							2025	Marge sur activité recettes autre Amortissement Charges transverses DSP Imputée	-347 034 -1 019 271 958 -76 095 -76 095

[illegible]

F. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun élément significatif depuis la clôture de l'exercice

G. Divers

Investissements 2025

Code	Libellé	Date de mise en service	Durée	Montant	DSP	Hors DSP
IM000192	1 Aménagement de bureau Poste RH	15/07/2025	60	4 204.50	4 204.50	
Total du poste analytique : 100				4 204.50	4 204.50	
IM000193	1 Ordinateur Asus B1403CVA-S61635X	10/09/2025	36	799.57	799.57	
IM000194	2 Ecrans Samsung TQ50Q7F4AUXXC	29/09/2025	60	1 096.36	1 096.36	
IM000195	3 Ordinateurs portables ASUS P500SV-13420H020X	13/11/2025	36	1 874.87	1 874.87	
IM000196	2 systèmes de visio conférence Logitech Meetup	20/11/2025	36	1 401.11	1 401.11	
IM000200	1 Disk station Switch HPE Aruba Instant on 1930	27/04/2025	60	1 057.21	1 057.21	
IM000204	1 Caisse Elisath Nautique	24/07/2025	60	2 100.00	2 100.00	
IM000207	1 Poste analogique de sécurité rouge urgence	18/09/2025	60	984.54	984.54	
Total du poste analytique : 101 Informatique/Télécom				9 313.66	9 313.66	
IM000206	1 Machine sous Vide GVS1001	18/09/2025	60	635.00	635.00	
IM000209	1 Cellule de refroidissement MPRO CELL	01/10/2025	60	2 194.00	2 194.00	
Total du poste analytique : 13021 Restauration les Saveurs				2 829.00	2 829.00	
IM000202	1 Frigo vitrine à boisson 390L	21/05/2025	60	564.30	564.30	
IM000203	1 Friteuse électrique Combisteel	21/05/2025	60	906.66	906.66	
Total du poste analytique : 13023 Snack La Pailotte				1 470.96	1 470.96	
IM000205	1 vélo électrique Semi-Rigide stilus Off Road	02/07/2025	60	999.99	999.99	
Total du poste analytique : 13040 Pédagogie Environnement				999.99	999.99	
IM000197	2 Auto-assureurs Trublue pour tirolienne	10/03/2025	60	5 458.04	5 458.04	
IM000210	1 Vélo VTT électrique semi-rigide L	07/11/2025	60	1 249.99	1 249.99	
IM000224	2 Cibles Circulaire diam 6m Tir à l'arc	29/08/2025	60	1 950.00	1 950.00	
IM000225	1 Cible Circulaire Chipping Traget diam 4m Tir à l'arc	29/08/2025	60	775.00	775.00	
Total du poste analytique : 13050				9 433.03	9 433.03	
IM000176	1 Catamaran RS 14 XL	09/04/2025	60	9 352.59	9 352.59	
Total du poste analytique : 13060 Nautique				9 352.59	9 352.59	
IM000180	1 Benne paysagiste occasion	31/01/2025	60	2 000.00	2 000.00	
IM000182	1 Agrafeuse clôture 18V	07/04/2025	36	1 062.10	1 062.10	
IM000183	1 Banc d'entourage Anvers	08/04/2025	60	1 085.00	1 085.00	
IM000184	1 Tracteur John Deere 3038E avec chargeur et broyeur	11/06/2025	60	32 200.00	32 200.00	
IM000213	1 Détecteur de réseaux	18/11/2025	60	2 249.60	2 249.60	
IM000223	2 Salons de jardin extensible coloris Taupe	09/09/2025	60	1 581.51	1 581.51	
Total du poste analytique : 13200 Espaces naturels				40 178.21	40 178.21	
IM000212	1 Radio portatif DP3441E	27/10/2025	60	741.76	741.76	
Total du poste analytique : 13202 Gestion pastorale				741.76	741.76	
IM000185	1 Tableau végétal	03/09/2025	36	3 194.00	3 194.00	
IM000186	1 Habillage Mur et Galets	17/09/2025	36	1 500.00	1 500.00	
IM000187	1 Terrasse Bois 2.4m x 2m x2	17/09/2025	60	1 900.00	1 900.00	
IM000188	2 Bains de soleil double	17/09/2025	60	3 778.00	3 778.00	
IM000199	1 Arche métallique pour l'Atol	14/05/2025	60	4 286.24	4 286.24	
IM000211	1 Sonorisation salle de Séminaires	06/10/2025	60	4 703.53	4 703.53	
IM000216	8 Tables de réunion plateau mélaminé et pieds noirs	11/07/2025	96	5 205.20	5 205.20	
IM000217	2 Tables de réunion plateau nebraska et pieds noirs	11/07/2025	96	1 028.40	1 028.40	
IM000218	20 Chaises de réunion avec accoudoirs SUN V	16/07/2025	96	6 494.18	6 494.18	
IM000219	2 Armoires portes coulissantes serrure à clé coloris chêne	16/07/2025	96	1 348.91	1 348.91	
IM000220	200 Chaises de réunion sans accoudoirs en polypropylène	16/07/2025	96	29 850.79	29 850.79	
IM000221	5 charriots de transport métallique Noir	16/07/2025	96	1 392.75	1 392.75	
IM000222	4 Tables de réunion droite coloris acacia pied alu	16/07/2025	96	1 834.24	1 834.24	
Total du poste analytique : 13301 Bâtiment Atol				66 516.24	66 516.24	
IM000214	1 Pergola 8 x 3 Ferme du Morlet	16/12/2025	60	4 051.00	4 051.00	
IM000215	1 Vidéo surveillance Ferme du Morlet	19/12/2025	60	10 292.59	10 292.59	
Total du poste analytique : 13303 Ferme du Morlet				14 343.59	14 343.59	
IM000177	1 Module sanitaire 8 pieds - 2WC et 2 Lave mains	09/01/2025	60	3 995.00	3 995.00	
IM000201	1 Bungalow sanitaire 2.4m x 1.90m 2 WC	10/06/2025	60	2 500.00	2 500.00	
Total du poste analytique : 13307 Bâtiment Saveur du Parc				6 495.00	6 495.00	
IM000178	1 Totem de réparation pour vélos avec station de gonflage	14/01/2025	36	4 535.00	4 535.00	
IM000198	6 Systèmes de comptage Pyro Nano	13/02/2025	60	5 499.90	5 499.90	
Total du poste analytique : 13317 Equipement Voirie				10 034.90	10 034.90	
IM000181	Renault Master Ampliroil CQ-674-ZC	31/01/2025	60	24 990.00	24 990.00	
IM000189	1 Remorque Van Cheval Liberté HD-562-JC	05/05/2025	60	6 355.20	6 355.20	
IM000190	1 Van Berlingo FB-592-WF	27/11/2025	60	9 490.00	9 490.00	
IM000191	1 véh Berlingo Citroen FK-724-RB	27/11/2025	60	10 250.00	10 250.00	
Total du poste analytique : 201 Garage				51 085.20	51 085.20	
IM000179	1 Tracteur Kubota M7153 HA-839-XX	06/02/2025	120	135 000.00		135 000.00
Total du poste analytique : 806 Le Biezin				135 000.00		135 000.00
IM000208	2 BATTERIES DORSALES + CABLE + ADAPTATEUR	30/09/2025	60	3 757.00		3 757.00
Total du poste analytique : 816 Parc St Priest				3 757.00		3 757.00
TOTAL 2025				365 755.63	226 998.63	138 757.00

▪ **Crédit-bail :**

Centre	Fournisseur	Total
100- Frais généraux Direction	EURECIA	10 795.76
Total 100- Frais généraux Direction		10 795.76
102-ACHATS	ACHAT PUBLIC	2 111.66
Total 102-ACHATS		2 111.66
13010 ACCUEIL PUBLIC ATOL	CCLS LEASING	4 293.44
Total 13010 ACCUEIL PUBLIC ATOL		4 293.44
201- GARAGE	BLC AUTOMOTIVE	10 483.10
	FLEASE	4 919.47
Total 201- GARAGE		15 402.57
Total général		32 603.43

Pour rappel Les Crédits-baux étaient de 72 K€ en 2019. L'autofinancement des investissements a permis une réduction de de cette charge récurrente. On observe une remontée (+10 k€) en 2025 du fait du passage en location longue durée de deux véhicules de société (membre CODIR) précédemment achetées.

▪ **Maintenance**

Somme de Montant		Total
Mission	Fournisseur	
101- Informatique Téléphonie	ELISATH	5 972.03
	gestion	3 906.48
	ONE SYSTÈME	80 168.17
	TEAMVIEWER	344.64
	XEFI SOFTWARE	29 627.04
Total 101- Informatique Téléphonie		120 018.36
13010- Accueil public Atol	LM CONTROL	90.00
	SATIN	112.20
Total 13010- Accueil public Atol		202.20
13010 Mndats	PROGISEM	8 224.33
Total 13010 Mndats		8 224.33
13050- Terrestre	MND France	2 025.00
Total 13050- Terrestre		2 025.00
13061- Plage Atol	gestion	-1 070.00
Total 13061- Plage Atol		-1 070.00
13078 Rando Givree	KAHOOT	367.50
Total 13078 Rando Givree		367.50
13120- Surveillance	gestion	385.71
	MUTAVEIL	3 188.26
	PROCELEC	1 439.38
Total 13120- Surveillance		5 013.35
13300 Gestion patrimoine	APAVE	993.18
Total 13300 Gestion patrimoine		993.18
13301 ATOL	ACRT	728.93
Total 13301 ATOL		728.93
13301 Gestion patrimoine	MAPALY	3 496.44
Total 13301 Gestion patrimoine		3 496.44
13302 ATOL	COVEM	1 662.00
Total 13302 ATOL		1 662.00
13302 Gestion patrimoine	ABS INCENDIE	42.70
Total 13302 Gestion patrimoine		42.70
13302 ILOZ	SCHINDLER	41.68
Total 13302 ILOZ		41.68
13303 ATOL	SCHINDLER	212.50
Total 13303 ATOL		212.50
13303 Ferme du Morlet	ABS INCENDIE	438.70
	COVEM	1 300.00
Total 13303 Ferme du Morlet		1 738.70
13303 Gestion patrimoine	APAVE	3 847.70
Total 13303 Gestion patrimoine		3 847.70
13303 ILOZ	SCHINDLER	413.40
Total 13303 ILOZ		413.40
13304 ATOL	IRROG	487.00
Total 13304 ATOL		487.00
13304 ILOZ	ACRT	205.45
Total 13304 ILOZ		205.45
13305 ATOL	SCHINDLER	212.50
Total 13305 ATOL		212.50
13305 ILOZ	COVEM	305.00
Total 13305 ILOZ		305.00
13306 ATOL	COVEM	1 662.00
Total 13306 ATOL		1 662.00
13306 ILOZ	ACRT	269.40
Total 13306 ILOZ		269.40
13306 Plancon	ABS INCENDIE	89.50
	COVEM	221.00
Total 13306 Plancon		310.50
13307 ATOL	ABS INCENDIE	2 797.01
Total 13307 ATOL		2 797.01
13307 ILOZ	SCHINDLER	448.50
Total 13307 ILOZ		448.50
13307-Saveurs du parc	ABS INCENDIE	36.60
Total 13307-Saveurs du parc		36.60
13308 ATOL	ABS INCENDIE	676.35
Total 13308 ATOL		676.35
13308 ILOZ	SCHINDLER	448.50
Total 13308 ILOZ		448.50
13309 ATOL	SCHINDLER	212.50
Total 13309 ATOL		212.50
13309- CAE	ABS INCENDIE	54.90
	COVEM	346.00
	SCHINDLER	345.28
Total 13309- CAE		746.18
13309 ILOZ	COVEM	305.00
Total 13309 ILOZ		305.00
13310 ATOL	COVEM	1 662.00
Total 13310 ATOL		1 662.00
13310 ILOZ	ABS INCENDIE	315.00
Total 13310 ILOZ		315.00
13311 ATOL	COVEM	1 703.50
Total 13311 ATOL		1 703.50
13311 ILOZ	SCHINDLER	448.50
Total 13311 ILOZ		448.50
13312 ATOL	ABS INCENDIE	1 341.09
Total 13312 ATOL		1 341.09
13312 ILOZ	COVEM	305.00
Total 13312 ILOZ		305.00
13313 ATOL	ABS INCENDIE	847.90
Total 13313 ATOL		847.90
13313 ILOZ	SCHINDLER	-41.68
Total 13313 ILOZ		-41.68
13314 ILOZ	SCHINDLER	-413.40
Total 13314 ILOZ		-413.40
13315 ILOZ	SCHINDLER	448.50
Total 13315 ILOZ		448.50
13315-Reseaux	IRROG	8 524.00
Total 13315-Reseaux		8 524.00
13316 ILOZ	COVEM	313.00
Total 13316 ILOZ		313.00
13317 ILOZ	ABS INCENDIE	158.60
Total 13317 ILOZ		158.60
La Brasserie du Parc	ABS INCENDIE	48.80
	ECOLAB	-70.96
Total La Brasserie du Parc		-22.16
Restauration les Saveurs	CPS SOLUTION	800.00
Total Restauration les Saveurs		800.00
Total général		173 470.31

Les charges de maintenance sont stables par rapport à 2024 (175 k€) et 2023 (179 k€) et liées pour 69% aux supports informatiques que nous ne pouvons pas internaliser. Les compétences requises sont difficilement gérables par une structure de notre taille, de plus la multiplicité de nos métiers engendre le suivi de progiciels très divers.

H. Créances clients et dettes fournisseurs au 31/12/2025

Fournisseurs

Article D 441 I.-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	38					160
Montant total des factures concernées TTC	104 519 €	177 350 €	28 865 €	4 562 €	29 824 €	240 601 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	30.28%	51.39%	8.36%	1.32%	8.64%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0 €					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Légal 30 jours					

Clients

Article D 441 I.-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	4					72
Montant total des factures concernées TTC	2 250 €	345 587 €	47 311 €	1 300 €	8 951 €	403 149 €
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	0.6%	85.2%	11.7%	0.3%	2.2%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0 €					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai légal 30 jours					

I. Les perspectives

La nouvelle DSP conclue en juillet 2023 et avec une fin au 31/12/2029 (plus ou moins un an) laisse une perspective pour la SPL Segapal de mener quelques projets avec des possibilités d'amortissements sur une durée plus importante que précédemment. Cependant la non-indexation à ce jour apporte une contrainte forte sur notre gestion.

A noter que nous avons pour la SPL Segapal :

- Des charges d'entretiens importantes
- Une évolution des salaires très réduite qui devient un point de tension

En interne la priorité reste la gestion des ressources humaines, elle se traduit par :

- Le recrutement de personnel sur les postes vacants qui est parfois complexe par la non-attractivité de nos postes (temps partiel, salaires, accès)
- La refonte de notre règlement de gestion afin de pouvoir prendre en compte les évolutions du monde du travail. Ce nouveau règlement rentre en application au 1^{er} avril 2026.
- Une réactivité des demandes de plus en plus volatiles réalisées par une organisation adaptée

L'année 2026 sera marquée par la consolidation de la restauration en interne avec des adaptations en retour de notre expérience des années 2024 et 2025.

L'embellissement du site de l'Atol va se poursuivre en 2026 (plantations d'arbres, de plantes et de nouveau mobilier).

A noter que sur l'année 2026 nous accueillerons nos premiers stagiaires sur l'organisme de formation, adossé à la SPL Segapal. Ce projet s'inscrit dans la continuité naturelle de nos missions et de notre expertise.

Il vise à proposer une offre de formation à destination :

- Des agents des collectivités partenaires,
- Des élus locaux,
- Et plus largement des acteurs publics territoriaux.

L'objectif est double : **partager notre savoir-faire et accompagner les transitions** (écologique, managériale, sociale, de proximité...).

Former, c'est prolonger l'action publique. C'est aider les acteurs locaux à mieux comprendre, anticiper et relever les défis à venir. En ce sens, cette initiative renforce la place de la SPL comme outil stratégique au service des collectivités.

Sur 2026, nous ferons également des prestations de travaux Espaces verts pour les communes de Vilette d'Anthon et Miribel Jonage.

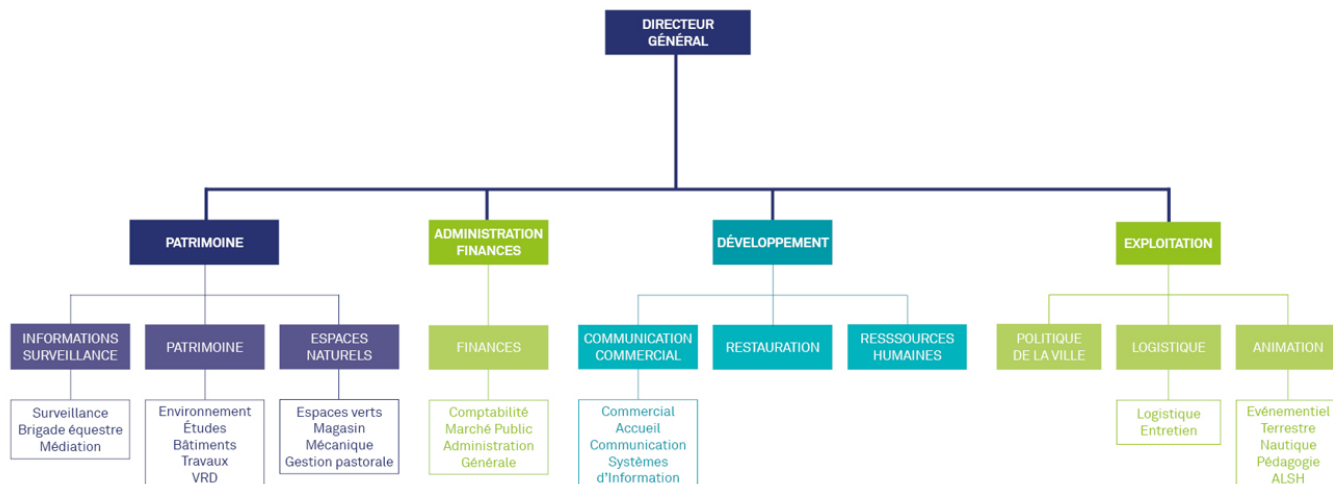
Le rapport final de la C.R.C nous sera communiqué sur le 1^{er} semestre 2026 suite à l'audit fait en 2025.

Seront joints pour l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire

- Le rapport du commissaire aux comptes et les observations du C.S.E.
- Etats Financiers au 31/12/2025 de la SPL SEGAPAL
- Le rapport sur le gouvernement d'entreprise
- Le rapport de l'élu mandataire

PERSONNEL DE LA SOCIETE

A. Organigramme



B. Evolution globale des effectifs

L'évolution globale des effectifs, décomposition des effectifs par catégories socioprofessionnelles, par branche d'activité ainsi que par âge et par sexe.

Au 31 décembre 2025, l'effectif de la société se composait de 88 salariés, dont :

- 73 CDI
- 9 CDD
- 6 Contrats d'apprentissage

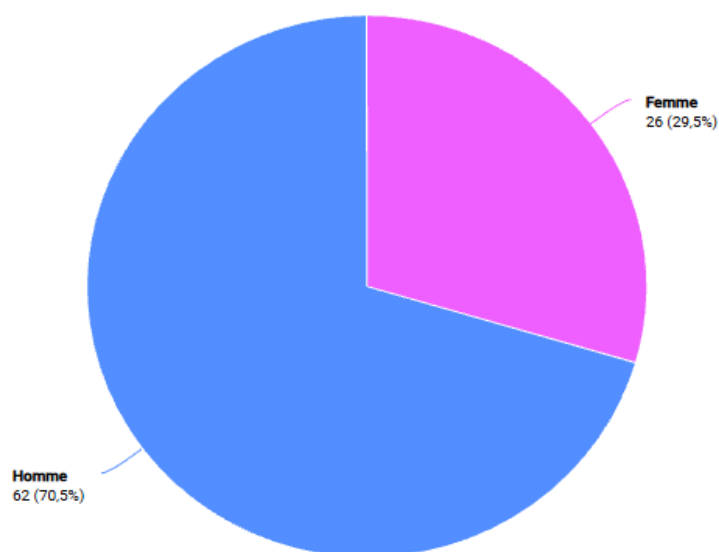
Dont :

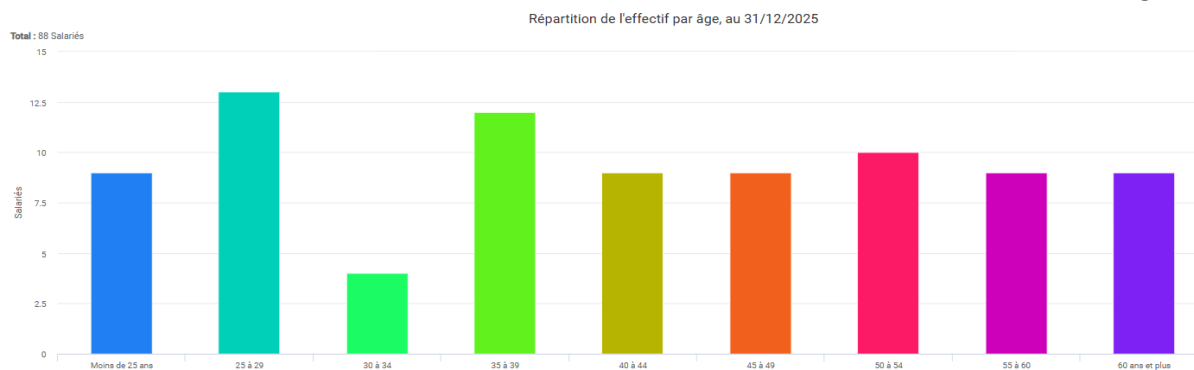
- Cadres : 11
- Agents de maîtrise : 24
- Employés : 47
- Apprenti : 6

Au cours des cinq dernières années, il faut noter :

Effectifs au 31/12/2020 :	70	Hommes :	50	Femmes :	20
Effectifs au 31/12/2021 :	69	Hommes :	51	Femmes :	18
Effectifs au 31/12/2022 :	66	Hommes :	50	Femmes :	16
Effectifs au 31/12/2023 :	75	Hommes :	56	Femmes :	19
Effectifs au 31/12/2024 :	80	Hommes :	56	Femmes :	24
Effectifs au 31/12/2025 :	88	Hommes :	62	Femmes :	26

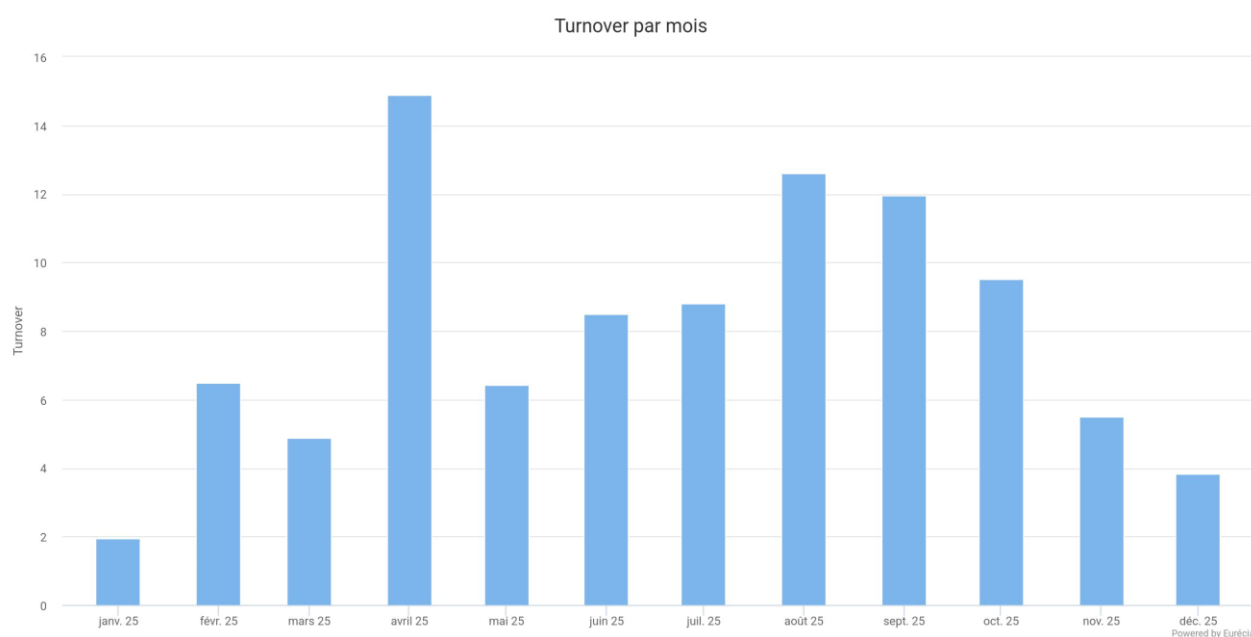
Répartition de l'effectif par genre, au 31/12/2025





Notre entreprise connaît une transformation historique de sa pyramide des âges. Pour la première fois, la dynamique insufflée par l'intégration de nos jeunes talents inverse la tendance : les collaborateurs de moins de 30 ans sont désormais plus nombreux que la tranche des 50-54 ans. Cette nouvelle vitalité intergénérationnelle enrichit nos équipes et ouvre des perspectives pour la SPL.

Répartition des entrées/sorties CDD/saisonniers et CDI SEGAPAL du 01/01/2025 au 31/12/2025



C. Absentéisme

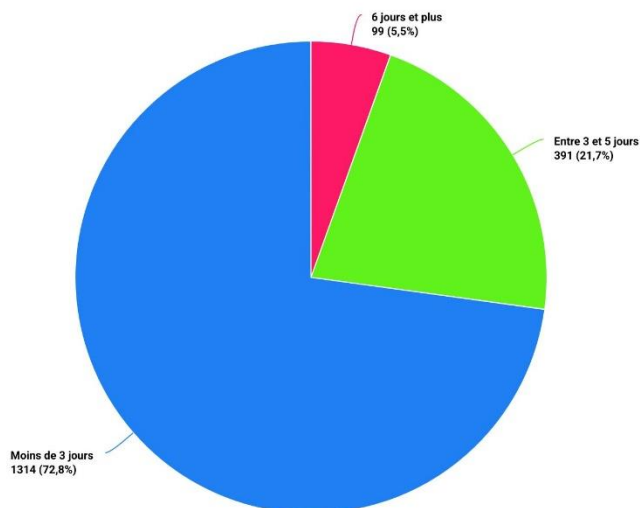
Le taux d'absentéisme mesure le pourcentage d'absences (maladie, accident du travail, absences injustifiées, mise à pied) par rapport au nombre de jours théoriquement travaillés. Pour l'année 2025, ce taux reste globalement stable comparé à 2024.

Toutefois, une analyse plus fine montre que le taux est paradoxalement plus bas durant la saison estivale, malgré l'augmentation significative de l'effectif. La relative linéarité observée sur le reste de l'année s'explique, quant à elle, par le maintien d'arrêts maladie et d'accidents du travail de longue durée.



Répartition des absences par durée, du 01/01/2025 au 31/12/2025

Total : 1804 absences



Powered by Eurécia

D. Accidents de travail et arrêts maladie

Concernant les arrêts maladie :

On observe une baisse du volume global d'arrêts en 2025 avec 39 arrêts (contre 57 en 2024), représentant un total de 1 492 jours. Cette tendance reste toutefois fortement marquée par la part des arrêts de longue durée : 8 arrêts totalisent à eux seuls 1 099 jours, soit près de 74% du volume global de l'année. À noter également la prise en compte d'un congé maternité (125 jours) dans ces statistiques.

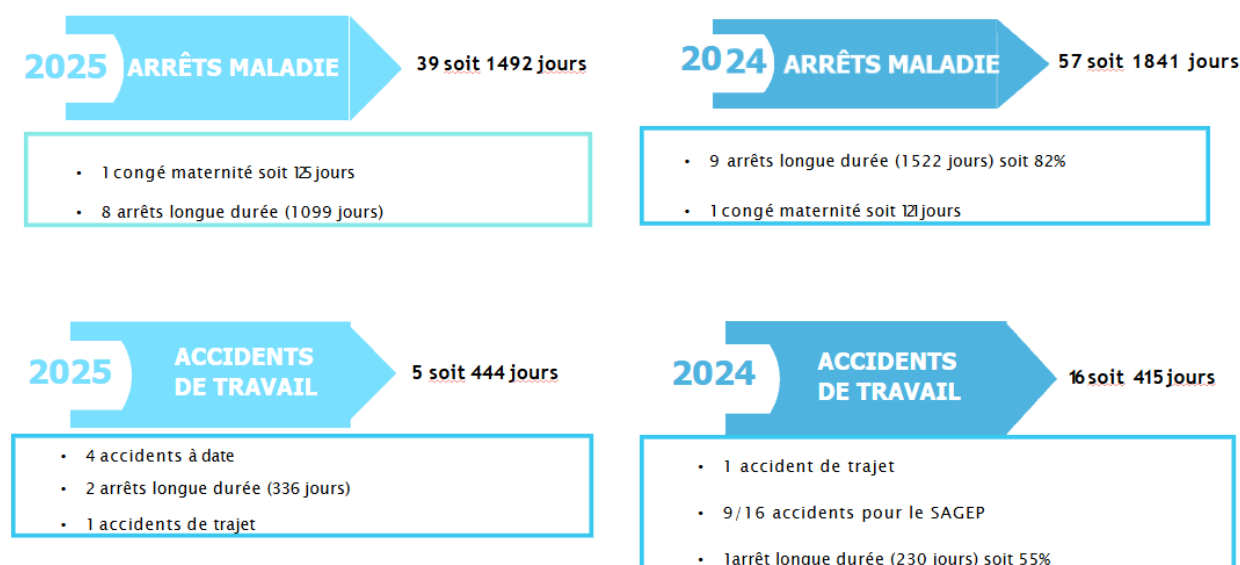
Concernant les accidents de travail :

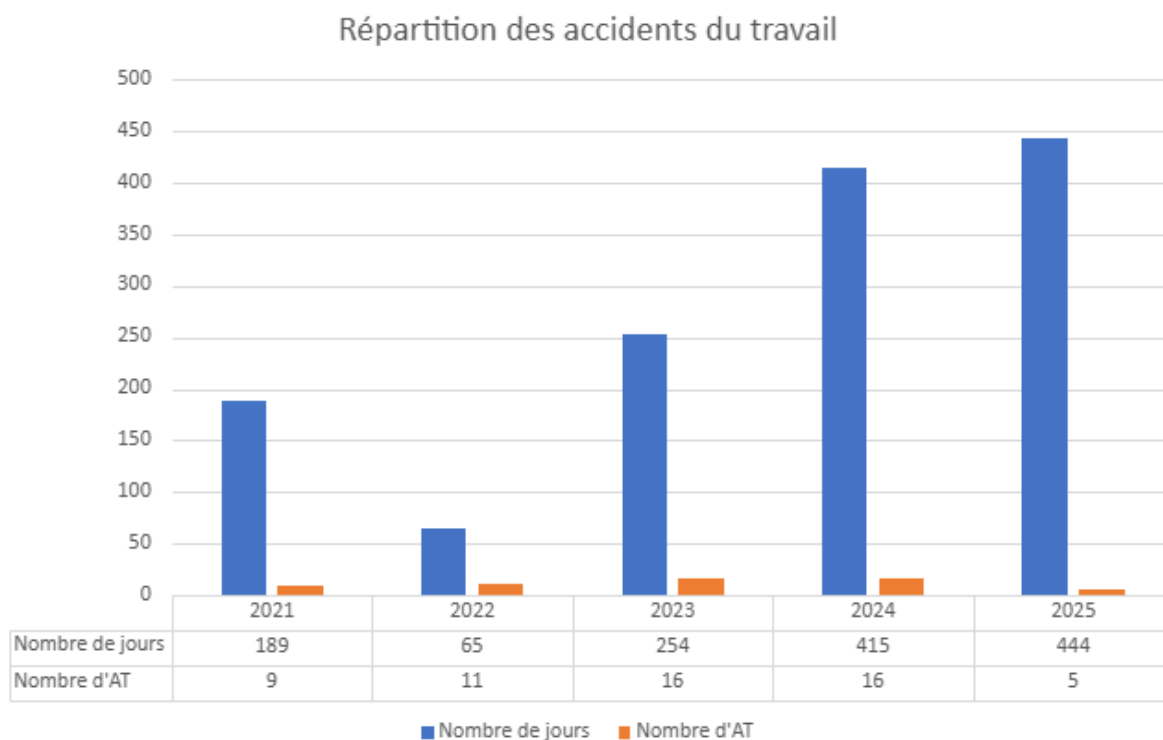
L'année 2025 affiche une diminution significative du nombre d'accidents, passant de 16 en 2024 à 5 accidents (dont 1 accident de trajet).

Cependant, le nombre de jours d'absence associés est en légère augmentation avec 444 jours (contre 415 en 2024). Cette hausse du nombre de jours, malgré la baisse du nombre de sinistres, s'explique principalement par certains dossiers : 2 arrêts de longue durée cumulent 336 jours, soit environ 75% de la totalité des jours d'absence pour accident de travail.

Note de synthèse : Si les actions de prévention portent leurs fruits sur la fréquence des accidents (baisse du nombre de cas), l'impact sur le bilan social reste conditionné par quelques arrêts de très longue durée qui cristallisent l'essentiel des jours d'absence.

Arrêts maladie / accidents de travail





On observe une forte augmentation du nombre de jours en 2024, avec un pic à 415 jours. Il est important de noter que cette augmentation est principalement due à un accident du travail de longue durée (230 jours soit 55%) et un accident de trajet.

Le nombre d'accidents du travail a augmenté progressivement de 2021 à 2023, puis s'est stabilisé en 2024. Les actions de prévention et la campagne de port des équipements de protection individuel ont permis de stabiliser le nombre d'accident en 2024 et très nettement baisser en 2025.

E. La rémunération

	CDI/CDD	INTERIM**
Masse salariale globale (brut + charges patroanles En K€	4175	20

Le recours à l'intérim a, à nouveau, été réduit en 2025 (20 k€ contre 56 k€ en 2024 et 300 k€ en 2022) avec un transfert de nombreux postes sur des CDD (charges moins importantes à poste identique)

F. La politique contractuelle

Le règlement de gestion a été établi en 1995 et il définit les règles communes de la Société. Il tient compte des spécificités de notre activité. Depuis ce temps, la structure et nos missions ont évolué.

Les enjeux d'aujourd'hui demandent une modernisation de nos outils de travail pour permettent une réponse adaptée aux demandent de nos clients.

Notre règlement de gestion fait partie intégrante de ces outils de travail.

À la suite des réflexions portées par les membres du CSE, un groupe de travail paritaire avait été constitué pour moderniser le cadre réglementaire de la SPL. Ce processus de co-construction a abouti à la rédaction d'un nouvel accord collectif valant règlement de gestion, lequel a été officiellement validé en Assemblée Générale. Conformément aux dispositions légales, un référendum organisé début janvier 2026 a permis d'acter l'adhésion des salariés à ce nouveau texte. En conséquence, ce nouveau cadre de gestion entrera officiellement en vigueur le 1er avril 2026 au sein de la structure.

G. Temps de travail

La durée hebdomadaire de travail médian est de 37,5 heures et pour atteindre un horaire collectif de 35 heures par semaine en moyenne sur l'année, il est octroyé 15 jours de récupération, dits jours de RTT.

Un accord de réduction et d'aménagement du temps de travail a été signé le 25 juin 1999. Quatre avenants ont suivi : le 15 septembre 1999, le 15 mai 2000, le 14 mars 2008 et le 14 décembre 2011 pour application au 1er janvier 2012 instituant la prise de 7 jours de RTT pendant la période de fermeture de la société de Noël et Nouvel An. Les autres 8 jours sont pris au choix des salariés par journée ou demi-journée moyennant un délai de prévenance de 48 heures et de manière à assurer la continuité de l'ensemble des services.

Un accord collectif relatif à l'aménagement et à l'organisation du temps de travail et des congés a été signé le 26 octobre 2016 pour une mise en mise en application au 1^{er} janvier 2017. Il a permis une modulation du temps hebdomadaire de 30h à 45h suivant les charges de travail.

H. Accord d'intéressement

Un accord d'intéressement a été validé par le CSE en date du 27/06/2023, il est applicable à compter du 1/01/2023 pour une durée de 3 ans.

I. Dialogue social

Le Comité Social et Economique se réunit au moins une fois par mois. La commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) se réunit au moins une fois par trimestre.

Les dates des réunions tenues en 2025 et les principaux thèmes abordés sont les suivantes :

31 janvier 2025 :

- 1- Approbation du PV de la réunion du 28/11/24
- 2- Règlement de gestion/Présentation du calendrier 2025
- 3- Bulletin de salaire / Dématérialisation
- 4- Détermination du jour de solidarité 2025
- 5- Entretien à mission / Point d'étape
- 6- Questions du personnel
- 7- Questions diverses

28 février 2025

- 1- PV de carence pas de réunion en raison des congés des membres

31 mars 2025

- 1- Approbation du PV de la réunion du 30 01 2025 et PV de carence du 28 02 2025
- 2- Convention des entreprises pour le climat
- 3- Règlement de gestion / Point d'étape et calendrier
- 4- Règlement intérieur du CSE
- 5- Présentation du bilan financier du CSE au 31 décembre 2024
- 6- Information sur PERCO et prime d'intéressement
- 7- Questions du personnel
- 8- Questions diverses

18 avril 2025

- 1- Approbation du PV du 31 mars 2025
- 2- Rappel du fonctionnement des heures de délégation des élus du personnel et du suivi
- 3- Règlement de gestion
- 4- Soirée du personnel
- 5- Questions du personnel
- 6- Questions diverses

13 mai 2025

- 1- Approbation du PV du la réunion du 18 avril 2025
- 2- Intéressement 2024
- 3- Règlement de gestion
- 4- Entreprise à missions
- 5- Organisme de formation
- 6- Soirée du personnel
- 7- Question du personnel
- 8- Questions diverses

26 juin 2025

1. Approbation du procès-verbal du 13 mai 2025
2. Mutuelle

3. Décret du 27 mai 2025
4. Mise à jour du DUERP
5. Questions du personnel
6. Questions diverses

31 juillet 2025

- 1- Approbation du PV de la réunion du 26 juin 2025
- 2- Modernisation du règlement de gestion
- 3- Questions du personnel
- 4- Questions diverses

26 septembre 2025

- 1- Approbation du PV du 31 juillet 2025
- 2- Modernisation du règlement de gestion
- 3- Point personnel
- 4- Fermeture hivernale
- 5- Question du personnel
- 6- Questions diverses

24 octobre 2025

- 1- Approbation du PV de la réunion du 26 septembre 2025
- 2- Entreprise à missions
- 3- Présentation des ordres du jour du COS et Commission d'appel d'offres et CA
- 4- Communication et outils à disposition du CSE
- 5- Questions du personnel
- 6- Questions diverses

26 novembre 2025 CSE extraordinaire

- 1- Règlement de gestion : résultat du référendum
- 2- Incidence du résultat du référendum
- 3- Suite à donner
- 4- Divers

19 décembre 2025

- 1- Approbation du PV de la réunion du 24 octobre
- 2- Approbation du PV du CSE extraordinaire du 26 novembre 2025
- 3- Point d'application du règlement de gestion / Supplément familial
- 4- Questions du personnel
- 5- Questions diverses

Contribution financière au fonctionnement du CE de 0,2 % de la masse salariale et de 0,35 % de la masse salariale aux œuvres sociales soit un total de 15 986 € pour l'année 2025.

J. La formation : dépenses et stagiaires

Les obligations financières de l'entreprise :

Toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, sont soumises à l'obligation de financer la formation professionnelle continue des salariés.

Depuis 2019 et la loi Avenir professionnel, les entreprises de + de 50 salariés ne bénéficient plus de fonds mutualisés pour financer leur Plan de développement des compétences. L'entreprise dispose de la possibilité d'effectuer des versements volontaires auprès de son opérateur de compétences dans le cadre d'une offre de services dédiée.

Depuis plusieurs années, la direction de la SEGAPAL veille aux formations obligatoires. Ainsi elle a mis en place différentes formations liées à l'utilisation de matériel soumis à obligation de formation CACES, ainsi que les habilitations électriques.

Une offre de formation interne a eu lieu sur des modules : la boîte à action du manager et la boîte à communication. Ces dispositifs ont permis de former plus de 25 collaborateurs.

K. Stagiaires

Chaque année, la SEGAPAL reçoit des stagiaires à la fois sous format de stage rémunéré ou simplement d'observation.

Nous avons accueilli 3 stagiaires dans le cadre d'une convention entre le stagiaire, l'organisme d'accueil, l'établissement d'enseignement ou de formation, l'enseignant référent et enfin le tuteur de stage au sein de l'organisme d'accueil.

Nom	Prénom	Service	Date de début	Date de fin
SEYMARC	Pauline	Exploitation	10/02/2025	17/09/2025
JULIEN	Emma	Exploitation	17/02/2025	25/07/2025
MIRIBEL	Lauriane	Patrimoine	17/04/2025	26/06/2025

Une gratification est versée si, au cours de la même année scolaire ou universitaire, la durée de stage est supérieure :

- soit à 2 mois consécutifs (soit l'équivalent de 44 jours à 7 heures par jour),
- soit à partir de la 309e heure de stage même s'il est effectué de façon non continue.

En dessous de ces seuils de durée, l'organisme d'accueil n'a pas l'obligation de verser une gratification.

Le montant global des indemnités de stage versées en 2025 est **8810,56€** (en 2024 : 7825,65€).

L'année 2025 a été marquée par l'expérimentation réussie du dispositif "Immersion Facilitée" en partenariat avec France Travail.

Ce nouveau format nous a permis d'accueillir 4 stagiaires au sein de nos équipes, leur offrant une immersion concrète pour valider un projet de reconversion ou confirmer des aptitudes avant une embauche.

Ces accueils ont concerné quatre services clés de la structure : l'Exploitation (magasin cycle, l'Iloz, l'Accueil et la Maintenance).

Ce dispositif de découverte du milieu professionnel a prouvé toute son efficacité puisqu'un de ces parcours a directement abouti à une embauche en CDI, illustrant ainsi la pertinence de cette passerelle entre immersion et recrutement pérenne.

Société Publique Locale Gestion Des Espaces Publics Du Rhône-Amont



RAPPORT COMPLÉMENTAIRE

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

EXERCICE 2025

Table des matières

1. Capital de la société.....	4
2. Organisation de la gouvernance.....	5
3. Modalités d'exercice de la direction générale	8
4. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	10
5. Assemblée spéciale	17
6. Assemblée Générale.....	19
7. Contrôle analogue.....	21
8. Conventions liant les actionnaires à la SPL SEGAPAL	1

1. Capital de la société

La Société Publique Locale Gestion des espaces publics du Rhône Amont est une société anonyme de droit privé dont le capital est détenu intégralement par des actionnaires publics.

Le capital de la SPL est divisé en actions. Chaque collectivité actionnaire dispose d'un nombre de voix proportionnel au nombre d'actions qu'il ou elle possède dans la Société.

Prix de l'action : 67 €

ENTITÉS	CAPITAL	ACTIONS	
SYMALIM	411 849 €	58,83 %	6 147
Métropole de Lyon	131 320 €	18,76 %	1 960
CCMP	28 810 €	4,12 %	430
Villeurbanne	20 100 €	2,87 %	300
Conseil départemental de l'Ain	18 760 €	2,68 %	280
Conseil départemental du Rhône	18 760 €	2,68 %	280
Beynost	5 025 €	0,72 %	75
Décines-Charpieu	5 025 €	0,72 %	75
3CM	5 025 €	0,72 %	75
Jonage	5 025 €	0,72 %	75
Jons	5 025 €	0,72 %	75
Meyzieu	5 025 €	0,72 %	75
Miribel	5 025 €	0,72 %	75
Neyron	5 025 €	0,72 %	75
Niévroz	5 025 €	0,72 %	75
Rillieux-la-Pape	5 025 €	0,72 %	75
Saint Maurice de Beynost	5 025 €	0,72 %	75

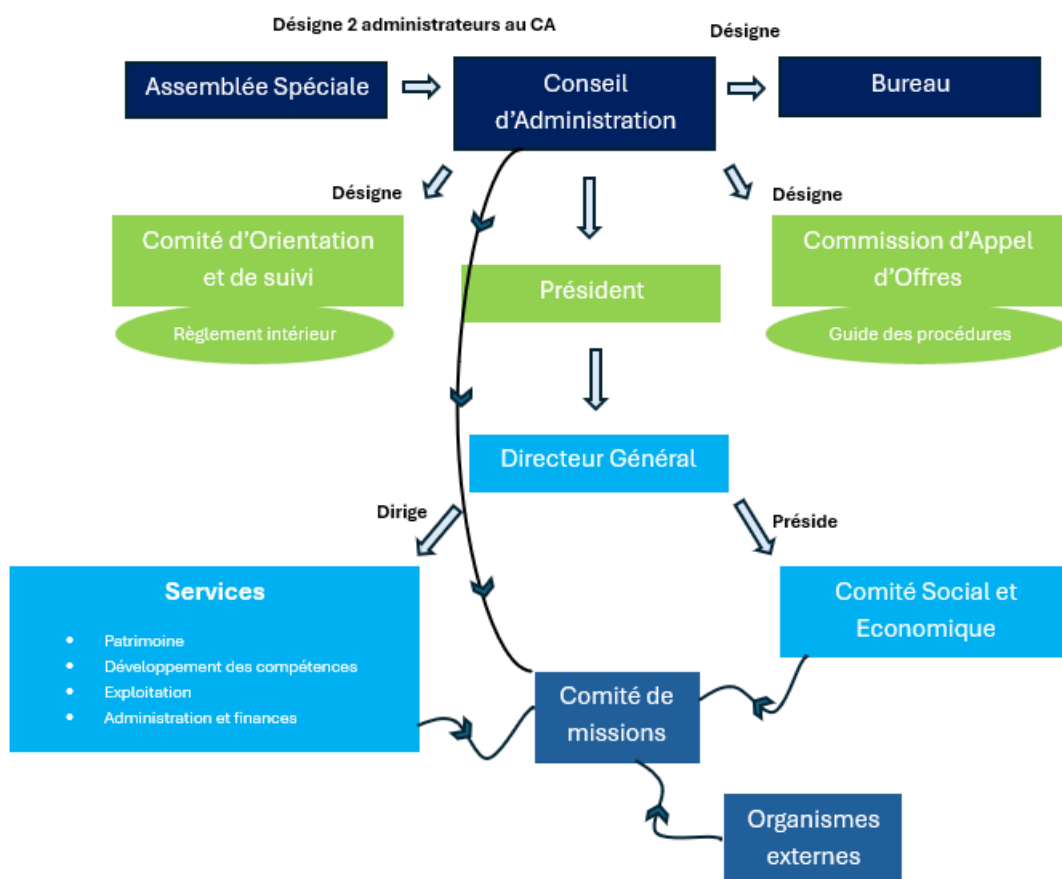
Société Publique Locale Gestion Des Espaces Publics Du Rhône-Amont

Société Anonyme au capital de 699 949 € | Siège Social : Chemin de la Bletta - 69120 Vaulx-en-Velin

RCS LYON 316 312 594 000 13

Thil	5 025 €	0,72 %	75
Vaulx en Velin	5 025 €	0,72 %	75
Villette d'Anthon	5 025 €	0,72 %	75
TOTAL	699 949 €	100 %	10 447

2. Organisation de la gouvernance



Le conseil d'administration est composé de 18 administrateurs désignés par les assemblées délibérantes des collectivités.

Chaque administrateur dispose d'une voix délibérative au conseil d'administration, tout administrateur peut donner pouvoir à un autre administrateur pour le représenter à une séance, néanmoins chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul autre administrateur.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLECTIVITÉS ACTIONNAIRES EN 2024

SYMALIM	Monsieur Pierre ATHANAZE Monsieur Gautier CHAPUIS Monsieur Stéphane GOMEZ Monsieur Pierre GOUBET Madame Valérie POMMAZ Monsieur Christophe QUINIOU Monsieur Jean-Claude RAY Madame Anne REVEYRAND Monsieur Jérémie THIÉBAUT
MÉTROPOLE DE LYON	Monsieur Issam BENZEGHIBA Monsieur Matthieu VIEIRA Madame Catherine CREUZE
CCMP	Monsieur Sergio MANCINI
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN	Monsieur Jean-Pierre GAITET
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE	Monsieur Morgan GRIFFOND
VILLEURBANNE	Madame Pauline SCHLOSSER
ASSEMBLÉE SPÉCIALE	Madame Nathalie DESCOURS Monsieur Claude VILLARD

Aucun changement intervenu au cours de l'exercice.

Délibérations du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de la SEGAPAL s'est réuni 3 fois en 2024 :

- **27 mars 2025**

- 2025.1.1. Procès-verbal du conseil d'administration du 29 novembre 2024
- 2025.1.2. Nouvelle désignation du représentant de la commune de Décines-Charpieu
- 2025.1.3. Budget 2025
- 2025.1.4. Point sur les missions
- 2025.1.5 Retour sur Comité d'Orientation et de Suivi
- 2025.1.6. Questions diverses

- **23 mai 2025**

- 2025.2.1. Procès-verbal du conseil d'administration du 27 mars 2025
- 2025.2.2. Approbation des comptes annuels 2024
- 2025.2.3. Approbation du projet d'évolution du règlement de gestion
- 2025.2.4. Approbation du projet d'entreprise à mission
- 2025.2.5. Approbation du projet d'organisme de formation
- 2025.2.6. Questions Diverses

- **14 novembre 2025**

- 2025.3.1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 mai 2025
- 2025.3.2. Grand Parc Miribel Jonage : Bilan de la saison estivale
- 2025.3.3. Bilan financier au 30 septembre 2025
- 2025.3.4. Approbation des orientations du Comité d'Orientation et de Suivi
- 2025.3.5. Points sur les missions
- 2025.3.6. Questions Diverses

3. Modalités d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions du Président et du Directeur Général. Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, par une personne physique nommée par le Conseil d'administration.

Par délibération en date du 12 octobre 2020, le conseil d'administration a élu Monsieur Issam BENZEGHIBA en qualité de Président, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président représente le conseil d'administration, organise et dirige ses travaux dont il rend compte à l'Assemblée Spéciale et veille au bon fonctionnement des organes de la société.

La Direction Générale de la société est assumée par Monsieur Guillaume MAURY désigné par délibération du Conseil d'Administration du 26 février 2021 portant le titre de Directeur Général.

Limitations de pouvoirs de la direction générale :

Le Directeur Général devra obtenir l'approbation préalable du conseil d'administration de la société pour l'adoption ou la mise en œuvre de toutes les décisions suivantes :

- Toute modification substantielle (y compris la cessation ou le commencement) de l'activité de la société
- La nomination et la révocation, l'attribution de responsabilités, ainsi que toute variation de la rémunération, ou de tout autre avantage ou toute autre condition d'emploi, pour l'ensemble des salariés relevant de statut de cadre ;
- La conclusion ou souscription par la société de tout emprunt, crédit ou facilité de trésorerie ou l'octroi de toute caution, aval, garantie ou autre sûreté à l'exception des crédits commerciaux consentis dans le cours normal des affaires ou des opérations prévus dans le budget annuel ;
- La mise en place de tout régime de retraite, assurance-décès, assurance-invalidité ou assurance-vie, ainsi que tout plan d'épargne entreprise, plan de souscription d'actions ou autre accord de participation ou d'intéressement au bénéfice de tout dirigeant ou salarié (ou anciens dirigeants ou salariés) par la société, la modification des termes et conditions d'un tel accord ou plan (nouveau ou existant), la nomination et révocation du gestionnaire d'un tel accord ou plan ;
- La signature de marché de travaux ou de fournitures au-delà du seuil de 90 000 € HT

Afin de faciliter le fonctionnement de la société, l'approbation des opérations visées ci-dessus devra être obtenue auprès du Président du Conseil d'administration, lequel rendra compte périodiquement au Conseil d'administration des autorisations accordées.

Le conseil d'administration de la société pourra unilatéralement étendre ou limiter les opérations soumises à autorisation énumérées ci-dessus.

Rémunération :

Le Directeur Général bénéficie d'une rémunération de 530 € brut mensuel en qualité de mandataire social.

Il cumule son mandat social avec un contrat de travail portant sur des fonctions techniques distinctes. Sa rémunération pour le poste de Directeur Technique est de 76 K€ annuel brut, hors prime de résultats et 13^{ème} mois.

En 2025, il a bénéficié d'une voiture de fonction, d'un ordinateur portable et d'un téléphone portable. Il est aussi titulaire d'une carte bleue de société pour la prise en charge des diverses dépenses liées à sa fonction.

Le Président bénéficie d'une rémunération de 727,71 € brut mensuel.

4. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Monsieur Pierre ATHANAZE	
	Mandat exercé au sein de la SPL SEGAPAL : ▶ Administrateur, représentant le SYMALIM Autres mandats exercés : Vice-président de la Métropole de Lyon Délégué titulaire et Vice-Président du SYMALIM
Monsieur Issam BENZEGHIBA	
	Mandats exercés au sein de la SPL SEGAPAL : ▶ Administrateur, représentant la Métropole de Lyon ▶ Président du conseil d'administration Autres mandats exercés : Conseiller municipal de Meyzieu Conseiller de la Métropole de Lyon Délégué titulaire du SYMALIM
Monsieur Gautier CHAPUIS	
	Mandat exercé au sein de la SPL SEGAPAL : ▶ Administrateur, représentant le SYMALIM Autres mandats exercés : Conseiller Municipal, Adjoint à la Végétalisation - Biodiversité - Condition animale - Alimentation Conseiller du 9ème arrondissement Délégué titulaire et Vice-Président du SYMALIM

Madame Catherine CREUZE



Mandats exercés au sein de la SPL SEGAPAL :

- ▶ Administratrice, représentant la Métropole de Lyon
- ▶ Membre du comité d'orientation et de suivi
- ▶ Membre titulaire de la commission d'appel d'offres

Autres mandats exercés :

Conseillère de la Métropole de Lyon
Déléguée titulaire, Présidente du SYMALIM

Madame Nathalie DESCOURS



Mandats exercés au sein de la SPL SEGAPAL :

- ▶ Administratrice, Présidente de l'Assemblée Spéciale
- ▶ Vice-Présidente, membre du Bureau
- ▶ Membre suppléante de la commission d'appel d'offres
- ▶ Administratrice, représentant le Ville de Miribel

Autres mandats exercés :

Conseillère municipale de Miribel
Déléguée suppléante du SYMALIM

Monsieur Jean-Pierre GAITET



Mandat exercé au sein de la SPL SEGAPAL :

- ▶ Administrateur, représentant le Département de l'Ain

Autres mandats exercés :

Maire de Miribel
Vice-Président de la CCMP
Délégué titulaire et Vice-Président du SYMALIM
Conseiller au Département de l'AIN délégué à la sécurité

Monsieur Pierre GOUBET



Mandat exercé au sein de la SPL SEGAPAL :

- Administrateur, représentant du SYMALIM

Autres mandats exercés :

Maire de Saint-Maurice-de-Beynost
Délégué titulaire du SYMALIM
Vice-Président de la CCMP

Monsieur Stéphane GOMEZ



Mandats exercés au sein de la SPL SEGAPAL :

- Administrateur, représentant le SYMALIM
- Membre suppléant de la commission d'appel d'offres

Autres Mandats exercés :

1er Adjoint à la mairie de Vaulx-en-Velin
Délégué titulaire du SYMALIM
Conseiller de la Métropole de Lyon

Monsieur Morgan GRIFFOND



Mandat exercé au sein de la SPL SEGAPAL :

- Administrateur, représentant le Département du Rhône

Autres mandats exercés :

Maire de Saint-Pierre-la-palud
Conseiller Départemental du Rhône
Président du Syndicat de l'Ouest Lyonnais
Vice-président de la Communauté de Commune du Pays de l'Arbresle
Président du Syndicat de l'Ouest Lyonnais

Société Publique Locale Gestion Des Espaces Publics Du Rhône-Amont

Société Anonyme au capital de 699 949 € | Siège Social : Chemin de la Bletta - 69120 Vaulx-en-Velin
RCS LYON 316 312 594 000 13

Madame Valérie POMMAZ



Mandats exercés au sein de la SPL SEGAPAL :

- ▶ Administratrice, représentant le SYMALIM
- ▶ Vice-Présidente, membre du Bureau
- ▶ Membre suppléant de la commission d'appel d'offres

Autres mandats exercés :

Maire de Thil
Déléguée titulaire du SYMALIM
Vice-Présidente de la CCMP

Monsieur Christophe QUINIOU



Mandat exercé au sein de la SPL SEGAPAL :

- ▶ Administrateur, représentant du SYMALIM

Autres Mandats exercés :

Maire de Meyzieu
Délégué titulaire du Comité Syndical SYMALIM
Vice-Président du SYMALIM
Conseiller de la Métropole de Lyon

Monsieur Sergio MANCINI



Mandats exercés au sein de la SPL SEGAPAL :

- ▶ Administrateur, représentant la CCMP
- ▶ Membre titulaire de la CAO
- ▶ Représentant la Ville de Beynost à l'assemblée spéciale

Autres Mandats exercés :

Adjoint au Maire Beynost
Conseiller Communautaire de la CCMP

Monsieur Jean-Claude RAY



Mandats exercés au sein de la SPL SEGAPAL :

- Administrateur, représentant le SYMALIM
- Vice-président, membre du Bureau

Autres mandats exercés :

Conseiller de la Métropole de Lyon
Délégué titulaire du Comité Syndical SYMALIM

Madame Anne REVEYRAND



Mandats exercés au sein de la SPL SEGAPAL :

- Administratrice, représentant le SYMALIM
- Vice-Présidente, membre du Bureau

Autres Mandats exercés :

Conseillère de la Métropole de Lyon
Déléguée titulaire du Comité Syndical SYMALIM
Membre du Conseil d'administration de l'ALEC
Vice-présidente de la Régie publique de l'eau potable de la Métropole de Lyon

Madame Pauline SCHLOSSER



Mandats exercés au sein de la SPL SEGAPAL :

- Administratrice, représentant la Ville de Villeurbanne
- Membre suppléante de la commission d'appel d'offres

Autres Mandats exercés :

Adjointe au Maire de Villeurbanne
Membre du conseil d'administration d'Acoucité
Membre du conseil d'administration de la Cité scolaire René Pellet

Monsieur Jérémie THIÉBAUT



Mandats exercés au sein de la SPL SEGAPAL :

- Administrateur, représentant le SYMALIM

Autres Mandats exercés :

Conseiller municipal de Niévroz

Monsieur Matthieu VIEIRA



Mandats exercés au sein de la SPL SEGAPAL :

- Administrateur, représentant la Métropole de Lyon

Autres mandats exercés :

Conseiller de la Métropole de Lyon
Délégué titulaire et Vice-Président du SYMALIM

Monsieur Claude VILLARD



Mandats exercés au sein de la SPL SEGAPAL :

- Administrateur, représentant l'assemblée spéciale
- Membre titulaire de la commission d'appel d'offres
- Administrateur, représentant la Ville de Jons à l'assemblée spéciale

Autres Mandats exercés :

Maire de Jons
Vice-président de la Communauté de communes Est-Lyonnais
Vice-président du SMND

Monsieur Guillaume MAURY



**Directeur
Général**

5. Assemblée spéciale

Les collectivités ayant une participation au capital réduite et ne leur permettant pas de bénéficier d'une représentation directe au conseil d'administration doivent se regrouper en assemblée spéciale.

L'assemblée spéciale se réunit avant chaque conseil d'administration, pour délibérer sur le même ordre du jour. Chaque administrateur dispose d'une voix délibérative.

L'assemblée spéciale élit son Président et désigne en son sein les deux représentants au Conseil d'administration pour voter en leur sens les délibérations.

Membres de l'assemblée spéciales des collectivités actionnaires en 2025

3CM	Monsieur Christian GOUVERNEUR
BEYNOST	Monsieur Sergio MANCINI
DECINES-CHARPIEU	Monsieur Vladimir DA SILVA DIAS
JONAGE	Monsieur Lucien BARGE
JONS	Monsieur Claude VILLARD
MEYZIEU	Monsieur Stéphane PINSON
MIRIBEL	Madame Nathalie DESCOURS
NEYRON	Monsieur Julien FAVREAU
NIEVROZ	Monsieur Patrick BATTISTA
RILLIEUX-LA-PAPE	Monsieur Antoine PIN
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	Monsieur Stratos TSALAPATIS
THIL	Monsieur Vincent TRACLET
VAULX-EN-VELIN	Monsieur Matthieu FISCHER
VILLETTE D'ANTHON	Monsieur Bruno GINDRE

Aucun changement intervenu au cours d'exercice.

Délibérations de l'Assemblée Spéciale

L'assemblée Spéciale de la SEGAPAL s'est réunie 3 fois en 2024 :

- **27 mars 2025**

- 2025.1.1. Procès-verbal du conseil d'administration du 29 novembre 2024
- 2025.1.2. Nouvelle désignation du représentant de la commune de Décines-Charpieu
- 2025.1.3. Budget 2025
- 2025.1.4. Point sur les missions
- 2025.1.5 Retour sur Comité d'Orientation et de Suivi
- 2025.1.6. Questions diverses

- **23 mai 2025**

- 2025.2.1. Procès-verbal du conseil d'administration du 27 mars 2025
- 2025.2.2. Approbation des comptes annuels 2024
- 2025.2.3. Approbation du projet d'évolution du règlement de gestion
- 2025.2.4. Approbation du projet d'entreprise à mission
- 2025.2.5. Approbation du projet d'organisme de formation
- 2025.2.6. Questions Diverses

- **14 novembre 2025**

- 2025.3.1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 mai 2025
- 2025.3.2. Grand Parc Miribel Jonage : Bilan de la saison estivale
- 2025.3.3. Bilan financier au 30 septembre 2025
- 2025.3.4. Approbation des orientations du Comité d'Orientation et de Suivi
- 2025.3.5. Points sur les missions
- 2025.3.6. Questions Diverses

6. Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée d'administrateurs représentant l'ensemble les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents.

Les Assemblées Générale d'actionnaires sont qualifiées d'ordinaire ou d'extraordinaire :

L'assemblée Générale Ordinaire se réunit une fois par an dans les six mois suivant la clôture de l'exercice comptable et a pour objet de se prononcer principalement sur l'approbation annuelle des comptes de l'exercice écoulé.

Les assemblées Générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

Membres de l'assemblée générale des collectivités actionnaires en 2025

SYMALIM	Monsieur Matthieu VIEIRA
MÉTROPOLE DE LYON	Madame Catherine CREUZE
CCMP	Monsieur Sergio MANCINI
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN	Monsieur Jean-Pierre GAITET
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE	Monsieur Morgan GRIFFOND
VILLEURBANNE	Madame Pauline SCHLOSSER
3CM	Monsieur Christian GOUVERNEUR
BEYNOST	Monsieur Sergio MANCINI
DECINES-CHARPIEU	Monsieur Vladimir DA SILVA DIAS
JONAGE	Monsieur Lucien BARGE
JONS	Monsieur Claude VILLARD
MEYZIEU	Monsieur Stéphane PINSON
MIRIBEL	Monsieur Nathalie DESCOURS
NEYRON	Monsieur Elodie QUEIREL
NIEVROZ	Monsieur Patrick BATTISTA

RILLIEUX-LA-PAPE	Monsieur G�rald PETITGAND
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	Monsieur Stratos TSALAPATIS
THIL	Monsieur Vincent TRACLET
VAULX-EN-VELIN	Monsieur Matthieu FISCHER
VILLETTE D'ANTHON	Monsieur Bruno GINDRE

D lib rations de l'Assembl e G n rale

L'assembl e G n rale de la SPL SEGAPAL s'est r unie 1 fois en 2025 :

24 juin 2025 :

A titre ordinaire :

Premi re r solution : Approbation des comptes annuels 2024

Deuxi me r solution : Affectation des r sultats

Troisi me r solution : Approbations des conventions pass es avec les actionnaires

Quatri me r solution : Prise d'acte de la d signation des repr sentants des collectivit s actionnaires

A titre extraordinaire :

Cinqui me r solution : Passage de la soci t  au statut d'entreprise   mission

Sixi me r solution : Adjonction d'une nouvelle activit 

Septi me r solution : Actualisation de l'article 2 des statuts concernant l'objet social

Huiti me r solution : Modernisation du r glement de gestion

Neuvi me r solution : Pouvoirs   donner

7. Contrôle analogue

Détenue à 100 % par des collectivités locales actionnaires, la SPL Segapal doit exclusivement intervenir et sur leur seul territoire.

Les actionnaires doivent exercer sur la SPL un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Le contrôle analogue exercé par les collectivités s'apprécie notamment par :

- La désignation des représentants par les assemblées délibérantes des collectivités à/au :
 - Conseil d'administration
 - L'assemblée générale
 - L'assemblée spéciale
 - Comité d'orientation et de suivi
- Le contrôle exercé conjointement par les collectivités actionnaires associées. La participation minoritaire des collectivités au capital ne fait pas obstacle à l'exercice d'un contrôle analogue.
- Le contrôle des décisions de l'entité tant sur les objectifs stratégiques, que sur les décisions importantes de la société.

Les outils de contrôle

Les représentants des collectivités actionnaires doivent idéalement assister à chaque réunion du conseil d'administration ou de l'assemblée spéciale dont ils sont les mandataires.

Le rapport annuel des représentants doit impérativement être produit chaque année. Il doit comprendre une synthèse étayée et un contenu suffisamment dense pour satisfaire aux obligations du CGCT.

La SPL transmet aux administrateurs actionnaires tous les documents nécessaires à la prise de décisions dont notamment une grille annuelle de documents qui comprend :

- Personnel
- Vie sociale
- Budget
- Liste du matériel acheté
- Emprunt : motif du prêt, date, durée, conditions, organisme prêteur
- Conventions et missions plan à court et moyen terme
- Nouvelles conventions signées ou envisagées (Durée, conditions, missions)
- Marchés attribués
- Rapports des contrôles externes

Les organes de contrôle :

Le conseil d'administration a mis en place une organisation afin de rendre efficient le contrôle analogue. Cette organisation se matérialise par les réunions régulières des instances suivantes :

► Le Bureau en 2025 :

Par délibération du conseil d'administration du 7 décembre 2020, le conseil d'administration a procédé aux désignations de 4 Vice-Présidents :

Nathalie DESCOURS, en charge de la communication et relations publiques

Valérie POMMAZ, en charge de la cohésion et la cohérence des territoires

Jean-Claude RAY, en charge de la transition écologique et la certification ISO

Anne REVEYRAND, en charge de la gestion et compatibilité des usages

En 2025, les membres du bureau se sont réunis 3 fois : 08 mars, 10 juillet et 14 novembre.

► Le comité d'orientation et de suivi (COS) en 2025 :

Le Comité d'Orientation se compose de 4 représentants désignés par les assemblées délibérantes des principaux actionnaires représentés au Conseil d'Administration.

La fonction de ce comité est d'examiner les informations que le Président soumet pour avis, afin d'étudier les projets et enjeux qui y seront traités.

Pour le SYMALIM	Pierre ATHANAZE
Pour le Métropole de Lyon	Catherine CREUZE
Pour la CCMP	Sergio MANCINI
Pour l'Assemblée Spéciale	Stratos TSALAPATIS

En 2025, le COS s'est réuni 2 fois :

- **24 mars 2025**

2025.1.1. Point sur les ressources humaines

2025.1.2. Bilan financier | Point d'étape 2024 - Budget 2025 (Triple comptabilité)

2025.1.3. Points sur les missions SPL

2025.1.4. Projet d'adhésion à ALEC (Agence Local de l'Energie et du Climat) & Culture Next

2025.1.5. Entreprise à mission - Feuille de route Convention des Entreprises pour le Climat

2025.1.6. Organisme de formation

2025.1.7. Points divers (Travaux)

- **7 novembre 2025**

2025.2.1. Point sur les ressources humaines

2025.2.2. Bilan financier au 30 septembre

2025.2.3. Points sur les missions SPL

2025.2.4. Calendrier événementiel 2026

2025.2.5. Entreprise à mission - Composition du Comité de Mission

2025.2.6. Projet de la Plaine des Jeux

2025.2.7. Label Golf pour la biodiversité - étape 2

2025.2.8. Organisme de formation - point étape

2025.2.9. Points divers (travaux)

► **Commission d'appel d'offres (CAO)**

La commission d'appel d'offres est l'instance compétente pour donner avis ou attribuer les marchés conclus dans le cadre de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 selon un seuil défini par le Conseil d'Administration.

Titulaires	Suppléants
Catherine CREUZE	Stéphane GOMEZ
Anne REVEYRAND	Pauline SCHLOSSER
Nathalie DESCOURS	Valérie POMMAZ
Claude VILLARD	

En 2025, la CAO s'est réunie 2 fois : Le 24 mars et le 7 novembre.

► Au-delà de ses organes, il a été établi un mode de fonctionnement moins institutionnel mais tout aussi efficace :

La présence et le suivi assidu du Président de la SPL Segapal, destinataire des comptes rendus du comité de direction. Il fait un point régulier avec le directeur général, rencontre les Directeurs des services et consacre régulièrement un temps de travail avec le Directeur Administratif et Financier.

La présence et le suivi assidu des Vices-Présidents.

8. Conventions liant les actionnaires à la SPL SEGAPAL

ACTIONNAIRE	SYMALIM
OBJET	Délégation de service public pour l'exploitation et l'animation du Grand Parc Miribel Jonage et l'entretien de la piste mode doux de l'Anneau bleu et ses haltes sur les berges du Canal de Jonage
MONTANT	La rémunération de la DSP est substantiellement liée au résultat de l'exploitation de service. La SPL Segapal perçoit la totalité des recettes de ses activités commerciales, des concessions ainsi qu'une compensation pour les contraintes de service public de 3 797k€ (Préservation de la ressource en eau potable, prévention des crues, préservation de la nature, accueil et éducation à l'environnement des publics (scolaires...)). La SEGAPAL a à sa charge 100% des frais de fonctionnement et verse une redevance égale à 25% du résultat d'exploitation imputable au contrat.
DATE	1 ^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2029
SECTEUR D'ACTIVITE	- Gestion de l'espace public du Grand Parc - Sécurité et la surveillance du Grand Parc - Gestion de la piste mode doux de l'Anneau bleu - Gestion du patrimoine bâti et des réseaux, propriété du SYMALIM - Accueil du public - Pédagogie à l'environnement - Activités commerciales et de loisirs - Restauration - L'événementiel - Promotion du Grand Parc Miribel Jonage - Gestion des conventions d'occupation du domaine public

ACTIONNAIRE	SYMALIM
OBJET	Mandats
MONTANT	79 k€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	SYMALIM
OBJET	Endiguement
MONTANT	13k€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	SYMALIM
OBJET	Lone de Jonage
MONTANT	3k€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	MÉTROPOLE DE LYON
OBJET	Entretien des espaces de l'accès sud du Parc Olympique Lyonnais (Biezin)
MONTANT	208 k€
DATE	2023 à 2026

ACTIONNAIRE	MÉTROPOLE DE LYON
OBJET	Entretien du Parc technologique de Saint Priest
MONTANT	237 k€
DATE	2 ans, du 18 mars 2021 au 17 mars 2023. Reconductible pour 2 ans

ACTIONNAIRE	MÉTROPOLE DE LYON
OBJET	Programme de plantations
MONTANT	587k€
DATE	2023 à 2026

ACTIONNAIRE	MEYZIEU
OBJET	Surveillance équestre
MONTANT	14 k€
DATE	Juin, juillet, Août 2025

ACTIONNAIRE	VAULX-EN-VELIN
OBJET	Surveillance équestre
MONTANT	4 K€
DATE	juillet, Août 2025

ACTIONNAIRE	VILLEURBANNE
OBJET	Surveillance équestre
MONTANT	26 K€
DATE	Juin, juillet, Août 2025

ACTIONNAIRE	Métropole de Lyon
OBJET	Endiguement
MONTANT	7 K€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	Métropole de Lyon
OBJET	Le Biezin bassin
MONTANT	8 K€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	Métropole de Lyon
OBJET	Voie Lyonnaise N°9
MONTANT	10 K€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	Métropole de Lyon
OBJET	Eaux de baignade
MONTANT	3 K€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	JONS
OBJET	Etude mode doux la Chanas
MONTANT	4 K€
DATE	2025

	Mandats Grand Parc Miribel Jonage & Anneau Bleu attribués en 2025
	Auscultation des voiries et des ouvrages d'art du GPMJ
	Scénographie de l'Iloz'
	Gestion du patrimoine immobilier
	Aménagement du passage des 2 lacs
	Aménagement belvédère site passage des 2 lacs
	Préservation et valorisation Berges 2 lacs
	Développement équipements accueil cyclotouristes
	Travaux d'abattages et de replantation des platanes du golf
	Entretien des plantations forestières
	Réhabilitation de la ferme du Morlet et de ses annexes
	Désamiantage de la ferme des îles et tireurs vaudais
	Mise en conformité centre Benoit Carteron
	Rénovation des toitures terrasses de l'Iloz'
	Pôle d'excellence d'aviron - l'Atol'
	Reconstruction du sanitaire incendie au Grand Morlet
	Rénovation infrastructure électriques zone Aval Sud
	Accès alternatif temporaire aux centres équestres
	Travaux de confortement des ouvrages d'art du symalim
	Travaux de sécurisation des circulations du chemin de l'île

RAPPORT ANNUEL DE L'ÉLU MANDATAIRE

Exercice 2025

Société Anonyme au capital de 699 949 €

Siège Social : Chemin de la Bletta – 69120 Vaulx-en-velin

RCS Lyon 316 312 594 000 13

Exercice 2025

Le (...)

Contexte :

Conformément à l'article L. 1524-5¹ du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant (L'instance délibérante) par les membres du conseil d'administration et de l'assemblée spéciale de la société représentant la collectivité ou le groupement actionnaire au sein de la SPL Segapal.

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

¹ L'article L. 1524-5 alinéa 14 du CGCT rappelle : « les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa ».

SOMMAIRE

I.	Présentation de l'Epl	3
a.	Informations générales	4
b.	Historique	4
c.	Objet social – Domaines d'activité	5
d.	Répartition du capital social	7
e.	La gouvernance	8
II.	PRINCIPALES ACTIVITES DE L'ANNEE ECOULEE ET SITUATION FINANCIERE DE LA SPL SEGAPAL	10
a.	Principales activités	10
b.	Situation financière de l'Epl	14
c.	Présentation du chiffre d'affaires	14
i.	<i>Répartition du chiffre d'affaires et résultat</i>	<i>14</i>
ii.	<i>Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients.....</i>	<i>15</i>
d.	Perspectives de développement	17
III.	RELATION AVEC LES COLLECTIVITES ACTIONNAIRES	24
a.	Contrats signés entre la collectivité ou le groupement actionnaire et l'Epl.....	24
b.	Avances en compte courant consenties par la collectivité ou le groupement actionnaire à l'Epl	27
c.	Garanties d'emprunt consenties par la collectivité ou le groupement actionnaire à l'Epl.....	27
d.	Aides octroyées au titre du développement économique	27
e.	Autres concours financier consentis par la collectivité ou le groupement actionnaire à l'Epl	27
IV.	Etat des prises de participation	28
V.	Evolutions statutaires et de l'actionnariat intervenues dans l'année	28
a.	Evolutions statutaires	28
i.	<i>Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année</i>	<i>28</i>
ii.	<i>Historique des 5 dernières années</i>	<i>30</i>
b.	Evolutions de l'actionnariat	30
i.	<i>Composition de l'actionnariat et évolution au cours de l'année.....</i>	<i>30</i>
ii.	<i>Opérations ayant modifié l'actionnariat au cours de l'année</i>	<i>30</i>
iii.	<i>Historique des 5 dernières années</i>	<i>30</i>
VI.	Bilan de gouvernance	31
a.	Réunions du conseil d'administration	31
b.	Réunions de l'assemblée spéciale	31
c.	Réunions de l'assemblée générale.....	31
d.	Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité ou du groupement actionnaire, mandataires sociaux.....	32
e.	Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société	33
i.	<i>Principaux risques et incertitudes.....</i>	<i>33</i>
ii.	<i>Contrôle interne</i>	<i>34</i>
iii.	<i>Contrôles externes</i>	<i>35</i>
f.	Contrôle analogue	35
i.	<i>Les outils de contrôle</i>	<i>37</i>

I. Présentation de l'Epl

a. Informations générales

Dénomination	Société Publique Locale Gestion Des Espaces Publics Du Rhône Amont
Date de création	05/07/1979
Adresse du siège social	Grand Parc Miribel Jonage Chemin de la bletta 69120 Vaulx-en-Velin
Organisation de la gouvernance	Société Anonyme à conseil d'administration
Président du conseil d'administration	Monsieur Issam BENZEGHIBA
Nom du Directeur général	Monsieur Guillaume MAURY
Nombre de salariés	96 (au 31/12/25)

b. Historique

Créée en 1979 pour aménager le Grand Parc Miribel-Jonage, la SEGAPAL, alors Société d'Économie Mixte, assure au quotidien la gestion et l'animation de ce site d'exception de plus de 2 200 hectares, qui accueille près de 4 millions de visiteurs par an. Elle agit pour le compte du SYMALIM, qui définit la stratégie et fixe les grandes orientations pour l'exploitation du Grand Parc.

Au fil de son histoire, la SPL SEGAPAL a développé les compétences et les savoir-faire nécessaires pour devenir le gestionnaire unique du Grand Parc Miribel-Jonage. Elle intervient aujourd'hui sur l'entretien, la surveillance et l'animation du site.

Depuis 2012, son statut de Société Publique Locale lui permet également de mettre son expertise en matière de préservation et de valorisation des espaces publics au service de l'ensemble de ses collectivités actionnaires.

En 2022, la SPL SEGAPAL a fait évoluer ses statuts afin d'élargir son offre de services aux collectivités, notamment en intégrant la gestion des espaces de restauration.

Forte de 20 collectivités actionnaires, la SPL SEGAPAL accompagne les territoires dans leurs projets de développement, de valorisation de leur patrimoine et d'animation auprès des publics.

c. Objet social – Domaines d'activité

La SPL a pour objet l'exploitation, la gestion, la réalisation, la création et la mise en valeur, par tous moyens, d'espaces publics.

Dans ce cadre, elle assure notamment l'entretien, la surveillance, l'animation et la valorisation des sites, ainsi que l'organisation d'événements, la communication et la promotion des territoires concernés.

Ses missions d'entretien et de gestion s'exercent aussi bien sur les espaces terrestres que sur les espaces aquatiques ou encore des établissements recevant du public.

La société est notamment titulaire d'une délégation de service public au titre de laquelle elle assure la gestion, l'animation et l'aménagement du Grand Parc Miribel-Jonage.

Par ailleurs, la SPL exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et sur leur territoire.

Gestion des espaces publics

La SPL assure, pour le compte de ses collectivités actionnaires, la gestion opérationnelle d'espaces publics.

À ce titre, elle intervient dans les domaines suivants :

- l'entretien et la surveillance des sites,
- l'animation et la mise en valeur des espaces,
- l'organisation d'événements,
- la communication et la promotion des territoires.

Elle peut également participer ou intervenir dans les manifestations culturelles et sportives organisées sur les territoires où elle exerce ses missions.

Ses actions concernent aussi bien les espaces terrestres que les espaces aquatiques.

Maîtrise d'ouvrage déléguée et assistance à maîtrise d'ouvrage

La société peut conduire des études et des travaux pour le compte de ses collectivités actionnaires. Dans ce cadre, elle peut se voir confier :

- des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée,
- des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- le pilotage de projets comprenant des phases d'études et de travaux.

Ces interventions peuvent notamment concerner des problématiques hydrauliques ou des projets situés sur des territoires classés en zone Natura 2000.

La SPL peut également assurer la gestion agricole et forestière des sites, ainsi que les missions associées, telles que la construction et la gestion de bâtiments.

Pour mener à bien ses missions, la société peut conclure toute convention appropriée et réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques ou financières nécessaires à la réalisation de son objet.

Développement touristique

À titre complémentaire, la SPL contribue au développement touristique des territoires de ses collectivités actionnaires.

Ses interventions peuvent notamment concerner :

- la gestion de bases de loisirs,
- la gestion d'activités de restauration,
- la mise en place de projets de navettes fluviales ou lacustres,
- la gestion de centres ou de lieux d'animation dédiés à la découverte de la nature et à la valorisation touristique des territoires.

Ces lieux d'animation ont notamment vocation à accueillir le grand public, les scolaires et les centres sociaux afin de sensibiliser à l'environnement et au patrimoine naturel.

Dans ce cadre, la société peut également participer et accompagner les projets pédagogiques portés par les communes.

Elle peut enfin réaliser toute opération compatible avec cet objet et contribuant à sa mise en œuvre.

d. Répartition du capital social

Prix de l'action : 67 €

Entités	Capital		Actions
SYMALIM	411 849 €	58,83 %	6 147
Métropole de Lyon	131 320 €	18,76 %	1 960
CCMP	28 810 €	4,12 %	430
Villeurbanne	20 100 €	2,87 %	300
Conseil départemental de l'Ain	18 760 €	2,68 %	280
Conseil départemental du Rhône	18 760 €	2,68 %	280
Beynost	5 025 €	0,72 %	75
Décines-Charpieu	5 025 €	0,72 %	75
3CM	5 025 €	0,72 %	75
Jonage	5 025 €	0,72 %	75
Jons	5 025 €	0,72 %	75
Meyzieu	5 025 €	0,72 %	75
Miribel	5 025 €	0,72 %	75
Neyron	5 025 €	0,72 %	75
Niévroz	5 025 €	0,72 %	75
Rillieux-la-Pape	5 025 €	0,72 %	75
Saint-Maurice-de-Beynost	5 025 €	0,72 %	75
Thil	5 025 €	0,72 %	75
Vaulx-en-Velin	5 025 €	0,72 %	75
Villette d'Anthon	5 025 €	0,72 %	75
TOTAL	699 949 €	100 %	10 447

e. La gouvernance

Composition du conseil d'administration	Nom des représentants	Date de nomination
SYMALIM	Monsieur Pierre ATHANAZE	12/10/2020
	Monsieur Gautier CHAPUIS	12/10/2020
	Monsieur Stéphane GOMEZ	12/10/2020
	Monsieur Pierre GOUBET	12/10/2020
	Madame Valérie POMMAZ	12/10/2020
	Monsieur Christophe QUINIOU	12/10/2020
	Monsieur Jean-Claude RAY	12/10/2020
	Madame Anne REVEYRAND	12/10/2020
	Monsieur Jérémie THIÉBAUT	03/02/2022
METROPOLE DE LYON	Monsieur Issam BENZEGHIBA	12/10/2020
	Madame Catherine CREUZE	12/10/2020
	Monsieur Matthieu VIEIRA	14/06/2022
CCMP	Monsieur Sergio MANCINI	30/03/2021
VILLEURBANNE	Madame Pauline SCHLOSSER	12/10/2020
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN	Monsieur Jean-Pierre GAITET	12/10/2020
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE	Monsieur Morgan GRIFFOND	04/10/2021
ASSEMBLEE SPECIALE DES COLLECTIVITES	Madame Nathalie DESCOURS Monsieur Claude VILLARD	12/10/2020

Composition de l'assemblée spéciale	Nom des représentants	Date de nomination
3CM	Monsieur Christophe GOUVERNEUR	12/10/2020
BEYNOST	Monsieur Sergio MANCINI	12/10/2020
DECINES-CHARPIEU	Monsieur Vladimir DASILVA-DIAS	12/10/2023
JONAGE	Monsieur Lucien BARGE	12/10/2020
JONS	Monsieur Claude VILLARD	12/10/2020
MEYZIEU	Monsieur Stéphane PINSON	12/10/2020
MIRIBEL	Madame Nathalie DESCOURS	12/10/2020
NEYRON	Monsieur Julien FAVREAU	16/12/2021
NIEVROZ	Monsieur Patrick BATTISTA	12/10/2020
RILLIEUX-LA-PAPE	Monsieur Antoine PIN	29/09/2022
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	Monsieur Stratos TSALAPATIS	12/10/2020
THIL	Monsieur Vincent TRACLET	12/10/2020
VAULX-EN-VELIN	Monsieur Matthieu FISCHER	12/10/2020
VILLETTE D'ANTHON	Monsieur Bruno GINDRE	12/10/2020

Composition de l'assemblée générale des actionnaires	Nom du représentant	Date de nomination
SYMALIM	Monsieur Matthieu VIEIRA	13/05/2022
METROPOLE DE LYON	Madame Catherine CREUZE	12/10/2020
CCMP	Monsieur Sergio MANCINI	12/10/2020
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN	Monsieur Jean-Pierre GAITET	12/10/2020
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE	Monsieur Morgan GRIFFOND	12/10/2020
VILLEURBANNE	Madame Pauline SCHLOSSER	12/10/2020
3CM	Monsieur Christophe GOUVERNEUR	12/10/2020
BEYNOST	Monsieur Sergio MANCINI	12/10/2020
DECINES-CHARPIEU	Monsieur Vladimir DASILVA-DIAS	12/10/2023
JONAGE	Monsieur Lucien BARGE	12/10/2020
JONS	Monsieur Claude VILLARD	12/10/2020
MEYZIEU	Monsieur Stéphane PINSON	12/10/2020
MIRIBEL	Monsieur Nathalie DESCOURS	12/10/2020
NEYRON	Monsieur Elodie QUEIREL	16/12/2021
NIEVROZ	Monsieur Patrick BATTISTA	12/10/2020
RILLIEUX-LA-PAPE	Monsieur Antoine PIN	30/09/2022
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	Monsieur Stratos TSALAPATIS	12/10/2020
THIL	Monsieur Vincent TRACLET	12/10/2020
VAULX-EN-VELIN	Monsieur Matthieu FISCHER	12/10/2020
VILLETTE D'ANTHON	Monsieur Bruno GINDRE	12/10/2020

II. PRINCIPALES ACTIVITES DE L'ANNEE ECOULEE ET SITUATION FINANCIERE DE LA SPL SEGAPAL

a. Principales activités

1 – Gestion et exploitation du Grand Parc Miribel-Jonage et de l'Anneau Bleu

Actionnaire : SYMALIM

Créée en 1979 pour aménager le Grand Parc Miribel-Jonage (GPMJ), la SPL SEGAPAL a développé au fil de son histoire les compétences et les savoir-faire nécessaires pour devenir le gestionnaire unique de ce site majeur.

Elle assure aujourd'hui l'entretien, la surveillance et l'animation du parc.

Dans une logique d'opérateur global intervenant sur un territoire multifonctionnel, la SPL SEGAPAL veille à garantir la cohérence des actions menées sur l'ensemble du périmètre du Grand Parc Miribel-Jonage et de l'Anneau Bleu.

Sa mission consiste notamment à concilier l'accueil du public avec la préservation de la biodiversité et des espaces naturels.

Le Grand Parc Miribel-Jonage constitue un espace naturel remarquable et particulièrement diversifié, comprenant notamment des îles classées en zone Natura 2000, un centre de pédagogie à l'environnement (Iloz') ainsi qu'une base de loisirs (Atol').

Afin d'assurer une gestion optimale du site dans les meilleures conditions de confort et de sécurité pour les usagers, la SPL SEGAPAL mobilise son expertise et ses savoir-faire dans le cadre d'une délégation de service public.

À ce titre, elle assure notamment les missions suivantes :

- la conservation et la valorisation du patrimoine naturel
- la maîtrise d'ouvrage déléguée des études et des travaux
- l'accueil et la sensibilisation des publics
- la surveillance et la médiation auprès des visiteurs
- la gestion des crues du Rhône sur l'île de Miribel-Jonage
- le développement des activités économiques
- la promotion du Grand Parc en coordination avec les acteurs touristiques locaux

La valeur ajoutée de la SPL SEGAPAL réside dans sa capacité à assurer la coordination opérationnelle entre l'ensemble des acteurs impliqués dans ce projet global, tout en tenant compte des contraintes liées au maintien des activités, notamment durant la période estivale.

Cette approche permet de garantir une gestion cohérente et intégrée au service de l'intérêt général.

2 – Entretien du Parc Technologique de Saint-Priest et de la promenade du Biezin

Actionnaire : Métropole de Lyon

Le Parc Technologique de Saint-Priest, situé dans le secteur Porte des Alpes, constitue un espace naturel public de 140 hectares caractérisé par une biodiversité préservée.

Très fréquenté, il accueille à la fois les entreprises implantées sur le site et les riverains qui profitent des cheminements arborés pour se promener, pique-niquer au bord des lacs ou bénéficier de la fraîcheur de la forêt de Feuilly.

Le parc abrite également un jardin potager dédié à la préservation des espèces anciennes. Le partenariat développé avec le Centre de Ressources de Botanique Appliquée (CRBA) permet de cultiver des variétés de fruits et légumes anciennes ou menacées de disparition.

Cet engagement environnemental s'accompagne d'une dimension sociale et solidaire. Un partenariat a ainsi été mis en place avec un restaurant situé à proximité immédiate du potager, qui est directement alimenté par les productions du jardin, dans une logique de circuit court. Le surplus de production est également distribué gratuitement à une épicerie solidaire locale afin de favoriser l'accès à une alimentation saine et non transformée pour les publics les plus fragiles.

La promenade du Biezin constitue un autre espace naturel public situé à proximité du stade de Lyon. Elle relie les communes de Chassieu et de Décines-Charpieu et propose de nombreuses activités de détente et de loisirs.

Cet espace aménagé de 25 hectares comprend notamment 3,2 kilomètres de pistes, ainsi que de nombreuses aires de jeux et équipements sportifs répartis le long de la promenade.

Dans le cadre de la mission confiée par la Métropole de Lyon, les équipes de la SPL SEGAPAL interviennent sur ces deux sites afin de :

- maintenir une mosaïque de milieux favorables à la biodiversité
- créer des zones de refuge pour la faune
- préserver l'équilibre entre qualité paysagère et environnementale
- favoriser la régénération naturelle des végétaux
- maintenir les voies de circulation accessibles
- conserver des espaces d'accueil du public au sein des milieux naturels
- assurer le nettoyage des espaces ouverts au public
- évacuer les déchets
- assurer le suivi du mobilier urbain et des équipements sportifs et ludiques
- réaliser l'entretien horticole des espaces verts et des plantations

3 – Brigade équestre

Actionnaires : Meyzieu – Vaulx-en-Velin - Villeurbanne

La SPL SEGAPAL assure des missions de prévention et d'information auprès du public grâce à une brigade équestre intervenant en lien étroit avec les polices municipales et les centres de supervision urbains des communes concernées.

Ces actions contribuent à renforcer les dispositifs de médiation et de tranquillité publique sur les territoires.

La présence des cavaliers facilite également les échanges avec la population. L'animal suscite souvent la curiosité et favorise un contact plus direct avec les usagers. Par ailleurs, la position en hauteur du cavalier offre une vision panoramique du terrain, permettant de détecter plus facilement les incidents éventuels.

Cette année, nous avons exporté ce savoir et savoir-faire pour le compte de la commune de Villeurbanne sur le Parc de la Feyssine.

Un succès qui met en valeur la pertinence de faire appel aux services de la SPL SEGAPAL sur l'ensemble des territoires de ses actionnaires.

5 – Programme de plantation et Marathon de la biodiversité

Actionnaire : Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon poursuit activement son engagement en faveur de la biodiversité à travers le « Marathon de la biodiversité », une initiative majeure du Plan Nature lancé en 2021.

Ce programme vise à répondre au déclin de la biodiversité, aux effets du changement climatique et à la demande croissante des habitants pour des espaces naturels accessibles et préservés.

Objectifs du programme

Le Marathon de la biodiversité prévoit la création et la restauration de 42 kilomètres de haies et de ripisylves ainsi que la création de 42 mares d'ici 2026 sur le territoire métropolitain.

Ce dispositif bénéficie du soutien de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, qui finance l'ensemble des investissements liés à la création ou à la restauration des infrastructures écologiques, notamment la préparation des sols, la fourniture des plants, la plantation et le paillage.

Actions participatives

Des chantiers participatifs sont régulièrement organisés afin d'impliquer les citoyens dans les opérations de plantation de haies et de création de mares. Ces initiatives contribuent au renforcement des corridors écologiques et à la création d'habitats favorables à la faune locale.

À titre d'exemple, sur la promenade du Biezin à Chassieu, 3 000 arbres et arbustes ont été plantés, représentant environ 1,5 kilomètre de haies.

Engagement de la SPL SEGAPAL

La SPL SEGAPAL participe activement à ce programme en intégrant des actions de plantation et de préservation de la biodiversité dans ses projets d'aménagement et de développement durable. L'ensemble de ces plantations est réalisé par les équipes de la SPL SEGAPAL, qui constituent une force opérationnelle essentielle pour accompagner les collectivités actionnaires dans la mise en œuvre de ces actions en faveur de la biodiversité.

6- Endiguement

Actionnaire : Métropole de Lyon

Au travers de la compétence GEMAPI, la METROPOLE DE LYON [Direction Cycle de L'Eau] a récupéré la gestion et l'entretien des digues de protection contre les crues du Rhone.

Sur le Secteur du Rhone-Amont cela comprend un ensemble de dispositifs de digues existantes ou réhabilitées qui rentrent dans un vaste programme de rénovation du système d'endiguement de Vaulx en Velin (dont Villeurbanne St Jean).

La SEGAPAL a récupéré l'entretien lié aux prescriptions de gestion des digues sur la végétation présente sur les ouvrages suivants :

- Digue des Eaux Bleues
- Digue du Fontanil (parement amont)
- Digue Duclos
- Digue ST Jean
- Digue L. Bonnevey

Cela comprend principalement des travaux de fauche, d'entretien des arbres et de gestion des espèces invasives (renouée du japon notamment).

7 Entretien Voie lyonnaise n°9

Actionnaire : Métropole de Lyon

La METROPOLE DE LYON [Direction Maitrise D'Ouvrage Urbaine] a aménagé les voies lyonnaises sur l'ensemble du Territoire. La VL n°9 liaisonne les berges du Rhone au centre de l'agglomération au Grand Parc. En 2025, la SEGAPAL a été mandatée par la métropole pour assurer les travaux d'espaces verts en amont du chantier (taille, débroussaillage, et nettoyage) sur le tronçon situé entre Croix Luizet (puces du Canal) et le Grand Parc (Rue Louis Duclos).

8 Entretien bassin Biezin

Actionnaire : Métropole de Lyon

La METROPOLE DE LYON [Direction Cycle de L'Eau / Exploitation du réseau] a la gestion des bassin de rétention des eaux pluviales sur le site du BIEZIN et du Grand Stade. La Segapal est chargé de la gestion des espaces verts de ces bassins qui comprend principalement de la fauche et de la tonte.

Situation financière de l'Epl

Bilan simplifié en k€

ACTIFS	2025	2024	2023	2022	PASSIFS	2025	2024	2023	2022
Immobilisations corporelles	1 079	1 073	989	864	Ressources propres et quasi fonds propres	1 572	1 462	1 377	1 343
Immobilisations incorporelles	16	17	15	1	Ressources d'emprunt	244	319	175	0
Immobilisations financières	2	2	2	0	Total capitaux permanents	1 816	1 781	1 552	1 343
Total actif immobilisé net	1 098	1 092	1 006	865	Dettes d'exploitation et divers	3 338	3 362	2 480	2 295
Stocks nets	25	32	31	19	Produits constatés d'avance	14	17	24	24
Actifs d'exploitation	1 494	1 410	1 715	1 523					
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	2 551	2 626	1 304	1 255					
Total actif circulant net	4 070	4 068	3 050	2 797					
TOTAL ACTIF	5 168	5 160	4 056	3 662	TOTAL PASSIF	5 168	5 160	4 056	3 662

Compte de résultat simplifié en k€

PRODUITS	2025	2024	2023	2022	CHARGES	2025	2024	2023	2022
produits d'exploitation	8 510	8 590	8 066	7 076	Charges d'exploitation	8 452	8 948	8 213	7 422
dont chiffre d'affaires	3 962	3 977	3 556	3 102	dont charges salariales	4 175	4 103	3 941	3 377
Produits financiers	40	39	8	0	Charges financières	11	7	5	0
Produits exceptionnels	0	383	156	173	Charges exceptionnelles			22	1
					Impôts sur les bénéfices				
					Résultat de l'exercice	87	57	-10	-174

Le résultat de la SPL Segapal s'élève à 87.033 € en 2025 contre 57.267 € pour l'année 2024 contre une perte de 10.158 € en 2023.

b. Présentation du chiffre d'affaires

i. Répartition du chiffre d'affaires et résultat

Missions	Activités	DSP	Frais généraux non réparti	Total
Recettes	1 212 338€	7 337 426 €		8 549 764 €
Dépenses	947 358€	7 515 374€		8 462 731 €
Résultat	264 980	-177 948 €		87 033 €
Nb Heures	12 185	107 078		119 263

Les recettes sont composées de recettes commerciales pour 3 962 k€, et de la compensation pour service public versée par le Symalim pour 4 097k€ dans le cadre de la délégation de service public.

ii. Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients.

■ Recettes activités SPL

Collectivités	Missions	Réalisé 2025	Heures affectées
METROPOLE DE LYON	Entretien Parc du Biezin	208 458	1 164
	Entretien parc technologique St Priest	236 740	4 230
	Le Biezin plantation	576 910	2 533
	St Priest Plantation	10 043	224
	Marathon de la biodiversité	1 103	53
	Le Biezin bassin	7 500	222
	Eaux de baignade	2 647	0
	Endiguement Métropole	6 981	393
	Voie Lyonnaise N°9	10 035	30
SYMALIM	Mandats	78 669	2 617
	Endiguement	13 180	16
	Lone de Jonage pédagogie	2 886	64
VILLEURBANNE	Brigade Equestre	25 750	248
VAULX EN VELIN	Brigade Equestre	3 810	115
MEYZIEU	Brigade Equestre	13 785	276
JONS	Mission de base la Chanas	3 850	0
TOTAL		1 202 347	12 185

■ Recettes activité DSP

Compte	Réalisé 2025	Réalisé 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022
Activités	2 173 596 €	2 115 815 €	2 035 143 €	2 287 320 €
Individuelles	844 888 €	836 855 €	853 257€	883 885 €
Enfants	285 080 €	295 029 €	282 830€	290 421 €
Entreprises	375 667 €	368 062 €	357 642€	551 624 €
Prestations	41 075 €	21 374 €	25 506€	35 559 €
Locations	626 886 €	594 495 €	515 908€	525 831 €
Restauration	547 699 €	629 813 €	647 000€	
Marchandises	17 475 €	20 455 €	24 127€	21 944 €
TOTAL	2 738 770€	2 766 083 €	2 706 270€	2 309 264 €

■ Détail des recettes commerciales DSP

	ALSH	Pedagogie	Terrestre	Golf	Nautique	Acces Atol +Iloz	Evenements (Chasse aux Ouefs)	Locations	Prestations	Total
31/12/2025										
Individuels	41 164 €	13 837 €	89 189 €	213 740 €	111 339 €	366 386 €	9 233 €			844 889 €
Entreprises		3 942 €	26 321 €	2 549 €	12 788 €	1 488 €		27 721 €	300 857 €	375 667 €
Groupes enfants		64 466 €	97 470 €	6 108 €	95 833 €	17 937 €	70 €	275 €	2 920 €	285 080 €
	41 164 €	82 245 €	212 980 €	222 397 €	219 960 €	385 812 €	9 303 €	27 996 €	303 777 €	1 505 635 €
31/12/2024										
Individuels	40 792 €	16 598 €	77 920 €	203 658 €	115 030 €	375 578 €	7 279 €			836 854 €
Entreprises		958 €	33 920 €	2 338 €	16 485 €	4 713 €		25 843 €	276 399 €	360 656 €
Groupes enfants		61 959 €	110 991 €	6 051 €	99 081 €	13 819 €		872 €	2 255 €	295 029 €
	40 792 €	79 514 €	222 831 €	212 047 €	230 596 €	394 110 €	7 279 €	26 715 €	278 654 €	1 492 539 €
ECART 2025/2024										
Individuels	0,9%	-16,6%	14,5%	5,0%	-3,2%	-2,4%	26,8%	#DIV/0!	#DIV/0!	1,0%
Entreprises		311,7%	-22,4%	9,0%	-22,4%	-68,4%		7,3%	8,8%	4,2%
Groupes enfants		4,0%	-12,2%	0,9%	-3,3%	29,8%		-68,5%	29,5%	-3,4%
	0,9%	3,4%	-4,4%	4,9%	-4,6%	-2,1%	27,8%	4,8%	9,0%	0,9%

c. Perspectives de développement

Une SPL au service du territoire, confortée par une vision de moyen terme

La Délégation de Service Public (DSP), signée en juillet 2023 pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2029 ($\pm$ un an), offre à la SPL Segapal un cadre d'action stabilisé et une visibilité nouvelle.

Cette perspective de moyen terme constitue un levier structurant pour l'établissement, en lui permettant d'inscrire son action dans une logique d'investissement durable et de développement de projets à plus forte valeur ajoutée pour le territoire.

Cette stabilité contractuelle ouvre en effet la possibilité d'engager des projets d'envergure, compatibles avec des cycles d'investissement et d'amortissement pluriannuels, là où les horizons plus courts limitaient jusqu'à présent les marges de manœuvre.

Elle constitue ainsi une opportunité de consolider le rôle de la SPL Segapal comme outil opérationnel au service des collectivités et de leurs politiques publiques.

Néanmoins, cette dynamique reste aujourd'hui contrainte par l'absence d'indexation financière du contrat de DSP avec le SYMALIM.

Dans un contexte marqué par l'augmentation des coûts de fonctionnement, cette situation génère des tensions budgétaires qui limitent la capacité de la structure à accompagner pleinement les ambitions des collectivités.

Deux facteurs en particulier méritent d'être soulignés :

- la progression continue des charges d'entretien et de maintenance, indispensables au bon fonctionnement, à la qualité d'accueil et à la sécurité des sites gérés par la SPL ;
- les contraintes pesant sur l'évolution de la masse salariale, qui peuvent affecter l'attractivité des postes et la fidélisation des compétences dans un contexte de tension sur l'ensemble de nos métiers.

La gestion des ressources humaines : un enjeu stratégique

La qualité de service offerte par la SPL Segapal repose avant tout sur l'expertise, l'engagement et la réactivité de ses équipes.

Dans ce contexte, la gestion des ressources humaines constitue un axe stratégique majeur de consolidation et de développement de la structure.

Quatre priorités structurent aujourd'hui cette action :

- **renforcer les recrutements sur les postes vacants**, dans un contexte de tension sur l'emploi public local et de concurrence accrue pour certains profils ;
- **faire évoluer le règlement de gestion**, afin de l'adapter aux attentes des agents et aux transformations du monde du travail (délibéré lors de l'assemblée générale en juin 2025 –

voté lors du référendum des salariés en décembre 2025 – transmission à la DREETS et mise en application sur le premier semestre 2026) ;

- **déployer un plan de formation continue ambitieux**, permettant d’accompagner l’évolution des métiers et de maintenir un haut niveau d’expertise ;
- **adapter l’organisation interne**, afin de répondre plus efficacement aux attentes des usagers, dont les sollicitations se font à la fois plus nombreuses et plus diversifiées.

Une année 2025 structurante pour la SPL

L’année 2025 a constitué une étape importante dans la consolidation et la transformation de la SPL Segapal.

Plusieurs chantiers structurants ont été engagés :

La clarification du cadre contractuel avec le SYMALIM, à travers un travail approfondi de mise à plat des annexes de la délégation de service public.

Cette démarche vise à renforcer la lisibilité des responsabilités respectives et à préparer, dans de bonnes conditions, les bases du futur contrat.

La consolidation de l’offre de restauration internalisée, après deux années de mise en œuvre. Les retours d’expérience des exercices 2023 et 2024 ont permis d’apporter des ajustements qualitatifs et organisationnels, améliorant à la fois le service rendu aux usagers et l’équilibre économique de cette activité.

Le contrôle engagé par la Chambre Régionale des Comptes, portant sur la période 2019 à aujourd’hui. Les conclusions attendues en juin 2026 devraient notamment mettre en lumière les efforts de gestion et les orientations stratégiques engagées par la SPL, en particulier la diversification progressive de ses activités et le redressement de sa situation financière permettant aujourd’hui de retrouver une structure avec une base solide.

Vers une entreprise à mission : structurer l’engagement dans la durée

La participation de la SPL Segapal à la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) a constitué une étape structurante dans la formalisation de sa stratégie de transition.

Cette démarche a permis de définir une feuille de route ambitieuse, articulée autour de quatre orientations majeures :

- réduire l’empreinte carbone de l’établissement et intégrer les principes de sobriété dans l’ensemble des projets ;
- renforcer l’utilité sociale de la SPL au service des collectivités et de leurs usagers ;
- faire évoluer les indicateurs de performance afin de mieux intégrer les enjeux de transition ;
- développer les coopérations avec l’ensemble des parties prenantes : élus, citoyens, associations et acteurs économiques.

Dans cette continuité, l’Assemblée Générale a délibéré favorablement en juin dernier sur l’évolution de la SPL vers le statut d’entreprise à mission.

Cette évolution vise à affirmer le rôle de la SPL Segapal comme acteur public innovant, conciliant performance économique et contribution à l'intérêt collectif.

Elle reposera notamment sur :

- la définition d'une **raison d'être** formalisant la contribution de la SPL au territoire – *Partager notre expertise au service du territoire en assurant l'équilibre du vivant* ;
- la fixation d'**objectifs sociaux et environnementaux mesurables** ;
- la mise en place d'une **gouvernance élargie**, intégrant un comité de mission.

Cette démarche est portée collectivement par les collectivités actionnaires et les collaborateurs de la SPL, pleinement associés à sa construction.

Former pour accompagner les transitions territoriales

Dans cette même dynamique, la SPL Segapal s'engage dans la création d'un organisme de formation, adossé à la structure et soutenu par les collectivités actionnaires.

Ce projet s'inscrit dans la continuité naturelle des compétences développées par la SPL et vise à proposer des formations à destination :

- des agents des collectivités partenaires,
- des élus locaux,
- et plus largement des acteurs publics territoriaux.

L'objectif est de partager les expertises acquises sur le terrain et d'accompagner les transitions auxquelles les territoires sont confrontés : transition écologique, évolution des pratiques managériales, transformations des services publics de proximité.

Cette initiative renforce la position de la SPL comme outil d'ingénierie territoriale au service des collectivités, qui ont validé ce projet lors de la dernière Assemblée Générale en actant la création de cet organisme de formation.

Dans cette perspective, la SPL Segapal s'engage également dans une démarche de certification QUALIOPI, afin de garantir la qualité de son offre de formation et de permettre l'accès aux financements publics.

Les premières actions de formation devraient être engagées dès le premier trimestre 2026, notamment à travers le dispositif POEI avec France Travail, avec l'accueil des premiers stagiaires.

Une structure engagée et reconnue

La SPL Segapal poursuit par ailleurs une politique active de valorisation de ses engagements sociaux et environnementaux.

Plusieurs démarches de labellisation illustrent cette volonté d'exemplarité :

- sur le plan social, le label Employeur Pompier, qui valorise l'engagement de la SPL en faveur des sapeurs-pompiers volontaires. Une démarche similaire est envisagée à partir de 2026 pour les personnels réservistes de la Gendarmerie ;
- sur le plan environnemental, les labels EcoJardin et Golf pour la biodiversité, qui reconnaissent la gestion durable des espaces naturels et paysagers.

Au-delà de leur dimension symbolique, ces reconnaissances contribuent à renforcer l'attractivité de la structure auprès des usagers, des partenaires institutionnels et des collaborateurs.

Un outil de plus en plus sollicité par les collectivités

La reconnaissance du savoir-faire et de l'expertise des équipes de la SPL Segapal conduit aujourd'hui les collectivités actionnaires à solliciter plus régulièrement la structure pour l'accompagnement de nouvelles missions.

Dans ce cadre, le Département du Rhône, le Département de l'Ain, la Métropole de Lyon ainsi que les communes de Villeurbanne, Villette-d'Anthon et Miribel ont engagé des échanges avec la SPL afin d'étudier la possibilité de nouvelles contractualisations.

Certaines de ces missions ont déjà été engagées en 2025, tandis que d'autres devraient se concrétiser au cours du premier trimestre 2026.

Cette dynamique témoigne du rôle croissant de la SPL Segapal comme outil opérationnel et stratégique au service des collectivités et du développement du territoire.

2026 : des enjeux déterminants pour l'avenir

La SPL SEGAPAL s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue de ses pratiques de gestion, de ses outils et de ses méthodes de travail.

Dans ce contexte, le rapport à venir de la Chambre Régionale des Comptes constitue une étape importante pour la structure.

Au-delà du contrôle institutionnel qu'il représente, ce rapport doit être considéré comme un levier de progression et de consolidation. Les recommandations qui seront formulées permettront d'alimenter la réflexion stratégique engagée par la gouvernance et la direction de la SPL afin de poursuivre l'évolution de la structure vers des standards toujours plus exigeants en matière de gestion publique, de transparence et d'efficacité.

La SPL SEGAPAL a déjà engagé, ces dernières années, un travail important de structuration et de diversification de ses activités qui lui a permis de retrouver une trajectoire financière équilibrée. L'analyse approfondie conduite par la Chambre Régionale des Comptes viendra ainsi conforter cette dynamique et offrir une feuille de route solide pour les prochaines années, en particulier pour l'année 2026.

Un enjeu central : la viabilité économique de la délégation de service public

Parmi les sujets structurants pour l'avenir de la SPL SEGAPAL, la question de la réindexation financière de la Délégation de Service Public constitue un enjeu majeur.

La mise en place d'un mécanisme d'indexation adapté est déterminante pour garantir la viabilité économique du contrat dans la durée et permettre à la structure d'évoluer dans un cadre financier plus équilibré.

Depuis 2017, date de la première délégation de service public, la SPL SEGAPAL a fait preuve d'une gestion particulièrement rigoureuse pour assurer la continuité et la qualité du service public dans un environnement budgétaire contraint.

Cette situation a cependant limité la capacité de la structure à déployer pleinement une stratégie managériale et salariale cohérente avec les exigences et les responsabilités de ses missions.

La réindexation du contrat permettrait ainsi de créer les conditions d'un cadre de gestion plus soutenable, offrant à la SPL la possibilité :

- de consolider sa politique de ressources humaines,
- de renforcer l'attractivité de ses métiers,
- et de stabiliser durablement ses équipes.

Il s'agit là d'un facteur essentiel pour préserver et développer le capital humain qui constitue la première richesse de la SPL SEGAPAL.

Clarifier et consolider la gouvernance du Grand Parc

Dans cette perspective, la question de la gouvernance du Grand Parc Miribel-Jonage constitue également un enjeu structurant pour les années à venir.

Le prochain mandat devra probablement être l'occasion de réaffirmer, clarifier ou faire évoluer les modalités de gouvernance, afin de garantir une direction stratégique claire et une stabilité institutionnelle indispensable à la conduite des projets du parc et au développement de ses activités.

Les conclusions du rapport de la Chambre Régionale des Comptes constitueront à cet égard un appui précieux, en apportant un regard objectif et indépendant sur le fonctionnement actuel.

Elles permettront de s'appuyer sur l'analyse d'un service de l'État pour nourrir les évolutions nécessaires et bâtir une organisation encore plus efficace au service des collectivités et des usagers.

Des leviers de développement pour renforcer l'autonomie de la structure

Au-delà de ces enjeux institutionnels, la SPL SEGAPAL poursuit le développement de nouvelles activités visant à renforcer son modèle économique et à consolider sa capacité d'action.

L'ouverture du nouvel espace séminaire de l'Atol' constitue à ce titre une opportunité importante. Cet équipement, conçu comme un outil performant et attractif, doit permettre à la SPL de développer son activité sur le segment B to B, en accueillant entreprises, institutions et

organisations professionnelles. Cette diversification représente un levier de développement significatif pour renforcer les ressources propres de la structure.

La restauration internalisée, mise en place ces dernières années, poursuit également sa montée en puissance.

Après une phase de structuration et d'ajustements organisationnels, l'objectif est désormais de consolider son équilibre économique, avec l'ambition d'atteindre cet objectif avec une année d'avance sur les prévisions du modèle initial.

La formation : un outil au service du recrutement et des transitions

La création de l'organisme de formation adossé à la SPL SEGAPAL constitue également un axe stratégique majeur.

Au-delà de la transmission des savoir-faire, cette initiative doit devenir un véritable outil d'accompagnement des transitions territoriales et de développement des compétences.

Dès 2026, cet organisme pourra également jouer un rôle important dans la préparation des recrutements saisonniers, notamment à travers le dispositif POEI mis en place avec France Travail.

Cette approche permettra de former en amont les futurs collaborateurs et de sécuriser les besoins en personnel pour la saison estivale, période d'activité particulièrement intense pour le Grand Parc.

Consolider la relation avec les collectivités actionnaires

Dans le contexte de l'année électorale à venir, il apparaît essentiel de maintenir et renforcer le lien avec les communes et les collectivités partenaires.

La SPL SEGAPAL constitue en effet un outil opérationnel au service des politiques publiques locales, permettant aux collectivités de s'appuyer sur une structure expérimentée, agile et maîtrisant les spécificités du territoire.

Il est donc important de poursuivre le travail engagé afin de renouveler la confiance des collectivités actionnaires et de démontrer tout l'intérêt, dans une logique d'intérêt général, de s'appuyer sur la SPL comme bras opérationnel pour la mise en œuvre de certaines missions.

Dans cette perspective, plusieurs échéances importantes interviendront en 2026, notamment la reconduction de missions confiées par la Métropole de Lyon, ainsi que la finalisation de contractualisations actuellement en discussion avec plusieurs communes, parmi lesquelles Villette-d'Anthon, Miribel et Villeurbanne.

Développer la mutualisation au service du service public

Au-delà de ces projets, la SPL SEGAPAL devra poursuivre la dynamique engagée visant à développer de nouvelles missions auprès de l'ensemble de ses collectivités actionnaires.

Cette stratégie répond à une logique claire : renforcer la mutualisation des moyens techniques, humains et organisationnels afin d'optimiser l'utilisation des ressources publiques.

En s'appuyant sur les compétences et l'expertise accumulées par ses équipes, la SPL SEGAPAL peut ainsi contribuer à améliorer la qualité et l'efficacité du service public rendu, tout en garantissant une utilisation responsable du denier public.

Plus largement, cette dynamique confirme le rôle de la SPL SEGAPAL comme outil stratégique de coopération territoriale, capable d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques et dans la gestion d'équipements et de services à forte valeur collective.

III. RELATION AVEC LES COLLECTIVITES ACTIONNAIRES

a. Contrats signés entre la collectivité ou le groupement actionnaire et l'Epl

ACTIONNAIRE	SYMALIM
OBJET	Délégation de service public pour l'exploitation et l'animation du Grand Parc Miribel Jonage et l'entretien de la piste mode doux de l'Anneau bleu et ses haltes sur les berges du Canal de Jonage
MONTANT	La rémunération de la DSP est substantiellement liée au résultat de l'exploitation de service. La SPL Segapal perçoit la totalité des recettes de ses activités commerciales, des concessions ainsi qu'une compensation pour les contraintes de service public de 3 797k€ (Préservation de la ressource en eau potable, prévention des crues, préservation de la nature, accueil et éducation à l'environnement des publics (scolaires...)). La SEGAPAL a à sa charge 100% des frais de fonctionnement et verse une redevance égale à 25% du résultat d'exploitation imputable au contrat.
DATE	1 ^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2029
SECTEUR D'ACTIVITE	- Gestion de l'espace public du Grand Parc - Sécurité et la surveillance du Grand Parc - Gestion de la piste mode doux de l'Anneau bleu - Gestion du patrimoine bâti et des réseaux, propriété du SYMALIM - Accueil du public - Pédagogie à l'environnement - Activités commerciales et de loisirs - Restauration - L'événementiel - Promotion du Grand Parc Miribel Jonage - Gestion des conventions d'occupation du domaine public

ACTIONNAIRE	SYMALIM
OBJET	Mandats
MONTANT	79 k€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	SYMALIM
OBJET	Endiguement
MONTANT	13k€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	SYMALIM
OBJET	Lone de Jonage
MONTANT	3k€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	MÉTROPOLE DE LYON
OBJET	Entretien des espaces de l'accès sud du Parc Olympique Lyonnais (Biezin)
MONTANT	208 k€
DATE	2023 à 2026

ACTIONNAIRE	MÉTROPOLE DE LYON
OBJET	Entretien du Parc technologique de Saint Priest
MONTANT	237 k€
DATE	2 ans, du 18 mars 2021 au 17 mars 2023. Reconductible pour 2 ans

ACTIONNAIRE	MÉTROPOLE DE LYON
OBJET	Programme de plantations
MONTANT	587k€
DATE	2023 à 2026

ACTIONNAIRE	MEYZIEU
OBJET	Surveillance équestre
MONTANT	14 k€
DATE	Juin, juillet, Août 2025

ACTIONNAIRE	VAULX-EN-VELIN
OBJET	Surveillance équestre
MONTANT	4 K€
DATE	juillet, Août 2025

ACTIONNAIRE	VILLEURBANNE
OBJET	Surveillance équestre
MONTANT	26 K€
DATE	Juin, juillet, Août 2025

ACTIONNAIRE	Métropole de Lyon
OBJET	Endiguement
MONTANT	7 K€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	Métropole de Lyon
OBJET	Le Biezin bassin
MONTANT	8 K€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	Métropole de Lyon
OBJET	Voie Lyonnaise N°9
MONTANT	10 K€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	Métropole de Lyon
OBJET	Eaux de baignade
MONTANT	3 K€
DATE	2025

ACTIONNAIRE	JONS
OBJET	Etude mode doux la Chanas
MONTANT	4 K€
DATE	2025

b. Avances en compte courant consenties par la collectivité ou le groupement actionnaire à l'Epl

Sans objet

c. Garanties d'emprunt consenties par la collectivité ou le groupement actionnaire à l'Epl

Sans objet

d. Aides octroyées au titre du développement économique

Sans objet

e. Autres concours financier consentis par la collectivité ou le groupement actionnaire à l'Epl

Sans objet

IV. Etat des prises de participation

Sans objet

V. Evolutions statutaires et de l'actionnariat intervenues dans l'année

a. Evolutions statutaires

i. Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

L'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 24 juin 2025 à adopté à l'unanimité la passage en qualité de société a mission, en conséquence, les statuts de la société sont complétés pour y inscrire sa raison d'être :

Partager nos expertises au service du territoire en assurant l'équilibre du vivant

Il est institué un Comité de mission chargé exclusivement du suivi de l'exécution des objectifs que la société se donne pour mission. Ce comité, placé auprès du conseil d'administration, sera composé comme suit :

Deux représentants des collaborateurs,

Un membre du CSE,

Deux représentants des élus,

Un représentant d'un organisme extérieur,

Un représentant des associations civiles du Grand Parc Miribel Jonage.

Le Comité de mission établira chaque année un rapport présenté à l'Assemblée Générale sur l'avancement de la mission, conformément à l'article L. 210-10 du Code de commerce.

L'assemblée a également décidé d'adjoindre une activité à savoir :

La mise en œuvre, l'organisation et l'animation de formations à destination de publics variés (agents publics, scolaires, professionnels, citoyens, etc.), dans les domaines en lien avec les missions de la société, notamment l'environnement, la biodiversité, la gestion des espaces naturels, la transition écologique, la gestion des équipements publics, l'accueil du public, la sécurité et la prévention.

Cette activité pourra être exercée en régie directe, en partenariat, ou dans le cadre de prestations de service, en cohérence avec les autres activités de la SPL SEGAPAL.

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale Extraordinaire a de sens actualiser l'article 2 des statuts de la société relatif à l'objet social lequel est désormais rédigé comme ce qui suit :

Article 2 – Objet social

La société a pour objet l'exploitation, la gestion, la réalisation, la création et la mise en valeur par tous les moyens d'espaces publics. Elle assure sur ces territoires l'entretien, la surveillance, l'animation, la mise en valeur des sites, l'organisation d'événementiels, la communication et la promotion des sites. Ses missions d'entretien et de gestion s'entendent aussi bien sur terre que sur eau.

Elle est dans ce cadre titulaire d'une délégation de services publics, au titre de laquelle elle assure la gestion, l'animation et l'aménagement du Grand Parc Miribel Jonage.

À titre complémentaire, la société a également pour objet de gérer le développement touristique de ses collectivités actionnaires et en particulier :

- des bases de loisirs,
- la restauration,
- des projets de navettes fluviales et lacustres,
- de centres ou de lieux d'animation dont l'objet est la connaissance par le grand public, les scolaires et les centres sociaux de tout ce qui touche à la nature ou à la valorisation touristique des lieux et, dans cet objectif, participer et accompagner les projets pédagogiques des communes,
- *l'organisation, la mise en œuvre et l'animation d'actions de formation, en lien avec les missions de la société, dans les domaines notamment de l'environnement, de la biodiversité, de la gestion des espaces naturels, de la transition écologique, de la sécurité, de l'accueil du public et de la gestion des équipements publics.*

La société pourra conduire des études et des travaux. À ce titre, elle pourra se voir confier des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage, et pourra piloter des projets (études et travaux) ayant trait aux problématiques hydrauliques ou concernant les territoires classés en NATURA 2000.

Elle pourra intervenir dans toutes les manifestations ayant lieu sur son territoire en ce qui concerne la culture.

Elle pourra assurer la gestion agricole et forestière des sites et assurer toutes les missions annexes à cette problématique, comme la construction de bâtiments et leur gestion.

Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif.

Entreprise à mission

La société adopte la qualité d'entreprise à mission, au sens de l'article L. 210-10 du Code de commerce.

Sa raison d'être est la suivante :

Partager nos expertises au service du territoire en assurant l'équilibre du vivant.

Les objectifs sociaux et environnementaux poursuivis, ainsi que les modalités de suivi de leur mise en œuvre, sont précisés dans un document de référence annexé aux statuts. Un comité de mission

est institué à cet effet. Un organisme tiers indépendant assure la vérification de la bonne exécution de la mission.

Enfin, l'Assemblée Extraordinaire a également adopté à l'unanimité la proposition d'évolution du règlement de gestion.

ii. Historique des 5 dernières années

L'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 29 juin 2023 a adopté à l'unanimité l'adjonction de l'activité de restauration. Cette adjonction n'entraîne pas la dénaturaion de l'activité existante et vise seulement à la compléter.

b. Evolutions de l'actionnariat

i. Composition de l'actionnariat et évolution au cours de l'année

Sans objet

ii. Opérations ayant modifié l'actionnariat au cours de l'année

Sans objet

iii. Historique des 5 dernières années

Sans objet

VI. Bilan de gouvernance

a. Réunions du conseil d'administration

REUNIONS	DATE	TAUX DE PRESENCE DES REPRESENTANTS
1	27 mars 2025	67%
2	23 mai 2025	50%
3	14 novembre 2025	72%

b. Réunions de l'assemblée spéciale

Cette assemblée n'est pas soumise à quorum.

REUNIONS	DATE	TAUX DE PRESENCE
1	27 mars 2025	28%
2	24 mai 2025	7%
3	14 novembre 2025	36%

c. Réunions de l'assemblée générale

REUNION	DATE	TAUX DE PRESENCE
1	24 juin 2025	25% des administrateurs (64% des parts)

d. Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité ou du groupement actionnaire, mandataires sociaux

Le Directeur Général, en tant que mandataire social perçoit une indemnité de 530€ brut mensuel.

Le Président bénéficie d'une indemnité de 757,71 € brut mensuel.

e. Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société

i. Principaux risques et incertitudes

Les finances locales sont mises sous pression

Les collectivités locales sont face à une triple contrainte :

- Une baisse programmée des dotations d'État les prive d'une part importante de leurs budgets
- Une fiscalité locale beaucoup moins dynamique que par le passé, depuis la réforme de la taxe professionnelle,
- Les besoins sociaux, et des dépenses associées, sont en augmentation constante.

Dès lors, les collectivités recherchent des pistes d'optimisation financières et se réinterrogent naturellement sur les modes de gestion de leurs services publics.

Dans le même temps, la recherche d'efficacité s'accroît et les collectivités sont de plus attentives à la qualité des prestations rendues.

La nouvelle DSP conclue en juillet 2023 laisse part à une contrainte forte sur notre gestion. En effet, sans taux de réindexation et dans le contexte inflationniste dans lequel nous évoluons il n'est pas possible d'avoir de vraie stratégie d'entreprise. Ces éléments vont avoir une incidence sur le fonctionnement de l'entreprise, ses objectifs, ses prestations, ses résultats et également sur son personnel.

Sur le plan économique, la SPL Segapal assume le risque d'exploitation du service, elle est en relation directe avec les usagers du service, elle entretient et renouvelle les équipements et peut être amenée à porter des investissements en fonction des dispositions contractuelles.

L'exercice des activités de service public reflète un véritable risque financier pour la SPL Segapal, le Symalim ne pouvant compenser une gestion déficitaire au-delà des engagements financiers préalablement définis tels que les subventions d'investissements ou d'exploitation et compensations tarifaires.

La principale caractéristique de la DSP est l'incertitude sur l'exploitation et son résultat.

Missions de mandats pour le Symalim

Depuis de nombreuses années, le fonctionnement de rémunération des mandats confiés par le Symalim est un pourcentage du montant global des travaux ou des études (3 et 8%).

Ce fonctionnement n'a pas évolué et aujourd'hui il ne permet pas de couvrir les charges globales.

Une modernisation du fonctionnement de rémunération est à opérer pour permettre une juste valorisation du travail réalisé.

Missions de surveillance la réserve en eau potable de la Métropole de Lyon

Surveillance et faucardage liés à la conduite et la prise d'eau déportée du lac des eaux bleues

Mission de surveillance du périmètre de captage de Crépieux-Charmy sur le secteur du Delta de Neyron

Le 1^{er} janvier 2023, la Métropole de Lyon a confié la compétence de la gestion de l'eau, à la nouvelle Régie publique Eau du Grand Lyon.

En tant que Société Publique Locale, la Segapal peuvent exercer ses activités pour le compte exclusif de ses actionnaires dans la limite de leur territoire.

Afin de poursuivre ces missions en 2024, une réflexion doit être menée quant au véhicule juridique et formalisme de la nouvelle convention.

La régie publique Eau du Grand Lyon nous a fait connaître la non-pérennité de la conduite d'eau déportée. Il est nécessaire de prendre en compte cette perte d'exploitation dans les années à venir.

Missions de plantation de la Métropole de Lyon

La SPL Segapal porte un programme de plantation d'environ 1 600 arbres sur 3 ans.

Les aléas météo d'une manière générale et les sécheresses en particulier ont été identifiés comme risque majeur en cas d'arbres morts et la reprise à la charge de la SPL Segapal de ces derniers.

ii. Contrôle interne

- LOI « SAPIN 2 » : Dispositif de la SPL SEGAPAL pour la lutte contre la corruption

Loi 2016-1691 du 9-12-2016 : La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique institue un cadre général pour la protection des personnes, notamment salariées, auteurs d'une alerte.

Qui sont les lanceurs d'alerte protégés par la loi et à qui l'alerte doit-elle être signalée ?

Le statut de lanceur d'alerte est réservé à la personne **physique qui révèle ou signale**, de manière désintéressée **et de bonne foi**, un crime ou un délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international.

La **procédure de signalement des alertes** comporte 3 étapes successives. Le salarié doit d'abord porter le signalement à la connaissance du supérieur hiérarchique, direct ou indirect, de l'employeur ou d'un référent désigné par ce dernier. Si ce premier destinataire n'a pas vérifié la recevabilité du signalement dans un délai raisonnable, le salarié peut ensuite adresser celui-ci à l'autorité judiciaire, à l'autorité administrative ou aux ordres professionnels. En dernier ressort, à défaut de traitement de l'alerte par lesdites autorités dans les trois mois suivant leur saisine, le salarié peut enfin la rendre publique.

Quelles sont les obligations des entreprises ?

Les entreprises d'au moins 50 salariés doivent établir, dans des conditions devant être précisées par un décret, **des procédures** appropriées de recueil des alertes émises par les membres de leur personnel ou par des collaborateurs extérieurs et occasionnels.

Les procédures mises en œuvre dans l'entreprise pour recueillir les alertes doivent garantir la stricte **confidentialité** de l'identité des auteurs du signalement, des personnes visées par celui-ci et des informations recueillies par l'ensemble des destinataires.

De quelle protection bénéficie le lanceur d'alerte ?

Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement, aucun salarié ne peut être **sanctionné, licencié** ou faire l'objet d'une **mesure discriminatoire**, directe ou indirecte pour avoir signalé une alerte dans le respect des articles 6 à 8 de la loi.

Le salarié lanceur d'alerte bénéficie par ailleurs **d'un aménagement des règles de preuve** en cas de litige : il lui suffit de présenter au juge des éléments de fait permettant de présumer qu'il a signalé une alerte dans le respect des articles 6 à 8 de la loi. Il incombe alors à l'employeur de prouver que sa décision est justifiée par des éléments objectifs étrangers à la déclaration ou au témoignage de l'intéressé.

Référent :

Le Directeur Administratif et Financier (DAF) est le référent désigné en charge de recueillir les alertes. Si le DAF était concerné par la procédure, il faudrait alors saisir le Directeur Général.

Procédure de recueil :

La procédure se déroulera en 3 temps :

1. Le référent auditionnera le lanceur d'alerte
2. Le lanceur d'alerte, aidé s'il le faut par le DAF, écrira et décrira sur un registre ouvert à cet effet ce qui lui semble relevé du délit, crime ou violation. Il fournira à l'appui tous les documents qu'il juge nécessaire pour appuyer sa démarche.
3. Un dialogue sera engagé entre le lanceur d'alerte et le référent afin que le contenu soit le plus explicite possible

Procédure de traitement :

Le référent accusera réception de la déclaration écrite du lanceur d'alerte. Sous 15 jours, le référent (DAF) informera le Directeur Général de la société du contenu de la déclaration.

Si le Directeur Général juge opportun de poursuivre la procédure. Il auditionnera le lanceur d'alerte.

Il lui fera part alors de la suite qu'il entend donner à cette initiative.

Confidentialité :

Le dossier ne sera traité qu'entre le directeur général et le référent. Le registre ouvert ne sera accessible qu'à ces deux personnes. Le référent et le Directeur Général s'engagent sur l'honneur à ne pas divulguer le contenu, ni le nom du lanceur d'alerte

Communication :

La procédure de lanceur d'alerte sera validée par le Comité d'entreprise.

Elle sera affichée sur les panneaux prévus à cet effet dans les locaux de la Segapal.

Elle sera envoyée par mail aux salariées, à charge pour les chefs de service de répercuter l'information sur ceux qui ne disposent pas d'ordinateur de travail.

Protection :

Le salarié ne pourra en aucune façon être sanctionné consécutivement à son action.

Si la dénonciation était infondée, le lanceur d'alerte pourrait se voir exposer à une amende par les tribunaux compétents.

iii. Contrôles externes

Le tableau récapitule les contrôles exercés au cours de l'exercice écoulé :

Contrôle	Date	Remarques formulées
Chambre régionale des comptes	Ouverture du contrôle le 5 mai 2025	Rapport définitif sur 1 ^{er} semestre 2026
Services fiscaux	Aucun	
Inspection générale des finances	Aucun	
Mission interministérielle d'inspection du logement social	Aucun	
Urssaf	Aucun	
Préfecture et DDETS	Aucun	
Autres : Audit RH	2024	Réalisé sur 4 ^{ème} trimestre 2024 – Plan d'actions en cours

f. Contrôle analogue

Détenue à 100 % par des collectivités locales actionnaires, la SPL Segapal doit exclusivement intervenir et sur leur seul territoire. Les actionnaires doivent exercer sur la SPL un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Le contrôle analogue exercé par les collectivités s'apprécie notamment par :

- La désignation des représentants par les assemblées délibérantes des collectivités à/au :
 - Conseil d'administration (et assemblée spéciale)
 - 27 mars 2025

- 2025.1.1. Procès-verbal du conseil d'administration du 29 novembre 2024
- 2025.1.2. Nouvelle désignation du représentant de la commune de Décines-Charpieu
- 2025.1.3. Budget 2025
- 2025.1.4. Point sur les missions
- 2025.1.5 Retour sur Comité d'Orientation et de Suivi
- 2025.1.6. Questions diverses

- **23 mai 2025**

- 2025.2.1. Procès-verbal du conseil d'administration du 27 mars 2025
- 2025.2.2. Approbation des comptes annuels 2024
- 2025.2.3. Approbation du projet d'évolution du règlement de gestion
- 2025.2.4. Approbation du projet d'entreprise à mission
- 2025.2.5. Approbation du projet d'organisme de formation
- 2025.2.6. Questions Diverses

- **14 novembre 2025**

- 2025.3.1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 mai 2025
- 2025.3.2. Grand Parc Miribel Jonage : Bilan de la saison estivale
- 2025.3.3. Bilan financier au 30 septembre 2025
- 2025.3.4. Approbation des orientations du Comité d'Orientation et de Suivi
- 2025.3.5. Points sur les missions
- 2025.3.6. Questions Diverses

- **L'assemblée générale**

- **24 juin 2025**

A titre ordinaire :

Première résolution : Approbation des comptes annuels 2024

Deuxième résolution : Affectation du résultat

Troisième résolution : Approbations des conventions passées avec les actionnaires

Quatrième résolution : Prise d'acte de la désignation des représentants des collectivités actionnaires

A titre extraordinaire :

Cinquième résolution : Passage de la société au statut d'entreprise à mission

Sixième résolution : Adjonction d'une nouvelle activité

Septième résolution : Actualisation de l'article 2 des statuts concernant l'objet social

Huitième résolution : Modernisation du règlement de gestion

Neuvième résolution : Pouvoirs à donner

- **Comité d'orientation et de suivi**

- **24 mars 2025**

- 2025.1.1. Point sur les ressources humaines
- 2025.1.2. Bilan financier | Point d'étape 2024 – Budget 2025 (Triple comptabilité)
- 2025.1.3. Points sur les missions SPL
- 2025.1.4 Projet d'adhésion à ALEC (Agence Local de l'Energie et du Climat) & Culture Next
- 2025.1.5. Entreprise à mission - Feuille de route Convention des Entreprises pour le Climat
- 2025.1.6. Organisme de formation
- 2025.1.7. Points divers (Travaux)

- **7 novembre 2025**

- 2025.2.1. Point sur les ressources humaines
- 2025.2.2. Bilan financier au 30 septembre 2025

2025.2.3. Points sur les missions SPL
2025.2.4. Calendrier événementiel 2026
2025.2.5. Entreprise à mission – Composition du Comité de Mission
2025.2.6. Projet de la Plaine des Jeux
2025.2.7. Label Golf pour la biodiversité – Etape 2
2025.2.8. Organisme de formation – Point d'étape
2025.2.9. Accueil – Horaires d'ouverture
2025.2.10. Points divers (Travaux)

- Le contrôle exercé conjointement par les collectivités actionnaires associées. La participation minoritaire des collectivités au capital ne fait pas obstacle à l'exercice d'un contrôle analogue.
- Le contrôle des décisions de l'entité tant sur les objectifs stratégiques, que sur les décisions importantes de la société.

i. Les outils de contrôle

Les représentants des collectivités actionnaires doivent idéalement assister à chaque réunion du conseil d'administration ou de l'assemblée spéciale dont ils sont les mandataires.

La SPL transmet aux administrateurs actionnaires tous les documents nécessaires à la prise de décisions dont notamment une grille annuelle de documents qui comprend :

- Personnel
- Vie sociale
- Budget
- Liste du matériel acheté
- Emprunt : motif du prêt, date, durée, conditions, organisme prêteur
- Conventions et missions plan à court et moyen terme
- Nouvelles conventions signées ou envisagées (Durée, conditions, missions)
- Marchés attribués
- Rapports des contrôles externes

Le conseil d'administration a mis en place une organisation afin de rendre efficient le contrôle analogue.

Cette organisation se matérialise par les réunions régulières des instances suivantes :

■ Le Bureau :

Par délibération du conseil d'administration du 7 décembre 2020, le conseil d'administration a procédé aux désignations de 4 Vice-Présidents parmi ses membres.

En 2025, les membres du bureau se sont réunis 3 fois : le 10 juillet, 26 septembre, 14 novembre.

■ Le comité d'orientation et de suivi (COS) :

Le Comité d'OrientatIon se compose de 4 représentants désignés par les assemblées délibérantes des principaux actionnaires représentés au Conseil d'Administration.

La fonction de ce comité est d'examiner les informations que le Président soumet pour avis, afin d'étudier les projets et enjeux qui y seront traités.

En 2025, le COS s'est réuni 2 fois : le 24 mars et le 7 novembre

- La Commission d'appel d'offres (CAO)

La commission d'appel d'offres est l'instance compétente pour donner avis ou attribuer les marchés conclus dans le cadre de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 selon un seuil défini par le Conseil d'Administration.

En 2025, la CAO s'est réunie 2 fois : le 24 mars et le 7 novembre.

Au-delà de ses organes, il a été établi un mode de fonctionnement moins institutionnel mais tout aussi efficace :

- La présence et le suivi assidu du Président de la SPL Segapal, destinataire des comptes rendus du comité de direction. Il fait un point de manière hebdomadaire avec le Directeur Général et rencontre les Directeurs des services au fil de l'eau.